FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1930 — N° —

310

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT de l'UNIVERSITÉ de PARIS

(Mention MÉDECINE)

PAR

DJAMCHIDI-DJAHANSOUZI Abdollah Mirza

Né à Kermanchah (Perse) le 31 Décembre 1903

Diplômé de l'Institut de Médecine Légale et Psychiâtrie
de l'Institut de Médecine coloniale et Médecine sanitaire maritime de l'Université de Paris.
Membre de la Société de Médecine et d'Hygiène tropicales de Paris.

Les PÈLERINAGES de l'ISLAM SCHIITE

Président de Thèse : M. le Professeur L. TANON

Vu, le Doyen :
M. ROGER

Vu, le président de thèse :
L. TANON.

Vu et permis d'imprimer, le recteur de l'Académie de Paris
CHARLETY.

Imprimerie HOUTAIN
CORBEIL (Seine-&-Oise)

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lespelerinagesde0015djam

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1930 — N°

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT de l'UNIVERSITÉ de PARIS

(Mention MÉDECINE)

PAR

DJAMCHIDI-DJAHANSOUZI Abdollah Mirza

Né à Kermanchah (Perse) le 31 Décembre 1903

Diplômé de l'Institut de Médecine Légale et Psychiâtrie
de l'Institut de Médecine coloniale et Médecine sanitaire maritime de l'Université de Paris.
Membre de la Société de Médecine et d'Hygiène tropicales de Paris.

Les PÈLERINAGES de l'ISLAM SCHIITE

Président de Thèse : M. le Professeur L. TANON

Vu, le Doyen :
M. ROGER

Vu, le président de thèse :
L. TANON.

Vu et permis d'imprimer, le recteur de l'Académie de Paris :
CHARLETY.

Imprimerie HOUTAIN
CORBEIL (Seine-&-Oise)

LE DOYEN . . . M. ROGER

I. — PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	ROUVIÈRE.
Anatomie médico-chirurgicale et chirurgie expérimentale	CUNÉO.
Physiologie	ROGER.
Physique médicale	STROHL.
Chimie médicale	DESGREZ.
Bactériologie	LEMIERRE.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BRUMPT.
Pathologie et thérapeutique générales	BAUDOUIN.
Pathologie médicale	CLERC.
Pathologie chirurgicale	LENORMANT.
Anatomie pathologique	ROUSSY.
Histologie	CHAMPY.
Pharmacologie et matière médicale	TIFFENEAU.
Thérapeutique	LOEPER.
Hygiène et médecine préventive	TANON.
Médecine légale	BALTHAZARD
Histoire de la médecine et de la chirurgie	MÉNÉTRIER.
Pathologie expérimentale et comparée	RATHERY.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	Maurice VILLARET
Clinique médicale	CARNOT. BEZANÇON. ACHARD. Marcel LABBÉ.
Hygiène et clinique de la première enfance	LEREBOULLET.
Clinique des maladies des enfants	NOBÉCOURT.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. CLAUDE.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GOUGEROT.
Clinique des maladies du système nerveux	GUILLAIN.
Clinique des maladies infectieuses	TEISSIER.
Clinique chirurgicale	DELBET. HARTMANN. LEJARS. GOSSET.
Clinique ophtalmologique	TERRIEN.
Clinique urologique	LEGUEU.
Clinique d'accouchements	COUVELAIRE. BRINDEAU. JEANNIN.
Clinique gynécologique	J.-L. FAURE.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	OMBRÉDANNE.
Clinique thérapeutique médicale	VAQUEZ.
Clinique oto-rhino-laryngologique	SEBILEAU.
Clinique thérapeutique chirurgicale	Pierre DUVAL.
Clinique propédeutique	SERGENT.
Clinique de la tuberculose	Léon BERNARD.
Professeur sans chaire	MAUCLAIRE.

II. — AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.	
ALAJOUANINE	Neurologie et Psychiatrie.
BINET	Physiologie.
AUBERTIN	Pathologie médicale.
BÉNARD (Henri)	Pathologie médicale.
BLANCHETIÈRE	Chimie biologique.
BROCQ	Pathologie chirurgicale.
BRULÉ	Pathologie médicale.
CADENAT	Pathologie chirurgicale.
CATHALA	Pathologie médicale.
CHABROL	Pathologie médicale.
CHEVALLIER	Pathologie médicale.
DE GAUDART D'ALLAINES	Pathologie chirurgicale.
DOGNON	Physique.
DONZELOT	Pathologie médicale.
ÉCALLE	Obstétrique.
FEY	Urologie.
GARNIER	Pathologie expérimentale.
GASTINEL	Bactériologie.
GATELLIER	Pathologie chirurgicale.
GIROUD	Histologie.
HARVIER	Pathologie médicale.
HOVELACQUE	Anatomie.
HUTINEL	Pathologie médicale.
JOANNON	Hygiène.
JOYEUX	Parasitologie.
LABBÉ (Henri)	Chimie biologique.
LAROCHE (Guy)	Pathologie médicale

MM.	
LEMAITRE	Oto-rhino-laryngologie
LEROUX	Anatomie pathologique.
LEVEUF	Pathologie chirurgicale.
LÉVI-VALENSI	Neuro-psychiâtrie.
LIAN	Pathologie médicale.
MERCIER (Fernand)	Pharmacologie.
MILLOT	Histologie.
MONDOR	Pathologie chirurgicale.
MOREAU	Pathologie médicale.
MOULONGUET	Pathologie chirurgicale.
MOURE	Pathologie chirurgicale.
MULON	Histologie.
OBERLING	Anatomie pathologique.
OLIVIER	Anatomie.
PIÉDELIÈVRE	Médecine légale.
PORTES	Obstétrique.
QUÉNU	Pathologie chirurgicale.
RICHET	Physiologie.
SÉZARY	Dermatologie et syphiligraphie.
VALLERY-RADOT (Pasteur)	Pathologie médicale.
VAUDESCAL	Obstétrique.
VELTER	Ophtalmologie.
VERNE	Histologie.
VIGNES	Obstétrique.

III. — AGRÉGÉS RAPPELÉS A L'EXERCICE

pour le service des examens

MM.	
BUSQUET	Pharmacologie.
GUÉNIOT	Obstétrique.
LEQUEUX	Obstétrique.

MM.	
NEVEU-LEMAIRE	Parasitologie.
RETTERER	Histologie.
ZIMMERN	Physique.

IV. — AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQU

ANNEXE, à titre permanent

MM.		MM.	
ABRAMI CHIRAY DEBRE DUVOIR FIESSINGER LAIGNEL-LAVASTINE LERI	Clinique médicale	CHEVASSU HEITZ-BOYER MATHIEU MOCQUOT PROUST SCHWARTZ LE LORIER	Clinique chirurgicale (suite)
AUVRAY BASSET	Clinique chirurgicale	LEVY-SOLAL MÉTZGER	Clinique obstétricale

V. — CHARGÉS DE COURS

MM.	
MAUCLAIRE professeur sans chaire.	Chargé du cours de chirurgie orthopédique c l'adulte pour les accidentés du travail, mutilés de guerre et les infirmes adultes.
FREY	Stomatologie
CHAILLET-BERT	Éducation physique.
LEDOUX-LEBARD.	Radiologie clinique.
WEIL-HALLÉ	Puériculture.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opin émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées co propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbatio improbation.

A MA CHÈRE PATRIE

ET A CEUX QUI

sous l'égide de

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE REZA SCHAH PAHLAVI

Contribuent à sa grandeur et à sa prospérité.

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE VÉNÉRÉ

Pieux hommage.

A MA MÈRE

Faible témoignage de ma profonde affection filiale.

A MES FRÈRES ET SŒURS

A MON BEAU-FRÈRE

MIRZA ESMAIL KHAN AMIR-YAGANA

A MA FAMILLE PATERNELLE

LES DJAHANSOUZI

A MA FAMILLE MATERNELLE

LES DOWLAT-SCHAHI

A SON EXCELLENCE MONSIEUR ALA

Ministre de Perse à Paris

Qui nous accueille avec tant de bienveillance et dirige notre instruction avec tant de dévouement,

en témoignage de notre admiration et de notre profond respect.

A TOUS MES AMIS

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE

notre cher et vénéré Maître

MONSIEUR LE PROFESSEUR L. TANON

Professeur d'Hygiène et de Médecine préventive
à la Faculté de Médecine de Paris
Professeur à l'Institut de Médecine Coloniale de Paris
Conseiller Technique Sanitaire au Ministère de la Santé Publique
Médecin chef des services d'Hygiène de la Préfecture
de Police de Paris
Chevalier de la Légion d'honneur

Humble témoignage de notre vive reconnaissance pour l'excellent enseignement que nous avons reçu de lui et pour le grand honneur qu'il nous fait en présidant cette thèse,

AVANT-PROPOS

Au début de ce travail qui termine notre vie d'étudiant, nous sentons qu'il est de notre devoir d'adresser tous nos remercîements à nos maîtres qui nous ont guidé jusqu'ici de leurs précieux conseils.

C'est à Beyrouth, dans cette charmante ville du Grand-Liban, que nous avons fait notre éducation à l'Université Saint-Joseph, véritable foyer d'instruction et de culture françaises.

Nos éminents maîtres, les Révérends Pères Jésuites, nous ont prodigué de la façon la plus parfaite leur enseignement et nous les prions d'accepter ici l'hommage de nos profonds remerciements.

Notre vif désir était cependant, depuis toujours, d'aller faire nos études médicales à Paris. Arrivé en France, nous avons reçu l'accueil le plus généreux dans ce pays si beau, si hospitalier.

Nous avons été, tour à tour, élève dans les services des Professeurs Delbet, Marfan, Jenselme, Terrien. A l'Institut de Médecine légale, nous avons eu l'honneur de compter parmi les élèves des Professeurs Balthazard, Henri Claude et du Docteur Dervieux, auxquels nous réservons toute notre reconnaissance.

Qu'il nous soit permis également d'adresser à tous nos maîtres de la Faculté, des Hôpitaux, de l'Institut de Médecine Coloniale et de l'Institut Supérieur d'Hygiène, nos plus affectueux et dé-

voués remerciements pour l'excellent enseignement que nous avons reçu d'eux et pour la grande bienveillance qu'ils nous ont toujours témoignée.

Nous sommes heureux d'adresser tous nos remerciements à M. le Docteur Clerc pour son enseignement d'hygiène maritime et internationale et pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans l'achèvement de ce travail.

Notre humble témoignage et notre vive reconnaissance vont à notre cher et vénéré maître, M. le Professeur L. Tanon, pour le merveilleux enseignement que nous avons reçu de lui, tant à la Faculté et à l'Institut Colonial qu'à l'Institut d'Hygiène. Depuis que nous avons eu l'honneur de compter parmi ses élèves, il n'a pas manqué de nous témoigner sa bienveillante attention que connaissent bien ceux qui ont eu la chance de l'approcher et d'écouter ses précieux conseils.

Qu'il nous permette de lui présenter tous nos remerciements pour le grand honneur qu'il nous a fait d'accepter la présidence de cette thèse.

INTRODUCTION

Le pèlerinage musulman de La Mecque a été l'objet de nombreuses études et descriptions.

Toute une littérature ancienne et moderne lui a été consacrée et principalement soit dans les livres qui traitent de l'histoire des religions, soit dans les livres scientifiques qui traitent de l'épidémiologie.

Si toute cette documentation projetait le plus vif éclat sur ce pèlerinage, elle laissait dans l'ombre d'autres pèlerinages musulmans ; les pèlerinages schiites qui s'accomplissent aussi dans l'Asie Occidentale, mais loin de la Mecque, en Irak et en Perse.

Lorsque les Arabes, en 643 après Jésus-Christ, établirent leur domination sur la Perse, ils imposèrent aux habitants la religion musulmane. Cependant l'ancienne religion des Persans, le Mazdéisme, ne devait disparaître qu'en apparence.

Au contact de la haute civilisation persane, au contact de sa vieille religion, l'Islamisme se tempéra de tendresse et de suavité, il devint le Schiisme ou l'Islamisme persan.

Au lieu d'être, comme le Mahométisme, une véritable législation, il eut davantage le caractère d'une religion fondée à la fois sur la piété et la pitié.

Mahomed en est toujours le Prophète, mais les dévotions des Schiites vont surtout aux descendants de Mahomed, les Alydes, les saints martyrs dont l'histoire et la fin tragique constituent toute

l'histoire du Schiisme et dont les tombeaux sont vénérés par les pèlerins schiites.

De plus, les Musulmans schiites, du plus loin qu'ils viennent, ne manquent pas de se faire enterrer le plus près possible des tombeaux sacrés.

Les pèlerinages aux lieux saints schiites nombreux et dispersés dans tout l'Irak et toute la Perse, d'autre part la coutume de ces transports de cadavres sont les deux caractéristiques séculaires de la religion schiite.

Dans le passé comme dans le présent, ces coutumes religieuses ne sont pas sans présenter d'importantes et graves conséquences, d'un intérêt passionnant, notamment au point de vue de la santé publique, au point de vue de l'hygiène internationale.

L'objet de cette thèse est l'étude complète des pèlerinages schiites.

Dans une première partie, nous exposons la nature du schiisme, ses rapports avec l'ancienne religion mazdéenne, ses sectes nouvelles, dont une, le babisme, est la plus récemment apparue dans le monde.

Nous faisons ensuite, dans une deuxième partie, une étude historique et géographique des lieux saints schiistes, soit en Irak ou ancienne Mésopotamie, soit en Perse.

La troisième partie comprend l'étude objective du pèlerinage en lui-même : elle commence par l'énoncé des lois religieuses qui précisent les obligations des pèlerinages schiites ainsi que les détails des rites funèbres relatifs à l'ablution des cadavres, à leur ensevelissement et à leur inhumation.

Puis nous suivons les pèlerins de leur départ à leur retour, notamment l'époque de départ, le nombre des pèlerins, leur catégorie sociale, l'organisation du voyage avec les guides, les dépenses minima, les routes suivies suivant la prédominance des pèlerins et les divers moyens de locomotion. Nous notons toutes leurs conditions de vie, logement, nourriture, et même nous nous étendons longuement sur une coutume spéciale des musulmans schiites, principalement lorsqu'ils sont aux lieux saints : le mariage temporaire légal dont la durée contractuelle est renouvelable et varie de une heure à quatre-vingt dix ans. Nous suivons aussi les cadavres qui constituent pour ainsi dire la deuxième catégorie de pèlerins, transportés aussi dans les conditions les plus variables du lieu de la mort jusqu'à la tombe finale auprès des saints, sans oublier les accidents ou les interruptions de leur dernier voyage.

Dans une quatrième partie, relative en général aux conditions d'hygiène des lieux saints, nous apprécions le milieu dans lequel évoluent et séjournent les pèlerins, nous analysons les conditions de salubrité ou d'insalubrité des villes saintes, relativement à l'eau potable, aux égouts, aux matières fécales, aux ressources offertes pour l'isolement et le traitement des maladies, à l'outillage prophylactique. Les relations des plus récentes épidémies de peste et de choléra survenues en Irak et en Perse permettent de juger les progrès réalisés dans la lutte contre les maladies pestilentielles. Un tableau d'ensemble retrace, à larges traits, toutes les conséquences des pèlerinages, non seulement au point de vue de la santé publique, mais aussi au point de vue économique; notamment si les pèlerinages sont la source d'un important mouvement com-

mercial, ils peuvent être, pour les pauvres, une cause d'aggravation de leur plus ou moins grande misère initiale.

Enfin, dans une cinquième partie, nous concluons à la nécessité de prendre certaines mesures hygiéniques et administratives par analogie avec celles prises par les puissances relativement au pèlerinage de la Mecque conformément aux décisions de la dernière convention sanitaire internationale de 1926.

Ces mesures concernent les individus : obligation d'un passeport, visite médicale et vaccination, possession d'un certain pécule, etc., et visent en outre l'assainissement général des villes saintes de l'Irak et de la Perse.

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES DU SCHIISME ET SON HISTOIRE

Quand mourut Mahomed, le fondateur de l'Islam, les Musulmans furent très embarrassés pour lui donner un successeur. Le Prophète, en effet, ne laissait aucun testament écrit. La légitimité de son double pouvoir spirituel et temporel n'aurait guère été contestable si l'un de ses cinq fils avait vécu pour le recueillir, tandis que des contestations étaient inévitables entre ses collatéraux.

Deux hommes cependant avaient des droits incontestables mais inégaux à l'Imamat (1). Ce furent d'abord Ali, fils de Aboutaleb, le cousin et gendre du Prophète; ensuite Aboubakre, son beau-père. Tous deux avaient rendu de grands services à l'Islam qui, sans leur concours, n'aurait pu prospérer, mais il est certain que les mérites d'Ali l'emportaient de beaucoup sur ceux dont Aboubakre pouvait se prévaloir.

Si Mahomed avait été la tête de l'Islam, Ali en avait été le bras pendant de longues années et il aurait été juste qu'il en fût récompensé par le pouvoir suprême. Houdas écrit à ce sujet : « Ali, cousin et gendre de Mahomed, semblait naturel-« lement désigné pour être le premier Kalife ap-« pelé à recueillir la succession du Fondateur de

(1) Imamat : Droit de présider à la prière. Synonyme de Kalifat.

« l'Islam. Le zèle qu'il avait déployé pour soutenir « la nouvelle religion, sa vaillance à toute épreuve « pour la défendre, ses vertus privées étaient des « titres de premier ordre mais une brouille de « famille empêcha qu'on en tînt compte.

« Aïcha, une des veuves de Mahomed, jalouse « de conserver l'influence qu'elle exerçait sur son « mari, réussit tout d'abord à faire désigner Abou- « bakre, son père, comme pontife suprême de la « communauté musulmane naissante. Plus tard, « elle combattit de nouveau la candidature d'Ali « et lui fit successivement préférer Omar, puis « Ossman (1). »

Cependant Ali réussit, après trois échecs successifs, à obtenir la majorité et fut reconnu Kalife de l'Empire islamique.

A cette époque, les tendances séparatistes de l'Empire musulman étaient à leur apogée. Les généraux de Mahomet voulaient consacrer leurs conquêtes par une indépendance pour ainsi dire absolue.

Ali s'efforça de triompher de l'opposition que lui faisait, en Syrie, Moawiya, mais par la maladresse de son mandataire (2), le stratagème employé par Moawiya et sa fourberie, Ali fut déclaré déchu.

Il ne voulut pas se soumettre à cette décision obtenue par traîtrise, souleva une armée et se disposait à marcher sur Moawiya quand il fut assassiné à Koufa par un nommé Ebn Moldjem.

---

(1) O. Houdas : *L'Islamisme*. Paris, 1908, page 233.

(2) Consulter à l'*Encyclopédie de l'Islamisme* le mot « Ali ». Pour de plus amples renseignements sur cette époque, consulter : Tabari, Masudi, Tambib. Ed. George : pages 218, 273, 275, 284, 294. Nawawi, Edition Wusteuf, page 437, Mirkond : Rawadat al Safa II, pages 135 à 272.

La mort d'Ali ne se fit pas sans protestations. Il se trouva dans certaines régions, et surtout en Perse, de nombreux partisans qui constituèrent une fraction de l'Islam qui porta le nom de Schiisme.

Les Schiites prétendent que l'investiture d'Ali, comme successeur et Kalife, remonte à la prédiction faite à l'étang de Khom, lorsque Mahomed dit à son peuple :

« Je vais être appelé au Ciel ; je laisse au milieu « de vous deux choses importantes, plus impor- « tantes l'une que l'autre : c'est le Coran et ma « famille. » Mahomed avait déjà dit, au retour de son expédition d'Alhudaibiya : « Celui dont je suis le Maître, voici Ali qui est aussi son Maître » (1).

Après la mort d'Ali, Hassan, son fils aîné, fut proclamé Kalife dans l'Irak, mais il préféra un accommodement avec Moawiya et renonça à son droit ; plus tard, il fut empoisonné et les Schiites le dénommèrent le Seigneur Martyr.

Hassan mort, son frère Hossein prétendit lui succéder et refusa obéissance au fils de Moawiya, Yazid. Les habitants de l'Irak lui proposèrent une armée de 30.000 hommes pour renverser Yazid ; il se rendit à leurs vœux, mais ils ne tinrent pas parole.

Arrivé en compagnie de 72 personnes de ses parents et de ses partisans, il fut attaqué à Karbella par Omar Saad, émissaire de Yazid. Hossein périt avec sa famille en se défendant vaillamment.

Cet événement frappant le petit-fils de Mahomed eut beaucoup de retentissement dans tout l'Islam

(1) Consulter à l'*Encyclopédie de l'Islamisme* le mot « Schiisme ».

et surtout en Perse car Hossein avait comme épouse la fille de l'infortuné empereur de Perse Yazdegerde. Son père, Ali, la lui avait fait épouser et il en avait eu un fils, son successeur, Eman Zein-el-Abedine.

Blochet prétend qu'en faisant épouser à son fils. Hossein, la fille de Yazdegerde, le Kalife Ali n'eut pas d'autre intention que de faire de ses petits-enfants les descendants incontestables des Sassanides et de leur réserver ainsi le moyen de réclamer le trône de Perse et l'Empire du monde comme héritiers légitimes du vaincu de Nehavand.

Hossein et sa famille furent enterrés à Karbella. Cet endroit fut l'objet de vénérations de la part des partisans de la famille de Mahomed et depuis, chaque année, les pèlerins vont en grand nombre faire leurs prières aux tombeaux de ces martyrs de la rédemption.

Ainsi depuis, tous les ans, le 10 du mois de Moharan appelé Achoura, jour anniversaire de la mort de Hossein et de sa famille, de nombreuses cérémonies sont organisées en Perse et dans les villes schiites. C'est, pour les croyants, l'occasion de manifester leur peine et leur douleur pour les martyrs de Karbella ainsi que leur répugnance et leur haine contre les assassins de la famille sacrée.

Voici comment la Princesse G. V. Bibesco s'exprime à ce sujet : « Pour aimer, les âmes sensibles « ont souvent plus besoin de plaindre que d'ad- « mirer l'objet de leur amour. Une religion sans « martyre n'est pas faite pour plaire aux femmes. « C'est pourquoi l'Islamisme, dans sa forme ra- « tionnelle, n'a pu vivre en Perse.

« L'imagination d'un peuple prodigieusement « sentimental et avide de poésie n'avait pas été

« touchée et demeurait indifférente à ce qui pa-
« raissait n'être qu'une nouvelle législation, mais
« le Schiisme d'Ali, avec l'histoire d'Hassan et
« d'Hossein, vint stimuler la foi persane. Les
« malheurs d'un homme juste, la persécution, le
« supplice de deux jeunes gens et leur mort furent
« pour les Iraniens les motifs nécessaires à l'exal-
« tation de leur zèle religieux (1). »

Par ailleurs, P. D. Chantepie de la Saussaye nous apporte d'autres renseignements : « En quel-
« que sorte, les souffrances de ces pieux intermé-
« diaires jouent, chez les Schiites, le même rôle
« que les souffrances du Christ chez les Chrétiens
« et c'est ainsi que le jour de la mort de Hossein
« (10 Moharan) est célébré dans toute la Perse par
« d'émouvantes représentations du martyr du fils
« d'Ali, comparable aux martyrs de la Passion du
« moyen-âge chrétien.

« Cette solennité religieuse et nationale, a-t-on
« dit, remonte en partie à une très haute antiquité.
« Elle a son origine dans le paganisme antéisla-
« mique; ceci peut bien être, mais rien ne subsiste
« plus, aux yeux des Schiites, de ce caractère ori-
« ginel présumé. Pour eux, ce qui est représenté
« dans le martyr du fils d'Ali, ce sont les souffran-
« ces de l'humanité et plus exactement de l'huma-
« nité iranienne (2). »

LE SCHIISME EN PERSE

Après la bataille de Nevahand, en 643 après Jésus-Christ, le glorieux empire des Sassanides s'écroula pour toujours et la Perse devint une des

(1) Princesse G. V. Bibesco : *Les huit Paradis*. Paris, 1908, p. 161.
(2) Consulter P.-D. Chantepie de la Saussaye : *Manuel-Histoire des religions*. Paris, 1904, p. 307.

provinces du grand empire que fondèrent les Arabes.

Les Arabes, peu civilisés par l'Islam dont ils avaient embrassé la cause sans comprendre la portée philosophique de ses prescriptions, avaient de la peine à imposer leur domination au vieux peuple de Perse qui possédait une des plus merveilleuses civilisation du monde.

Pour soumettre la Perse, ils crurent qu'il fallait détruire tout ce qui constituait la supériorité du vaincu sur le vainqueur; la religion, la langue, les sciences, les arts, la littérature, les institutions politiques et sociales, rien ne fut épargné par les sauvages envahisseurs.

Dans l'un des ouvrages les plus importants de la littérature néo-mazdéenne et qui paraît avoir été constitué au fur et à mesure des événements, le Grand Bundehesh, dont une copie a été rapportée des Indes par J. Darmesteter, on trouve sur le chapitre suivant intitulé : « Sur les calamités qui ont fondu sur la Perse au cours des différents âges ».

Les Arabes, dit ce texte, répandirent leurs propres lois et leur maudite religion dans l'Iran, détruisirent de nombreuses coutumes des anciens et persécutèrent la loi mazdéenne. Depuis la création du monde jusqu'alors, pire calamité n'était arrivée car leurs mauvaises œuvres ont causé la misère, la dépopulation et le désespoir.

Il est dit dans l'Avesta : « Leur tyrannie cessera, elle sera renversée (1). »

La peine de mort était appliquée à quiconque

(1) Consulter texte Pahlavi, historique et légende dans la revue archéologique de 1896. Consulter Blochet : *Le Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane*. Paris, 1903, p. 46.

parlait la langue persane. Tout en imposant leur domination, ils imposèrent également leur religion. Les villes qui refusaient d'accepter la nouvelle religion devaient payer le djazieh (ou rançon). Beaucoup de Perses préférèrent payer cet impôt et rester Mazdéens. D'autres s'exilèrent et allèrent chercher des maîtres plus cléments dans l'Inde.

Ceux qui devinrent musulmans ne pratiquèrent pas la religion comme les Arabes l'imposaient. Dès le début du grand siècle de l'hégire, différentes sectes se formèrent et les Perses furent ceux qui apportèrent les modifications les plus importantes.

Les Perses Mazdéens ne pouvaient supporter le joug de l'esprit et de la religion des Arabes que notre poète Ferdoussi dépeint comme des mangeurs de lézards et des buveurs de lait de chamelle. Cette religion imposée par force ne pouvait leur convenir; ils l'embrassèrent mais ils la démolirent.

C'est de la Perse qu'est parti le signal de départ de la révolution contre l'Islam qui a secoué tout le monde musulman à plusieurs reprises et qui a failli amener la ruine définitive de la religion fondée par Mahomed (1).

Ce n'est pas seulement un changement de nom que nos pères voulurent opérer pour se distinguer des Arabes; voici ce qu'écrit à ce sujet le comte de Gobineau (2): « Le patriotisme persan eut pour expression la recherche d'une formule religieuse qui lui fût propre et qui se rapprochât autant que les temps le pouvaient permettre, des anciennes appa-

---

(1) Consulter Blochet : *Le messianisme dans l'hétérodoxie musulmane,* page 144.

(2) Comte de Gobineau : *Les religions et les philosophies dans l'Asie Centrale,* Paris, 1925, page 48.

rences car de quitter brusquement l'Islam il n'en pouvait être question. Le monde entier, alors, était musulman pour un oriental. C'était la puissance politique, c'était l'éclat, c'était la civilisation. Volontiers on réduisit l'Islam à n'être qu'un mot. Les « philosophes y travaillaient à leur manière, avec « non moins d'ardeur que les princes Sassanides, « Gaznavides, Bouydes, Deylémites à la leur. Ce « mot, il le fallait; il en était absolument comme « chez nous où les incrédules, sans tenir en aucune « façon à la messe, font cependant un si grand « éclat avec ces termes « civilisation chrétienne », « monde chrétien ». C'était à l'unité du Kalifat « qu'on en voulait. On étouffait sous cette domi- « nation unique, étendue de l'Espagne à l'Inde et « les Persans aspiraient à leur autonomie.

« Les Persans attaquèrent donc la légitimité des « kalifes. Ils se firent les champions du droit mé- « connu des Alydes et se trouvèrent ainsi établis « sur un terrain où, devenus maîtres d'une théorie « légale plus exigeante que la légalité reçue, plus « arabes que les Arabes, plus musulmans que leurs « rivaux, ils les assaillirent au nom des principes « que ceux-ci avaient mauvaise grâce à nier et qui « étaient tous contre eux.

« Ce fut le commencement du Schiisme et dès « les premiers jours, cette levée de boucliers oc- « casionna de grands troubles et causa de grands « malheurs; mais elle servit au-delà de toute ex- « pression la cause nationale et raviva merveilleu- « sement les données morales et les croyances de « l'ancien Iran. Il arriva un jour où la religion Sas- « sanide se trouva virtuellement ressuscitée, à peu « de chose près, dans le Schiisme. »

La nouvelle doctrine était constituée par un mé-

lange de leurs anciennes croyances et du culte arabe, aussi une séparation s'opéra entre les Perses et les Musulmans proprement dits. Le Schiisme devint la religion d'Etat sous les Safavides et le mazdéisme reparut sous ce nouveau nom.

Si Alexandre et les conquérants arabes ont fait brûler la plupart des livres sacrés de la Perse, ils n'ont pas pu triompher de la fidélité du peuple qui, à travers les siècles, a conservé ses coutumes, ses mœurs et ses croyances, lesquelles, par la force des choses, ont changé de nom mais, en fait, sont restées les mêmes.

« En effet, l'Islam de Perse, écrit J. Dames-
« teter, n'est point l'Islam. C'est la vieille religion
« de la Perse encadrée de formules musulmanes,
« non point la religion sacerdotale, œuvre artifi-
« cielle qui n'avait jamais parlé à la conscience du
« peuple, mais la religion populaire et vivante qui
« n'avait de commun avec celle-là que le fond pri-
« mitif sur lequel l'une et l'autre s'étaient dévelop-
« pées (1).

« La Perse, il est vrai, ne put supporter le joug
« de l'esprit arabe et se créa, au sein de l'islamisme,
« une religion et une littérature accommodées à
« ses instincts, cette réaction, elle l'opéra en reve-
« nant à la culture de sa langue nationale et non
« en forçant l'Arabe à se plier à ses habitudes. La
« Perse, seule, eut la force de faire prévaloir contre
« l'Arabe sa propre langue dans l'usage littéraire
« parce qu'elle offre, sans contredit, l'individualité
« la plus persistante de l'Orient; ni la conquête
« grecque, ni les invasions tartares, ni le triomphe
« de l'Islamisme qui, durant des siècles, semble

---

(1) J. Darmesteter : *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse.* Paris, 1885, page 37.

« l'avoir écrasée, ne purent l'empêcher de revenir à sa vie propre.

« On chercherait vainement d'autres exemples « de peuples assujettis par l'Islamisme, qui aient « réussi à se créer une littérature et une religion « nationales » (1).

De l'Islam, les Persans ont tiré comme dogmes principaux deux ou trois axiomes de leur « faux prophète », nous dit Chardin. « La religion est fondée sur la netteté — la moitié de la religion c'est d'être bien net — la purification est la clef de l'oraison, Dieu ne reçoit point de prière sans la purification corporelle » (2).

Ce besoin de netteté apparente, nous écrit V. Bérard, est inhérent au climat de la Perse et il partage l'idée que Chardin a relatée à ce sujet: « C'est une beauté que celle de l'air de la Perse, que je ne saurais oublier ni taire; on dirait que le ciel y est plus élevé et d'une autre couleur que dans nos épais climats d'Europe et dans ce pays-là, sur ses productions et sur les ouvrages de l'Art, règnent un éclat, une solidité, une durée incomparables (3).

Les Persans ont puisé dans la religion arabe ce qui leur convenait, mais, en outre, nous écrit V. Bérard, l'Iranien, fureteur et philosophe, a fait passer dans la langue du Coran les sciences de son antique civilisation (4).

C'est à des Iraniens que les Arabes sont redevables de leurs traductions d'Aristote, d'Hipocrate et de Galien. Le plus grand savant de l'Islam, Avicenne ou Ibn-Sina ou Alrais, le « prince des doc-

---

(1) Ernest Renan : *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 391.
(2 et 3) Chardin : *Voyage en Perse*, tome III, page 283.
(4) V. Bérard : *Révolution en Perse*, p. 281.

teurs » est né chez les Iraniens de Bactares et mort chez les Iraniens de Hamadan (1).

En s'emparant d'un pays fertile et tempéré comme l'Iran, écrit Mocharrafod-Dovleh, les Arabes prirent insensiblement les mœurs des vaincus et leur empruntèrent ce qui avait subsisté de leurs arts et de leurs sciences. C'est l'antique civilisation perse rajeunie et adaptée aux conceptions islamiques qui devint la civilisation brillante des Arabes du Moyen-Age (2).

Le Schiisme est donc un Islam dissident, d'origine spécifiquement persane, qui est fait au goût de la Perse, sur la religion d'Ali. Nous y voyons encore mieux l'influence du tempérament et du passé Iranien (3).

LE SCHIISME ET SES SECTES

Le Schiisme constitue une secte très différente des autres sectes islamiques; il est formé par un mélange des anciennes croyances des Perses et du culte arabe. Le trait le plus caractéristique du Schiisme, c'est le véritable culte qu'il rend à Ali. Houdas écrit à ce sujet:

« Tandis que dans le monde orthodoxe on a di-
« vinisé Mahomed, les Schiites ont, eux aussi, re-
« vêtu peu à peu Ali du caractère divin, si bien que,
« dans la masse des fidèles, on en est venu au point
« de placer ce dernier sur le même rang que le
« Prophète et peut-être même, au fond, lui accor-
« dera-t-on la prééminence.

« C'est ce point particulier qui a déjà rendu et

(1 et 3) V. Bérard : *Révolution en Perse,* pages 281 et 285.
(2) Mocharradof-Dovleh : *L'impôt et la vie économique en Perse.*

« rendra toujours irréconciliable les Sonnites et les « Schiites » (1).

Sans doute, les Schiites ne dénient pas à Mahomed le droit que tout Musulman lui reconnaît d'avoir légiféré en matière canonique ou autre mais, selon eux, la plupart des traditionalistes ont défiguré les textes qu'ils avaient seulement mission de transmettre.

Même en ce qui concerne le Coran, les Schiites sont persuadés que le texte qui leur a été transmis a été altéré par les Sonnites (2). Ceux-ci, disent-ils, en auraient fait disparaître tous les passages dans lesquels il était fait mention d'Ali, passages qui auraient justifié ses droits à la succession immédiate de Mahomed.

A ce sujet, Houdas, nous rapporte :

« L'interprétation qu'ils donnent du livre sacré « ne concorde pas exactement avec celle qu'ont « adoptée les Sonnites et cela contribue encore à « accentuer les divergences qui séparent les deux « groupes, puisqu'elles viennent s'ajouter à la sup- « pression, tout au moins partielle, des prescriptions édictées par les hadits (3) en leur forme orthodoxe.

Dans l'Islam Persan, les Imams et les Imams-Zadahs ont pris la même place que les apôtres, les saints et les saintes dans le christianisme italien ou espagnol (4).

Pour les Schiites, Ali est Wali-Allah, c'est-à-dire envoyé de Dieu et ils lui accordent le triple caractère de Imam, de guerrier et de Saint.

---

(1) Houdas ; *Islamisme,* page 238.
(2) Sonnites ou Sunnites.
(3) Hadits : *Les interprétateurs religieux.*
(4) Consulter V. Bérard : *Révolution en Perse,* p. 285.

Jamais les Schiites ne voulurent admettre que le titre de Kalife fut donné à l'élection et ils prétendent que la divinité est incarnée dans la personne d'Ali.

Le comte de Gobineau explique : « En allant au « fond des choses, voici aujourd'hui ce qu'est le « Schiisme : Dieu infini, éternel, unique, n'exerce « pas sur le monde une action directe. Il en a posé « les lois; il a établi des conditions de la damna- « tion et du salut; on retournera à Lui. Le Pro- « phète est invoqué plutôt pour la forme qu'en fait. « Il est la plus excellente des créatures. Est-il créa- « ture ? On en peut douter tant il se confond avec « Dieu sur bien des points. En tous cas, le Coran « est incréé ; il a existé de toute éternité dans « la pensée divine.

« En somme, Dieu, le Prophète, le Coran, re- « viennent assez bien à une unité enveloppante, « qui représente la notion du Zarwané-Akérené, « le temps sans limite, d'où le parsysme des der- « niers âges tirait tout le reste des existences et au « moyen de laquelle, il prétendait donner satisfac- « tion à l'unitarisme araméen.

« Ce qui est vraiment actif, c'est le corps des « Imams.

« Le monde n'est conservé, justifié, conduit di- « rectement que par eux et par leur action. En « dehors d'eux, c'est courir au-devant de la « Géhené, avec eux, tout salut. Ils sont douze, « mais en regardant de près, on aperçoit en eux « deux faits bien distincts: chez Ali ou Aly, le rôle « tout divin, tout conservateur, tout sauveur d'Or- « mouzd, tandis que ses descendants ressemblent « aux Amshaspands à s'y méprendre. Si au con- « traire, on contemple l'Imagat réduit à une exis-

« tence concrète, c'est encore Ormouzd que l'on « retrouvera. Quant au monde, à la matière, au « Sheytan sémitique qui y préside et qui est en « perpétuelle contention avec les Imams, on y « aperçoit sans peine Ahriman et sa défaite assu- « rée.

« Il n'est pas très extraordinaire qu'un pareil sys- « tème soit odieux aux Sonnites; ils n'ont pas « grand peine à le reconnaître à travers ses dégui- « sements et malgré ses habiletés de langage. S'ils « lui donnent le nom qui lui appartient en l'accu- « sant de parsysme, ils n'ont pas tort. Mais, ce « qu'ils méconnaissent à leur tour, c'est qu'une re- « ligion aussi vague que la leur, aussi inconsistante « dans sa profession de foi, pouvait seule permettre « une pareille intrusion.

« S'il y a scandale, c'est un scandale que l'Islam « rendait inévitable en prenant si peu soin de « l'écarter. En effet, l'Islam, moins exigeant que le « parsysme sassanide, semble avoir plutôt voulu « fonder un empire terrestre qu'une religion pro- « prement dite » (1).

A côté du Schiisme, la religion officielle de la Perse, il y a eu, depuis toujours, de nombreuses sectes très différentes les unes des autres.

Au nord, dans le Chiraz, à l'est dans le Korassan et l'Arzbaidjan, le peuple a conservé intacts, sa foi, ses mœurs et ses coutumes. Dans d'autres contrées, on vit naître certaines doctrines qui devinrent la base de nouvelles sectes. L'une des plus importantes est le Soufisme.

Le but du Soufisme était d'atteindre à une sorte

(1) Comte de Gobineau : *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, page 48.

d'extase où l'on se sente parfaitement uni à la divinité et inaccessible aux impressions terrestres. Les Soufistes étaient vêtus d'une sorte d'étoffe de laine rude, renonçaient au monde, se contentaient d'observer les lois religieuses. La source de ce développement religieux est le Mazdéisme. On recherche Dieu par la voie du mysticisme.

Le Soufisme prit, en Perse, une direction très différente de celle qu'il suivit dans les autres pays musulmans et aussitôt trouva des vulgarisateurs dans les maîtres de la nouvelle poésie persane qui commençait à vivre: Hafez, Omar Khayain, Fariel-din Attar; Jalal-el-Din Roumi, etc...

Il y a près d'un siècle apparut un réformateur du Soufisme, Mirza Ali Mohamed, généralement connu sous le nom de Babe (1) qui était un des descendants du Prophète Mahomed.

Il fut un homme très pieux et, dès le jeune âge, fit le pélerinage de la Mecque. Le comte de Gobineau nous apprend à son sujet :

« Il est probable que ce fut dans la ville sainte « elle-même qu'il se détacha absolument et défini- « tivement de la foi pour mettre à sa place tout « autre chose. »

C'était un homme d'une douceur attrayante, d'une simplicité de mœurs extrême et relevant ces dons par son extrême jeunesse et le charme merveilleux de sa figure. On assure qu'il ne pouvait ouvrir la bouche sans qu'il ne remuât le fond du cœur. Il charmait même les orthodoxes sévères.

« Reprenant dans le plus vieux fond des idées

(1) Le mot « Babe » signifie la porte mais ici l'interprétation de babe veut dire la porte par laquelle seule on peut parvenir à la connaissance de Dieu.

« nationales et empruntant de toutes mains aux « idées étrangères, le Babe insufflait à l'Islam ira- « nien les extatiques conceptions de l'Inde, les « mystiques tendresses du christianisme et quel- « ques théories ou hypothèses de l'Europe mo- « derne.

« Surtout, ayant revêtu la robe et la pauvreté du « moine mendiant, ce François d'Assise prêchait « la morale de franchise et de désintéressement dont les nobles cœurs finissent toujours par être « assoiffés au contact de ces arides et perfides mar- « chands de cet hypocrite clergé et de ces fonction- « naires corrompus (1). »

L'onde pure de la loi islamique, disait le Babe (2), a été tellement souillée par les disputes et les contradictions des Mochtabeds (3) que le nom seul en est resté. Ils ne discutent plus que menstrues et suites d'accouchement, pureté rituelle et impureté.

Cette religion rafraîchissante que Dieu a fait couler comme une pluie bénie afin que l'humanité put venir se désaltérer à cette onde de sa connaissance et se délivrer du feu de l'ignorance, voici que les grenouilles y sont venues demeurer et y procréer des enfants. Chacune s'est considérée soit comme propriétaire, soit comme prince d'une partie de ce lac; puis ce fut la lutte à qui serait le chef, le souverain.

Doué d'une éloquence incomparable, Mirza Ali Mohamed n'eut pas beaucoup de peine à tenir tête aux mollahs et à leur faire connaître à quel point leur conduite, leurs préceptes et leurs dogmes mê-

(1) V. Bérard : *Révolution en Perse,* Paris, 1910, p. 303.
(2) A.-J.-M. Nicolas : *Seyyed Ali Mohamed le Babe,* pages 170 et suivantes.
(3) Mochtadehs : Synonyme de Mollah ou prêtre musulman.

mes étaient en contradiction avec le Coran, le livre qu'ils ne pouvaient récuser.

A propos de l'ignorance et du fanatisme de la plupart des mollahs schiites, Chantepie de la Saussaie écrit: « En général, malgré d'honorables ex-« ceptions individuelles, on ne saurait considérer « sans tristesse l'état religieux des Schiites con-« temporains. Les Mollahs, qu'on a pu nommer « exactement les rabbins de l'Islam sont, pour la « plupart, ignorants et fanatiques. Ils parviennent « à grand' peine à obtenir un respect tout exté-« rieur.

« La piété n'est le plus souvent qu'hypocrisie ; « l'incroyance est professée en secret ; le sens de « la vérité semble, sans qu'ils en aient conscience « être devenu tout à fait étranger aux Schiites ; les « obscurs propos du Soufisme qu'ils ont continuel-« lement à la bouche, les substitutions allégoriques « et le Ketman érigé en système leur ont brouillé « l'esprit ou fait perdre le sens moral.

« Ceci n'empêche pas que le fanatisme soit chez «eux bien plus fortement enraciné que chez les « Sonnites ; la superstition aussi n'y est point rare; « les subtilités philosophiques sont sûres d'y obte-« nir du succès (1).

Le comte de Gobineau partage également cette idée et il écrit : « En un mot, le clergé musulman « de Perse mérite, dans sa grande généralité, le « mépris et la haine qu'il inspire à la nation. Je ne « doute pas, toutefois, qu'il ne renferme encore « des exceptions dignes de respect. A la vérité, je « n'en ai pas vu mais on m'assure qu'il y en a et « cela peut être. Sodome et Gomorrhe, seules, ont

(1) Chantepie de la Saussaye : *Manuel de l'histoire des religions*, Paris 1904, p. 309.

« été tellement perverties, que Dieu, lui-même, n'a « pu y découvrir dix honnêtes gens (1). »

Avec de pareils mollahs (2), il n'y a pas lieu de s'étonner si la doctrine de Babe eut tant de succès en Perse et même à l'étranger.

Ce qu'on ne se lassa pas d'admirer, c'était l'éloquence et la beauté du style arabe employés dans ces compositions qui eurent les admirateurs exaltés qui ne craignirent pas de les préférer aux plus beaux passages du Coran, dit le comte de Gobineau.

« J'avoue que je ne partage pas cette manière de « voir, le style d'Ali Mohamed est terne et sans « éclat, d'une raideur fatigante, d'une richesse douteuse, d'une correction suspecte. Les obscurités « qu'on y relève en foule ne viennent pas toutes de « sa volonté mais plusieurs ont pour raison d'être « une inhabileté manifeste. Il s'en faut de tout que « le Coran ait à craindre la comparaison. S'il « arrive un jour où les ouvrages du nouveau prophète remplacent cet ancien livre, ils ne trouveront eux-mêmes l'admiration qu'à l'aide d'une « esthétique nouvelle. Comme nous sommes encore sous les lois et les habitudes de l'ancienne, « le Coran, pour nous, à parler littérature, est incontestablement l'œuvre d'un grand génie tandis que la Sourat de Joseph, ou pour mieux « dire son commentaire, ressemble beaucoup au « travail d'un écolier (3). »

En résumé, les Babis condamnent la plupart

(2) La Perse d'aujourd'hui peut se féliciter d'avoir légiféré la profession religieuse, nul n'a le droit de porter l'habit religieux et d'exercer le métier de mollah, sans avoir passé au préalable des examens et fait valoir ses connaissances théologiques.

(1 et 3) Comte de Gobineau : *Trois années en Asie*. Paris, 1904, p. 308, « Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale ».

des coutumes musulmanes telles que le divorce, la polygamie, la séquestration des femmes. Ils préconisent la bonté sous toutes ses formes, envers l'homme, l'enfant et les animaux. Ils ne sont pas pour le partage des biens de la communauté mais ils engagent les riches à faire l'aumône.

Le Babisme connut un très grand succès et fit de nombreux adeptes en Perse. Plus tard, il changea de nom par suite de l'influence de quelques-uns de ses chefs, Ghobha Azal et Béhaolla, et prit le nom de Béhaisme. De nos jours, il fait encore de nombreux adeptes non seulement en Perse mais même en Syrie et en Amérique.

Bien d'autres sectes existent dans le Schiisme, Ali Allahi, etc., que nous nous abstiendrons d'énumérer ici.

RELATIONS DU SCHIISME AVEC LE MAZDÉISME

> « Les Arabes soumirent la Perse à
> « l'Islamisme qui ramène l'idée de
> « Dieu à son expression la plus simple,
> « mais cette religion fut conquise, à son
> « tour, par l'imagination persane. »

L'étude des croyances, des coutumes et des légendes qui ont cours dans la Perse actuelle et leur comparaison avec celles des anciens Perses, nous permettront de mettre en évidence l'affinité qui existe entre le schiisme et le mazdéisme.

Nous avons puisé des renseignements fort utiles à ce sujet, dans les écrits de J. Darmesteter: « Dans « la mythologie arabe, les Persans retrouvaient « bien des choses qu'ils connaissaient déjà ; toutes « ces légendes sur la fin du monde, sur le paradis « et l'enfer, que Mahomed leur avait empruntées

« tantôt directement, tantôt sans le savoir, par « l'intermédiaire des mythologies juive et chré- « tienne... La Perse transporta en masse sa my- « thologie dans la religion nouvelle ; Mahomed « hérita de Zoroastre, Deddjal et l'Antéchrist « héritèrent d'Ahriman et du serpent Zokak ; Sao- « chyant, le fils encore à naître du Prophète qui « doit, à la fin des temps, inaugurer le règne de la « vie éternelle, revient faire ses promesses aux « hommes sous le nom arabe de Mehdi (1).

« Tous ces peuples de génies et de démons, de « djenns et de divs, de péris, qui animaient les « eaux, le monts et les déserts, continuèrent à ré- « gner en paix dans leur empire comme si rien « ne s'était passé dans le temple.

« Pour la masse du peuple, il n'y eut rien de « changé, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni dans « l'enfer. Il n'y eut que des noms nouveaux à « apprendre : Allah et Mahomed et les huit paro- « les du credo musulman à substituer aux vingt « et une paroles de l'Honover.

« La réaction alla plus loin encore et les prin- « cipes de théologie politique qui avaient dominé « la Perse ancienne revinrent presque au lende- « main de la ruine nationale affirmer leur empire. « Dans la théorie perse, le pouvoir appartenait au « roi, fils de Dieu, investi par son origine supra- « terrestre de la gloire divine, du Farri-Yazdan. « A la faveur des révolutions politiques, la Perse « reporta sur la tête de l'Arabe Ali, héritier légi- « time de Mahomed, exclu du Kalifat, toutes les « splendeurs et les saintetés de la vieille royauté « nationale.

---

(1) Voir Mehdi depuis les origines de l'Islam jusqu'à nos jours. Vol. XLIII de la bibliothèque orientale elzévirienne.

« Celui qu'elle apelait autrefois dans ses proto-
« coles, Schah Bagi Meimanat (le roi divin, fils
« du ciel) et dans ses livres sacrés Aharatuca (le
« Seigneur et Guide), Seigneur dans l'ordre du
« monde, Guide dans l'ordre de l'esprit, elle l'ap-
« pelle à présent d'un mot arabe (le chef), le titre
« le plus simple qu'il fût possible d'imaginer et en
« même temps le plus auguste car toutes les sou-
« verainetés du monde et de l'esprit y étaient con-
« tenues. En regard des kalifes, élevés par la cla-
« meur aveugle des masses, par l'intrigue et le
« crime, elle éleva le droit héréditaire de l'Imam
« Ali, infaillible et sacré par Dieu. A sa mort, elle
« se pressa autour de ses deux fils Hassan et Hos-
« sein, puis de leurs descendants.

« Hossein avait épousé une fille du dernier roi
« Sassanide de sorte que l'Imamat était fixé dans
« son sang par double droit divin et l'union de la
« Perse ancienne et de l'Islamisme à la façon per-
« sane se trouve scellée dans Hossein aux plaines
« de Karbella (1). »

L'immortalité de l'âme est comprise de la même façon chez les Schiites que chez les Mazdéens. Durant les trois jours qui suivent la mort, l'âme flotte autour du corps et éprouve des joies et des peines comme si l'être vivait encore; ces trois jours écoulés, l'âme monte au ciel pour être jugée devant le pont Sinval.

Le culte de l'arbre, pratiqué par les Schiites, est complètement étranger à l'Islamisme. « Aujour-
« d'hui comme autrefois, sous les mollahs comme
« sous les maubeds, l'arbre est considéré comme
« une puissance bienfaisante capable de chasser
« les maladies et la mort (2). »

(1 et 2) Consulter J. Darmesteter : *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse,* Paris 1885, p. 40, et *Hourwata et Amiratat,* p. 66.

D'après Chardin, il y a en Perse de ces vieux arbres vénérés superstitieusement par le peuple que l'on appelle « Darakht Fazel », c'est-à-dire des arbres excellents; on les voit tout lardés de clous pour y attacher des pièces d'habillement pour vœux, ou d'autres enseignes (1).

Les Yazatas, anges de la lumière, qui étaient en nombre restreint, au temps des Sassanides, se sont multipliés à l'infini et ils jouent un rôle important chez les Persans.

« Les Fervers sont des créatures célestes sem-
« blables aux Yazatas; ils sont la figure idéale, la
« partie immortelle des créatures terrestres, les
« arbres, les anges, les hommes, les animaux, tout
« être a son Ferver qui est son protecteur invisi-
« ble. Ces Fervers se placent sur les épaules des
« hommes, le bon Ferver qui se nomme en persan
« moderne « Malaecka » est sur l'épaule droite, le
« mauvais sur l'épaule gauche. Le premier note
« soigneusement les bonnes actions tandis que le
« second enregistre non moins soigneusement les
« mauvaises. Pendant que le mauvais Ferver
« pousse l'homme au péché pour en faire une
« créature d'Ahriman, le bon, au contraire, lui
« montre le bien. Lorsque l'homme meurt, son
« bon Ferver demeure au ciel, aussi les prières
« pour les morts, chez les Mazdéens, leur sont-
« elles adressées, aussi plus l'homme est juste et
« grand, plus son Ferver est puissant (2). »

Les purifications rituelles, les prédications astro-

---

(1) Chardin : *Voyage en Perse,* tome II. On trouvera dans le dictionnaire persan, par Vullers, des renseignements intéressants en ce qui concerne le culte de l'arbre. Chercher le mot « Dirakht ».

(2) Chirazpour Partow : *Zarathoustra,* thèse des lettres, page 183, Montpellier, 1929. On trouvera des renseignements utiles sur le Mazdéisme dans ce travail.

logiques et les opérations magiques ont, dans le Schiisme comme dans le Mazdéisme, la place d'honneur; sur ce point encore, les Mochtaheds d'aujourd'hui sont des continuateurs directs des maubeds et des mages.

Partout nous trouvons l'esprit d'Avesta, écrit Partow, « c'est la religion de Zarathoustra, dans « toute sa pureté et tout son fanatisme ».

NOTIONS SUR LES WAHABITES

On a cru à tort que le Wahabis constituait une secte du Schiisme ; il n'en est rien.

L'histoire des Wahabis remonte à un siècle et demi. Le fondateur de cette secte fut un Arabe de Yamam, appelé Scheikh Mohamed, descendant de Abdel Wahab, qui, lui-même, était un descendant du Prophète Mahomed.

Scheikh Mohamed enseigna le premier dogme du Coran. Dieu éternel, puissant, miséricordieux. Il fut si jaloux de l'unité de Dieu qu'il ne voulut connaître entre Dieu et les hommes aucun être supérieur qui se rapprochât de la divinté. Il a proscrit toutes les prières qu'on adressait au Prophète et aux Saints.

Il prétendit être envoyé du Ciel pour combattre l'idolâtrie et amener les croyants sous l'obéissance de Dieu seul. Les prières sont pour Dieu seul. Il rejeta de la sorte les hommages rendus par les chrétiens à Jésus-Christ ainsi que les prières des Israélites et leurs hommages à Moïse.

Il fallait une force supérieure pour faire adopter une religion aussi sévère.

Rejeté de la Mecque, de Damas, chassé de Bagdad et de Bassorah, Scheikh Mohamad fut enfin favorablement accueilli par Ebn-Seoud, prince du Dreieh et de Lahsa.

Le nouveau culte s'organisa et prit une forme régulière ; les réformateurs prirent le nom de Wahabites du nom d'Abdel-Wahab, père de Scheikh Mohamad.

Scheikh Mohamad conserva le titre de Pontife ou Scheikh suprême et Ebn-Seoud celui de général des Wahabites.

Devenus puissants, les Wahabites parcoururent le désert, attaquèrent la Mecque et la Médine, détruisirent le tombeau de Mahomed, s'attaquèrent à la Syrie, à l'Egypte et à l'Irak, détruisirent les tombeau des saints martyrs à Karbella et à Nadjaf, etc., nous ne pouvons reproduire ici toute cette partie de l'histoire.

La différence entre les Wahabites et les Musulmans réside surtout dans la nature de Mahomed.

Les Wahabites considèrent Mahomed comme un sage, les Musulmans le reconnaissent comme Prophète.

Les Musulmans construisent des tombeaux avec décorations pour leurs morts; les Wahabites les enterrent sans aucune décoration, traitent les Musulmans d'idolâtres et les idolâtres doivent mourir. C'est ce que l'on doit savoir pour expliquer l'acharnement qu'ils mirent à détruire les tombeaux du Prophète, de sa famille et à massacrer les Musulmans.

Etant donné que le Coran est la base de leur pratique religieuse, les Wahabites ont conservé

presque tout ce qui est en usage chez les Musulmans. Ils ont le même nombre d'oraisons, les mêmes ablutions, leurs mosquées n'ont aucune décoration intérieure et ne comportent pas de minarets.

Dans tous les lieux où ils sont devenus les maîtres, ils ont détruit les sépultures, s'indignant contre ceux qui voulaient leur rendre hommage.

« Leurs mœurs sont très simples. La légalité est « le seul bien qu'ils connaissent ; ils se traitent de « frères. Leurs manières sont grossières et cette « grossièreté est le caractère des Arabes, leurs « ancêtres, l'austérité qui s'y est jointe étant celle « de la religion qu'ils professent (1). »

Redevenus puissants, les Wahabites, au cours de ces dernières années, ont attaqué la Mecque. Le maître des Wahabites, Ebn-Seoud, ayant conquis l'Arabie, s'est déclaré roi, et depuis lors ils ont cessé de montrer leur hostilité à l'égard des Musulmans.

Le roi actuel du Hedjaz, en bon souverain, tient beaucoup à établir de bonnes relations diplomatiques entre son pays et les pays étrangers, particulièrement la Perse. Une légation a été établie à Téhéran.

Voilà très brièvement résumées, quelques notions sur les Wahabites, la différence de leur religion avec le Schiisme et l'Islamisme.

---

(1) Consulter L.A.O. Corencez. Les Wahabites.

DEUXIÈME PARTIE

LES LIEUX SAINTS SCHIITES

Les lieux saints schiites sont nombreux et cela d'autant plus que les massacres des descendants du Prophète par les Kalifes Beni-Omaya ont répandu des saints tombeaux sur tout le territoire de la Perse et de la Mésopotamie.

Nous allons donc faire leur description en commençant par les lieux saints qui se trouvent en Mésopotamie.

Les principales villes saintes de l'Irak sont :

Karbella, Nadjaf et Kazemein ; les autres non moins importantes sont Samerra, Hella.

En première ligne d'importance, il faut compter la ville de Karbella.

KARBELLA

Ville située au sud de Bagdad, au nord-ouest de Babylone, à l'ouest de Thueridj sur le Hindieh, entourée de marais et d'étangs provenant des débordements du grand canal Al Hosseinia, qui aboutit à l'Euphrate.

Karbella tire son nom du drame fondamental de l'Islam Schiite qui s'y acheva le 10 Moharam de l'an 61 de l'hégire.

D'après Aubin, Karbella, à cette époque, était un endroit isolé dans le désert, où Hossein et sa famille, torturés par la faim et la soif, condamnés à mourir pour le salut des hommes, furent aussitôt cernés par les troupes de Ommar Saad et massacrés (1).

Le calvaire de Karbella où s'accomplit le mystère de la rédemption s'entoure de pieuses légendes.

Le nom de Karbella (chose d'en haut) en fit un point prédestiné où de toute antiquité les prophètes seraient venus de la part de Dieu pour ouvrir à leurs connaissances des voies nouvelles.

La légende rapporte que l'une des femmes du Prophète Mahomed Omme Salema, vit un jour son mari rester silencieux ; elle lui en demanda la cause, Mahomet lui répondit : L'ange Gabriel m'a mis au courant qu'un de mes petits-fils périrait de mort violente, que son tombeau serait le plus illustre du monde et qu'il s'y fonderait une grande ville. Ainsi Karbella n'a aucune raison d'être que le tombeau d'Hossein et sa famille.

Malgré l'opposition des Kalifes, le champ des martyrs de Karbella devint promptement le sanctuaire de la foi schiite et le mouvement des foules s'y fit irrésistible.

Au milieu du IX^e^ siècle, le Kalife Motawakel recourut à des mesures de rigueur, il frappa les pèlerins d'une taxe de 10 à 100 toumans, la lourdeur des impôts ne parvint pas à décourager l'ardeur populaire; il ordonna alors qu'au lieu de taxes, on coupât désormais les mains des pèlerins.

---

(1) Aubin. *La Perse d'aujourd'hui.* Paris 1908, p. 373.

Toutes ces mesures ne purent en rien mettre fin aux pèlerinages.

Karbella dut son développement aux princes schiites persans Ale-Bouya, ensuite aux Safavis. ainsi qu'aux deux Ilkhanis ou princes de Tabriz qui firent creuser le canal de Karbella.

La coupole d'Hossein fut bâtie par un gouverneur turc au XIX[e] siècle, les derniers Empereurs Kadjar s'employèrent à décorer la mosquée de Hossein. Aga Mohamad Schah la fit recouvrir d'or, Fata Ali Schah construisit la galerie extérieure et une partie de la cour que Nasser el Din Schah acheva.

La population de Karbella ne vit que par le pèlerinage, 40 à 50.000 habitants peuvent être considérés comme sédentaires.

De tous les lieux saints, Karbella est le seul où les pèlerins ont coutume de faire un séjour prolongé.

L'organisation de la ville répond aux nécessités des pèlerinages, il n'y a que des caravansérails, hôtels et logements à louer.

Le commerce est représenté par un millier de boutiques tenues par des Persans et des Hindous, les vivres, les denrées sont fournis par toute la Mésopotamie, les produits manufacturés par Bagdad.

Le gouvernement nomme des Kelitdars ou préposés à la garde des tombeaux ; ils sont d'habitude héréditairement désignés pour cet office ; ils ont l'administration des sanctuaires.

Dans chaque lieu saint, il y a un grand nombre de serviteurs qui entretiennent l'enceinte sacrée.

L'aspect du tombeau d'Hossein est le suivant :

Un toit bosselé, duquel émergent un dôme doré et des colonnades en bois décoré de cristal taillé. Aux extrémités montent des minarets recouverts d'or. Placé sous le dôme central, le tombeau de Hossein et de son fils Ali Abkar sont en bois incrusté d'ivoire ; sous les voûtes latérales repose le groupe des martyrs de l'Achoura.

Non loin du tombeau s'élève le sanctuaire de son frère Abbas, fait en porcelaine bleue, fabriquée par des ouvriers persans.

On fabrique à Karbella deux produits : des linceuls et des médaillons en terre sacrée de la sépulture d'Hossein.

Il existe à Karbella des fondations de piété, d'enseignement et de bienfaisance, administrées par les Saraffes ou banquiers, dont les fonds proviennent de tous les pays schiites, pour assurer la provision d'eau des fontaines et la distribution d'aliments et d'aumônes aux pèlerins pauvres.

La Perse et l'Inde fournissent à Karbella la presque totalité de sa population religieuse et depuis deux ou trois générations, l'attirance des Saints Tombeaux a implanté des colonies de Persans et d'Hindous constituées par des mollahs, étudiants, pèlerins et négociants retenus par les liens spirituels ou par des avantages temporels.

Il y a presque 30.000 Persans à Karbella et ils impriment à la ville une allure nettement iranienne, imposent leur langue. leurs usages, leurs monnaies.

Les Schiite sdu Caucase, de l'Afghanistan et de l'Asie Centrale qui ont avec les Persans des affi-

nités de race ou de dialectes se rattachent à leur organisation.

Les Hindous vivent séparément, il y a en a 1.500 à Karbella venant du Pundjab, ils possèdent deux Madrassahs ou écoles théologiques qui leur sont propres.

La description de Karbella faite, nous aborderons de la même façon celle des autres villes saintes et en particulier de Nadjaf.

NADJAF

Ville située au sud de Karbella qui lui donne accès, on traverse une contrée désertique et sablonneuse ; trois khans ou hôtelleries marquent les étapes.

En 638, Ali devenu Kalife, dut abandonner aux Bani Omaya, l'Occident de l'Islam, et il vint passer les quatre dernières années de sa vie à Kouffa, en Mésopotamie ; c'est là qu'il fut assassiné.

D'après la légende, Ali aurait désigné le terrain de Nadjaf pour sa sépulture, sanctifié par le passage et la prière d'Abraham.

A la mort d'Ali, le chameau qui portait son cadavre partit spontanément dans cette direction et s'arrêta à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le tombeau du Emam (ou Imam).

La solitude garda les restes d'Ali, sur lesquelles les Kalifes s'efforcèrent de faire l'oubli.

Or, en 791, il advint que le Kalife Haroum Rachid, au cours d'une expédition de chasse, se trouva dans le voisinage du tombeau d'Ali, à ce moment tous les chiens et chevaux s'arrêtèrent

d'eux-mêmes pour ne point violer la sainteté d'un tel refuge.

Haroum Rachid fit aussitôt creuser le sol, il retrouva le cadavre d'Ali et il y construisit un petit monument.

Les princes Ale-Bouya le continuèrent et Schah Abbas le Grand, Empereur de Perse, construisit la mosquée de Nadjaf.

Mohamad Pacha, gouverneur turc de Bagdad, éleva de 1637 à 1659 les deux minarets. Nader Schah, l'Empereur conquérant de Perse, le recouvrit d'or.

Les habitants de Nadjaf s'évaluent à 25.000.

Nadjaf n'est pas comme Karbella un centre d'ardeur mystique, elle présente un aspect austère.

Malgré la présence supposée du tombeau d'Adam et de Noé, la dévotion publique se concentre sur le seul tombeau d'Ali et Nadjaf n'existe que par ce tombeau.

La mosquée d'Ali se trouve au cœur de la ville; les murs sont couverts de carreaux de faïence, la façade est garnie de plaques d'or d'où émergent une coupole et des minarets d'or. Quatre portes donnent accès aux visiteurs. Elles sont encadrées de cristal taillé, ornées d'inscriptions en lettres d'or. Les caves de la mosquée sont remplies d'offrandes (tapis, étoffes, or, argent, pierres précieuses, etc.) apportées par les fidèles, persans ou autres. L'administration et l'organisation de la mosquée de Nadjaf sont analogues à celles des autres villes saintes, il y a un Kélitdar et des centaines de serviteurs.

Nadjaf est le centre des études théologiques

schiites et depuis la fin du XVIII[e] siècle, les plus grands modjtaheds (ou représentants religieux) qui occupent dans le schiisme une situation particulière sont à Nadjaf.

Les Modjtaheds rendent des sentences définitives sur toutes les questions publiques et privées, ils distribuent l'argent des fondations pieuses, forment la jeunesse ecclésiastique, 5.000 étudiants fréquentent Nadjaf. La plupart sont de Perse, de Mésopotamie, de l'Inde et même de Maskat. Il existe dix madrassahs (ou écoles théologiques) où les étudiants trouvent la plus haute culture religieuse que peut offrir le Schiisme.

La durée des études peut être de dix à vingt ans. Les étudiants retournent ensuite dans leur pays d'origine ; l'élite d'entre eux peut arriver à obtenir par ses capacités le titre de modjtahed.

Il existe à Nadjaf un très grand cimetière coupé par la route de Karbella; les tombes se répandent à travers le désert; les cadavres y affluent de tous côtés, conformément aux dispositions testamentaires. Ali inspire aux Schiites une confiance particulière, pour leur séjour funèbre, aussi Aubin a-t-il écrit : « C'est à Nadjaf, à l'abri des agitations humaines, que le peuple des morts goûte un éternel repos ».

A Nadjaf, le commerce est d'une certaine importance. Les achats de grains de riz et de produits de manufactures importés de Bagdad y sont considérables. Naguère, il existait une route entre Nadjaf et la Mecque qui traversait le désert, mais son insécurité obligea les mollahs à en interdire l'usage ; seul le chemin de la Syrie est resté ouvert.

Enfin, bien que la moitié de la population soit

persane, Nadjaf reste une ville d'aspect purement arabe.

KAZEMEIN

Ville située sur la rive droite du Tigre, à une distance de quatre kilomètres de Bagdad. Les habitants sont en majeure partie Iraniens.

Kazemein était, au temps des Kalifes, un cimetière établi dans la palmeraie ; il se trouvait, à faible distance du fleuve un tombeau des Koréichittes.

On y enterra ensuite successivement le septième et le neuvième Emam, Emam Mohamad Taghi et Moussa Kazem.

La puissance des Kalifes Abassides s'appliqua naturellement à maintenir dans un prudent silence et dans l'obscurité la mémoire des martyrs de la légitimité pour ne pas fournir un nouvel élément à l'opposition schiite.

Ce fut au dixième siècle que les princes Ale-Bouya de Chiraz imposèrent aux Abassides leur ardeur schiite et élevèrent les premiers monuments sur les tombes des Emams.

Un faubourg se créa qui porte le nom de Kazemein (c'est-à-dire les deux Kazems) et qui devint la forteresse schiite de Bagdad, dans les luttes périodiques des deux sectes.

L'invasion mongole détruisit Kazemein et ce furent les empereurs Safavis qui rétablirent la ville et commencèrent le tombeau actuel ; les Kadjars l'achevèrent.

Kazemein est située au carrefour de tous les lieux saints et les passages répétés des pèlerins ont

développé le commerce des bazars et des hôtelleries. Il existe quatre à cinq de ces établissements, construits par les capitalistes schiites.

Par ailleurs, Kazemein n'a rien pour retenir les pèlerins que la mosquée qui est l'objet d'une vénération particulière.

Le septième et le neuvième Emam jouissent assurément d'une bonne réputation parmi les martyrs mais leur prestige est médiocre par rapport à ceux d'Ali et d'Hossein.

Pour les Schiites, la personnalité de chacun de ces Emams revêt un caractère spécial.

Ali est le savant et austère commentateur de la religion du Prophète. Hossein est l'agneau de Dieu et le Rédempteur ; Abbas, le héros des batailles, Moussa Kazem est le saint à tout faire ; d'après Aubin, « il remplit dans le schiisme l'office de saint Antoine de Padoue ».

Kazemein n'est pas un centre d'études, cependant quelques étudiants fréquentent le Madrassah installé sous les arcades dans la cour même du tombeau.

Les Schiites n'attachent pas grand prix à la terre de Kazemein ; les pèlerins ne l'adoptent que rarement comme lieu de sépulture.

Kazemein est, chaque année, inondée d'eau par la crue du Tigre, qui empêche les pèlerins de continuer leur pèlerinage aux lieux saints.

SAMERRA

Une fois que les pèlerins ont accompli leur pèlerinage aux principaux sanctuaires, le retour à Samerra est le complément indispensable du pèlerinage.

Samerra est une petite ville, au bas du Tigre, qui fut, au neuvième siècle, la capitale temporaire des Abassides.

La dévotion schiite vénère à Samerra les deux tombeaux des dixième et onzième emams, Ali-en-Naghi et Hassan Askari qui y moururent empoisonnés.

Il se trouve également à Samerra les tombeaux de Halima Khanom, épouse du onzième emam, et Nardjesse Khanom, mère du douzième emam.

On vénère également la cave où, dans sa quatrième année, disparut le douzième emam Mehdi.

HELLA

C'est une ville de 30.000 habitants partagée par l'Euphrate.

Dans le sud de Hella, il y a une coupole consacrée au souvenir du Prophète Abraham et un autre monument que le peuple croit être le restant de la tour de Babel et où se trouve le tombeau du dieu Nibo, de Babylone.

Ayant terminé la description des lieux saints schiites de Mésopotamie, nous aborderons l'étude de ceux qui se trouvent dans le territoire de la Perse.

LES LIEUX SAINTS SCHIITES EN PERSE

Il est bien connu des historiens que les Kalifes de Bagdad poursuivirent à outrance les descendants du Prophète et ne se crurent en sûreté qu'après avoir exterminé ces innocents à qui une

partie du peuple attribuait la succession de Mahomed et la souveraineté de l'Empire musulman.

Ne se contentant pas de les expulser de l'Arabie, ils les traquèrent et employèrent toutes les méchancetés pour les faire périr par le fer et par le poison, jusqu'au jour où ils furent eux-mêmes dépouillés de leur trône par les Tartares.

Il y a en Perse peu de provinces où l'on ne voie mille traces de la fuite des descendants des Emams entre autres, dans les tombeaux qui leur sont élevés et les mosquées qui leur sont consacrées. A Ghom, appelé la retraite des saints, il y a un grand nombre de tombeaux des pauvres descendants du Prophète qui, fuyant l'Arabie, étaient venus se réfugier et y furent persécutés et mis à mort par les émissaires des Kalifes.

C'est depuis le règne des empereurs Safavis que la Perse schiite éleva les premiers monuments pour ses saints martyrs car elle était auparavant sous la domination des Arabes et des Tartares qui étaient des Sonnites.

Chardin écrit à ce sujet : « Les Persans et tous « ceux qui sont de leur croyance renouvellent tou- « jours à la vue de ces tombeaux l'horreur qu'ils « ont contre les kalifes de Bagdad qu'ils traitent « de tyrans et d'usurpateurs et soutiennent qu'on « ne doit nullement les reconnaître comme suc- « cesseurs de Mahomed. Ce glorieux titre, disent- « ils, convient seulement aux Emams ; ils détes- « tent surtout ceux des kalifes qui ont pris part à « la mort des emams, les regardent comme les « plus scélérats et les plus exécrables de tous les « hommes ».

Du fait des massacres des descendants du Pro-

phète, il existe sur le territoire de la Perse un grand nombre de saints tombeaux dont quelques uns jouissent d'une grande popularité dans le monde de l'Islam schiite. En premier lieu, c'est le santuaire de Emam Rezam à Machad dans la province du Khorassan et ensuite la ville de Ghom où se trouve la sépulture de Fatema, sa sœur.

Les autres sanctuaires ne jouissent que d'une renommée toute locale, tels sont les tombeaux de Schah Zada Abdol Azime à Téhéran, de Schah Cheragh à Chiraz et du Scheik Safi à Arbadil.

Nous allons faire successivement l'étude de ces sanctuaires en insistant surtout sur la description des deux premiers.

MACHAD

Ville principale de la province du Khorassan, Machad est située à 930 mètres d'altitude, dans une plaine peu fertile que n'arrose même pas un ruisseau permanent, à une dizaine de kilomètres au sud du Khachef-Roud, l'un des tributaires occidentaux de la rivière de Harat. Machad n'a de communication facile qu'avec le haut bassin de l'Atrak qui se prolonge au nord-ouest entre les deux chaînes parallèles du Kopet Dagh et Ala Dagh. Pour se rendre dans les diverses parties du Khorassan, il faut traverser les chaînes de montagnes élevées, à l'ouest, vers Néchabour et Damghan, au sud, vers Torbat Haidari, au sud-est, vers Torbat Scheick Djami et Harat, au nord est- vers Sakez, au nord, vers Kalat-Nader.

D'après la légende, la fondation de Machad remonte aux temps les plus reculés, sous l'empereur Djamchide.

Machad doit sa renommée au mausolée de Emam Reza, huitième des douze emams des Schiites. C'est à « Tous », près de Machad, que mourut Emam Reza, victime du poison que son beau-père, le kalife Mamoum, fils de Haroun-al-Rachid, lui fit absorber.

La vénération dont est entourée la ville de Machad date de 1330. En 1404, l'ambassadeur espagnol Don Ruy Gonzalez di Clavijo à la cour de Tamerlan à Khandahar, parle de la grande vogue que le tombeau avait auprès des fidèles. Le plus jeune fils de Tamerlan, Schah Rokh embellit considérablement le mausolée du saint, ce qui contribua à augmenter la célébrité du lieu. Toutefois ce ne fut qu'au commencement du XVI[e] siècle que Machad devint le centre religieux persan. A ce moment, la fameuse division des Musulmans sonnites et schiites, ayant établi la prédominance des schiites en Perse, on se préoccupa de créer un sanctuaire capable de détourner de la Mecque l'argent que les pèlerinages y portaient de tous les points de l'Iran.

Henry d'Allemagne écrit : « En choisissant « Machad comme lieu de pèlerinage national, les « Persans ne firent qu'imiter l'exemple du roi juif « Jéroboam qui avait voulu élever des autels au « veau d'or, à Dan et à Béthel, pour détourner les « pèlerinages israélites de Jérusalem (1) ».

Schah Abbas le Grand combla de riches donations la mosquée de Emam Réza et la visita plusieurs fois au cours de son règne. Machad devint ainsi la principale ville sainte du monde persan. Henry d'Allemagne prétend que ce furent des intérêts purement matériels qui amenèrent Schah Abbas à créer la vogue de ce sanctuaire, car, s'il

avait considéré uniquement son degré de sainteté, il aurait donné la préférence à Karbella et à Nadjaf où sont les tombeaux d'Ali et de son fils Hossein (2).

Au point de vue historique, Machad fut maintes fois éprouvée par des invasions diverses, notamment en 1587 ; elle fut prise et saccagée par les Osbacks; elle souffrit beaucoup aussi des insurrections de l'Afghan Mahomed Soltan.

Ce fut le conquérant Nader Schach, Empereur de Perse, qui releva la ville de ses cendres ; malgré sa renonciation à la foi schiite, il tint sa cour à Machad où il restaura et embellit le sanctuaire de Emam Reza. Sous le gouvernement de Schah Roks, fils de Nader Schah, et qui était aveugle. Machah perdit les deux tiers de sa population et fut continuellement en butte aux insurrections des Obsbacks. Ce fut le fondateur de la dynastie des Kadjar, Agha Mohamad Schah qui releva la ville en dernier lieu. Machad se révolta maintes fois contre le gouvernement central.

L'entrée de Machad est fermée par une porte monumentale, flanquée de tours. Henry d'Allemagne fait la description suivante de la ville : « L'ar-
« rivée à Machad, le soir, au coucher du soleil. a
« quelque chose de grandiose. Dans le poudroie-
« ment des derniers rayons de l'astre à son déclin
« les hautes murailles sont découpées dans un
« curieux effet de contre-jour, et donnent l'impres-
« sion d'un joli décor d'opéra. Au second plan.
« derrière les murs, toute une forêt de peupliers
« élèvent vers le ciel leurs cimes grêles. Enfin,

(1 et 2) Henry d'Allemagne : *Du Khorassan au pays des Bachtiaries*, Tome III, p. 82, Paris 1911.

« dans le lointain, on distingue nettement les deux « minarets et la coupole tout en or de la grande « mosquée (1). »

Le tombeau à la coupole dorée, ornée à la base de faïences bleues et jaunes sur un fond blanc, se trouve au centre géométrique de la ville. Une chaîne d'airain indique la limite que l'infidèle ne peut franchir. Le parvis de la mosquée sert de lieu d'asile aux criminels qui s'y réfugient, rassurés contre les sentences de la justice. La bibliothèque de Emam Reza contient près de 3.000 volumes dont la plupart sont de fort grande valeur. L'organisation de la mosquée est presque identique à celle des lieux saints de l'Irak, il y a toujours le kélitdar et les serviteurs attachés à la mosquée.

La ville de Machad est traversée du nord-est au sud-est par un grand boulevard, artère principale de la ville, ombragé par des arbres et bordé de nombreuses boutiques.

Au sujet des cimetières à Machad, Henry d'Allemagne nous apprend : « Les plus grands espaces « libres que l'on rencontre sont les cimetières, « dont les tombes, juxtaposés, présentent l'aspect « de blocs de maçonnerie formés de briques cui- « tes cimentées les unes contre les autres. Toutes « ces sépultures sont orientées dans la direction « de la Mecque ; au-dessus de la tête du trépassé « est placée une petite stèle portant son nom « gravé. Les gens plus riches font sculpter sur une « dalle quelques versets du Coran ou les outils « marquant le symbole de la profession exercée par le défunt.

---

(1) Henry d'Allemagne : *Trois mois de voyage en Perse.* Tome III, page 78.

« On ne tolère pas à Machad de concession à « perpétuité pour le sol où sont enterrés les fidèles. « Aussitôt qu'une tombe n'est plus entretenue, le « terrain revient au domaine public et on se hâte « de lui donner une nouvelle destination ».

La fabrication des armes blanches y était autrefois florissante avant l'introduction en Perse des armes à feu. Les tissus de soie et de cotonnade fabriqués à Machad sont transportés dans toutes les parties de la Perse et du Caucase. Le commerce des antiquités, bijoux, faïences se fait surtout avec les pays transcaspiens.

Aux environs de Machad, il existe des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, d'étain et des gisements de turquoises.

La situation de la ville, sur le versant des montagnes, la garantit contre les vents nuisibles des steppes.

Le nombre des pèlerins qui visitent Machad s'élève quelquefois à 50.000 par an. On évalue à 200.000 habitants la population actuelle de Machad

GHOM

Ville située à 145 kilomètres de Téhéran, au point de départ de toutes les routes qui se dirigent sur Téhéran, Hazvine, Soltanabad, Hamadan, Yazd et Esfahan.

Après Machad, Ghom est le lieu de pèlerinage le plus vénéré sur le territoire iranien. La légende veut que Emam Djafar ait prédit qu'après trois générations, il naîtrait de lui une fille qui mourrait à Ghom et y serait enterrée.

Cependant l'existence de Ghom date de fort

longtemps. D'après les écrivains schiites, Fatema, en allant à Tous, pour rejoindre son frère Emam Reza, gendre du Kalife, apprit la triste nouvelle de sa mort. Elle tomba malade et mourut. Elle fut enterrée dans cette ville. La grande réputation de Ghom date de l'époque où elle reçut la sépulture de Fatema.

Cette ville fut détruite par le Tartare Tamerlan. La cité ne se releva de ses cendres que sous le patronage des empereurs Safavis. En 1722, elle fut encore à nouveau saccagée par les Afghans qui se montrèrent plus terribles que leurs prédécesseurs les Tartares.

En 1872, on estimait à 4.000 le nombre des habitants de Ghom. En 1890, Lord Kourzon évalue la population fixe à 20.000. Actuellement, l'autorité estime qu'elle est de 35.000.

Quant à la mosquée, ses débuts furent très modestes. La sœur de Emam Mohamad Taghi, appelée Zeinabe, de passage à Ghom, éleva un petit monument à Fatema. Au XV[e] siècle, une Persane, fille d'un homme très riche, appelé Hanize Moussalou, consacra sa fortune au culte de Fatema et elle construisit le dôme doré de la mosquée.

Les empereurs Safavis ornèrent la mosquée, la revêtirent de faïence et quatre d'entre eux furent enterrés auprès de la sainte.

C'est à Fath Ali Schah que le reliquaire de Fatéma est redevable de sa splendeur. C'est lui qui enleva les tuiles céramiques qui couvraient le sanctuaire pour les remplacer par des plaques d'or. Il fit bâtir le Madrassah (ou école théologique) pouvant recevoir cent élèves dans ses locaux, la dota d'une fondation convenable et il dépensa par an-

née 100.000 toumans pour l'embellissement de la mosquée. Il a fait à pied tous les pèlerinages de Téhéran à Ghom.

Dans un ouvrage écrit dans un style très séduisant, couronné par l'Académie Française, la princesse G. V. Bibesco a fait une description de Ghom que nous avons le plaisir de reproduire dans ce travail :

« Les murs, les toits, les routes, tout a la cou-
« leur jaune, grise et rose des terres cuites, et cette
« harmonie délicate d'une seule teinte composée,
« rien ne la rompt, pas même les eaux de la rivière
« colorée du sable de ses berges et roulant sans
« bruit des flots de limon rose. Rien... des gris
« glacés, des gris de cendre, des gris réchauffés
« d'un peu d'ocre, sur les lignes molles de toutes
« ces constructions de glaise, de ces terrasses, de
« ces ponts fragiles, de ces murailles de plus en
« plus abaissées. Rien sinon la mosquée au dôme
« d'or, qui se dresse sur le ciel du crépuscule, de
« l'autre côté de la rivière.

« Dure et magnifique, parmi les perspectives
« confuses de tous ces toits plats, évidente et pré-
« cise; gonflée comme un fruit sous sa coque écla-
« tante, portant au-dessus d'une sombre arche
« bleue ses quatre minarets d'un bleu plus pâle
« également, couronnés d'or fin. C'est vous, sainte
« Fatéma, cette coupole, ce resplendissement vers
« qui s'acheminent les caravanes. Vous êtes com-
« me une géante tulipe d'orfèvrerie, comme un
« globe incandescent au feu d'un chalumeau,
« comme un soleil plus petit, plus voyant et plus
« proche. Je ne peux pas vous oublier, votre éclat
« m'a blessé les yeux, le cœur, à tout jamais. Vous
« êtes, dans l'ombre de mes paupières, une tache
« d'or qui tremble.

« Mais l'infidèle que je suis ne saurait vous ap-
« procher. A plus de cinquante pas, la foule m'en-
« toure et nul pouvoir au monde ne me défendrait
« d'elle si j'essayais d'avancer vers les portiques.
« Pourtant n'ai-je pas ressenti l'ardeur et la foi des
« pèlerins? Ne vous ai-je pas crue miraculeuse
« autant qu'eux tous ,que ceux qui viennent vers
« vous, des plus lointaines provinces d'Iran, à tra-
« vers des sables et d'autres déserts ? Pour vous
« atteindre, n'ai-je pas traversé plus de terre que
« n'en traversent vos fervents, partis du Mazan-
« déran et de Machad. des bords de l'Ourmia et
« des bords du lac Méris, ou de ce Hamoun qui
« touche aux confins du Belouchistan? Et n'ai-je
« pas pour vous l'amour des croyants qui vivent
« dans votre ombre. ô Lumineuse !...

« Rien ne me rappelle moins la mort que l'énor-
« me bijou de Ghom patiemment composé
« d'émaux bleus et de plaques d'or. C'est pourtant
« une tombe. Le cadavre de sainte Fatéma y
« repose, gardé par tout un peuple contre la curio-
« sité des impies.

« Mais il faut que j'ignore à jamais ce que recèle
« la cassette unique. moi qui l'avais atteinte, pres-
« que tenue, je sais du moins m'imaginer, d'après
« les récits des pèlerins, là-bas, à l'intérieur des
« voûtes bleues comme des cavernes creusées
« dans la neige, le trésor, la longue boîte follement
« ornée que protègent les grilles d'argent; puis,
« car nul obstacle n'arrête l'imagination, je décou
« vre sous le couvercle scellé de musc, de cam-
« phre et de suie, le corps menu et le visage pré-
« parés pour l'éternité.

« J'aime à penser que les coupoles, les cintres
« prodigieux ne s'élevèrent si haut que pour re-
« couvrir un petit cercueil de femme. »

Plus loin, elle continue :

« Quelle force anima ce corps aux jours de sa « vie? L'esprit qui l'habitait posséda les véritables « vertus donnant droit à l'empire des êtres, puis- « que d'âge en âge on s'en est souvenu, puisque « les conquérants et les rois lui portèrent leurs « richesses : Abbas le Grand, son invincible épée, « Fath-Ali-Schah, les lingots de ses caves. Il est « une heure où la coupole, miroir convexe du « soleil, s'étend avec lui.

« Mais tant de regards humains ne tournent « encore vers le lieu de cette sépulture que pour la « signaler de plus loin à l'attente des pèlerins noc « turnes, on allume chaque soir de grands feux « au faîte de ses minarets.

« Je confesse désormais dans mon cœur sainte « Fatéma de Ghom vers qui se dirige la proces- « sion des caravanes. Je crois à la seule vie éter « nelle qui se perpétue indéfiniment dans la mé « moire des hommes (1). »

Le grand écrivain français Pierre Loti, qui aimait tant l'Orient, nous dit tout l'enchantement qu'il a éprouvé lors de sa visite à Ghom :

« Mes yeux qui ont tant vu de choses ne se rap- « pellent rien d'aussi étourdissant ni d'aussi fan- « tastique, rien d'aussi éperdument oriental que « cette apparition du tombeau de la sainte Fatéma « un soir de mai au sortir d'une nef obscure.

« Il existe donc encore en Perse des choses qui « ne sont pas en ruines et de nos jours on peut « construire ou restaurer, comme au temps des « mille et une nuits. »

---

(1) Princesse G.-V. Bibesco : *Les huit Paradis*. Paris 1908, pp. 85-86.

La chapelle de la sainte est surchargée de tuiles peintes et recouverte d'or, la clôture est en argent massif et en or. Le jardin de la mosquée est enchanteur par ses fleurs, ses roses et ses volubilis.

L'organisation et la direction du tombeau est la même que dans les villes saintes de l'Irak.

Au point de vue commercial, Ghom reçoit de tous les coins de la Perse des marchandises destinées à être transportées d'une ville à l'autre.

Il faut considérer que Ghom est une grande entreprise de pompes funèbres et que de tous les coins de la Perse des cadavres y sont amenés pour être ensevelis. On évalue le nombre des saints, des rois, des grands personnages enterrés à Ghom à 400. Un champ énorme constitue le cimetière ; on peut voir des tombeaux artistiquement travaillés à côté des tombes des misérables couchés sous quelques pieds de terre à peine couverts de quelques briques.

Depuis le début du règne de Sa Majesté Impériale Réza Schah Phalavi, la ville a subi de nombreuses transformations. De grandes et belles avenues y ont été percées, des arbres y ont été transplantés, des vieilles maisons détruites, etc., et son aspect actuel est très séduisant.

Les autres lieux saints moins importants qui jouissent d'une renommée locale sont :

SCHAH ZADA ABDOL AZIME

Située à quelques kilomètres de Téhéran, Schah Zada Abdol Azime communique avec cette ville par un chemin de fer. Elle montre un dôme doré

et des minarets en faïence qui brillent de loin sous les rayons du soleil.

Schah Zada Abdol Azime est le fils de Emam Moussa Kazem qui s'enfuit de l'Arabie pour se réfugier en Perse et y fut assassiné par les émissaires des Kalifes. Sa mort tragique fournit aux gens de la capitale l'indispensable sanctuaire à leur dévotion, tous les jeudis et vendredis, les jours de fêtes et les jours de deuils, le peuple afflue de tous les coins de Téhéran pour aller le visiter et adresser ses prières à Schah Zada Abdol Azime.

Quoiqu'il existe à Téhéran et dans les environs un grand nombre de Emam Zada, c'est Schah Zada Abdol Azime qui est le plus apprécié et qui y jouit d'une réputation toute locale.

SCHEIKH SAFI

C'est à Arbadil que se trouve le tombeau de Scheik Safi, descendant du septième Emam, appelé l'homme pur de la religion.

Pendant trente ans, Scheikh Safi prêcha la religion des Emams en Perse et chercha à inspirer le respect de la famille infortunée à ses élèves et à ses disciples, très nombreux malgré la résistance des Tartares et des Torquemans. Un mariage avec la famille d'un prince Torqueman joignit à l'influence religieuse des descendants de Scheikh Safi une influence politique.

Le fils cadet du Sultan Haïdar, Schah Esmail, se rendit maître du Caucase, de l'Irak et de l'Azerbaïdjan et constitua la Perse moderne.

Cinq des premiers rois Safavis furent enterrés à côté de leurs ancêtres.

La mosquée de Scheikh Safi est ornée d'or et d'argent.

Les visiteurs du tombeau sont surtout des habitants de Arbadil et des villages environnants.

SCHAH TCHERAGH

Le dernier des lieux saints de Perse qui jouit d'une renommée locale est le sanctuaire de Schah Tcheragh, situé à Chirza. Il ne reçoit que les visiteurs de cette ville et les touristes qui viennent visiter le tombeau des empereurs perses à Pazegade et admirer les ruines de Persepolis.

Nous nous abstiendrons de faire la description des autres lieux saints beaucoup moins importants et trop nombreux pour les énumérer.

TROISIÈME PARTIE

LE PÈLERINAGE SCHIITE

LOIS RELIGIEUSES SCHIITES RELATIVES AUX PÈLERINAGES DES LIEUX SAINTS ET A L'INHUMATION

Avant de commencer l'étude des pèlerinages dans leur ensemble, il nous a paru utile de mentionner tout d'abord les quelques lois religieuses concernant les pèlerinages des lieux saints et les inhumations chez les Schiites (1).

On jugera que ces pratiques ne sont pas dépourvues d'intérêt pour l'hygiéniste et quelques-uns de ces dogmes sont de véritables conseils hygiéniques.

Il existe deux espèces de pèlerinages dans l'Islam Schiite. Le pèlerinage dit Vadjeb, c'est-à-dire obligatoire, et le pèlerinage appelé Mostahab, ou facultatif.

Le pèlerinage obligatoire est exclusivement réservé à la Mecque.

Le pèlerinage facultatif, pèlerinage qui se déroule aux lieux saints de l'Irak et de la Perse, fera l'objet essentiel de notre travail.

(1) En ce qui concerne la législation islamique, nous nous sommes inspirés du livre du grand jurisconsulte (Al Mohaggegh) intitulé *Chéraïé*. Une excellente traduction en a été faite en français par Querry : *Droit musulman relatif à l'Islam Schiite.*

Le pèlerinage n'est obligatoire que lorsque les conditions requises sont réunies pour son accomplissement. Le délai ou retard dans ce cas constitue un des péchés les plus graves.

Voici très brièvement en quoi consistent ces conditions :

1° La plénitude de l'intelligence et du discernement : l'obligation du pèlerinage n'incombe pas à l'enfant ni à l'aliéné ;

2° La possibilité de subvenir aux moyens de subsistance et de transport pendant les voyages : le pèlerinage n'est permis qu'aux personnes dont l'excédent de l'actif de leurs biens sur le passif est suffisant pour pourvoir aux dépenses du pèlerinage.. Personne n'est tenu de vendre ses effets corporels ni sa maison d'habitation pour subvenir aux dépenses du pèlerinage ;

3° Le pèlerin doit avoir les moyens de subvenir aux besoins de sa famille pendant tout le temps que dure son absence, en sus de ses dépenses personnelles. Quiconque ne possède pas, en sus de la somme nécessaire à ses dépenses personnelles pendant le pèlerinage de quoi pourvoir à la subsistance de sa famille pendant son absence fait un acte nul, etc... ;

4° La possibilité de faire le voyage : les malades ne sont pas obligés d'exécuter le pèlerinage. L'assurance de l'absence de tout danger, pendant la durée du trajet, de la part de l'ennemi ou de bandits.

Enfin, le pèlerinage peut être rendu obligatoire par un vœu, un serment ou quelques autres actes de ce genre; par suite d'un premier pèlerinage

annulé. Il peut être répété autant de fois que se présente un motif important.

Le pèlerinage à la Mecque incombe aux Sonnites comme aux Schiites quand sont réunies les conditions requises pour son exécution (1).

Le pèlerinage facultatif ou « Mostahab » est propre à la secte schiite, il n'est pas exécuté par les Sonnites. Il n'existe aucune loi religieuse schiite qui rend obligatoire ce pèlerinage. Les croyants le font uniquement par piété et par dévotion.

DU RITE FUNÈBRE

a) *De l'ablution du cadavre (Al Tagsill)*

Art. 154. — L'ablution, l'ensevelissement et l'inhumation d'un cadavre ainsi que la récitation des prières sur le corps, constituent des devoirs d'obligation générale. Chacun de ces devoirs incombe aux héritiers du degré le plus proche, aux mâles de préférence, et en particulier au mari, en cas de décès de la femme.

Art. 163. — On aura soin d'enlever du corps du défunt toute trace de souillure, on procèdera à une première ablution avec une décoction de cèdre, en commençant par la tête, continuant par le côté droit et terminant par le côté gauche ; on fera ensuite une seconde ablution avec de l'eau

---

(1) Pour avoir des renseignements au sujet des pélerinages schiites à La Mecque consulter : Chardin : *Voyage en Perse* ; Querry : *Droit musulman*. En ce qui concerne la partie scientifique, consulter : *Communication sur le pélerinage de la Mecque en* 1928, par le Conseil sanitaire maritime et quarantenaire d'Egypte.

camphrée, dans l'ordre suivi pour la première, et enfin on en fera une troisième avec de l'eau pure et selon le rite. Les trois ablutions décrites ci-dessus sont obligatoires ; et l'on ne doit omettre aucune formalité à moins d'empêchement absolu. s'il est impossible de se procurer du cèdre et du camphre, on fera usage d'eau pure.

Art. 164. — Si le décès a été causé par des brûlures ou la variole et que l'on puisse craindre de déchirer l'épiderme du cadavre, on remplacera l'ablution par une purification sèche, selon les rites observés à l'égard des personnes vivantes et affligées d'infirmités qui ne leur permettent pas l'ablution.

La purification sèche consiste à remplacer l'eau par de la terre ou toute substance pouvant recevoir la dénomination de terre, les cendres de végétaux, toutes les substances minérales, les terres calcaires et gypseuses avant leur cuisson sont exclues. A défaut de terre, faire usage de la poussière recueillie sur les vêtements, sur la selle ou sur la crinière de la monture ; à défaut de cette poussière on peut se servir de boue.

Les pratiques de tradition recommandées dans l'ablution des cadavres consistent dans les faits suivants : le cadavre doit être étendu sur une table horizontale, dans un endroit couvert et avoir le visage tourné dans la direction de la Mecque ; on creusera une rigole pour recevoir l'eau ayant servi aux ablutions, on évitera de la diriger dans les latrines, mais on pourra la déverser dans un égout. Les doigts doivent être légèrement frictionnés et les parties génitales voilées. Avant de commencer l'ablution, la tête du défunt sera lavée avec l'écume d'une décoction de cèdre, et les parties génitales

seront lotionnées avec un mélange d'eau de cèdre et de soude, puis on lotionnera de même les mains. Ces ablutions préliminaires étant terminées, on lavera la tête du cadavre en commençant par le côté droit ; chacun des membres sera lavé à trois reprises, et le ventre sera frictionné à chacune des deux ablutions à moins que le cadavre ne soit celui d'une femme décédée en état de grossesse.

La personne qui lave le corps doit se tenir à la droite de celui-ci ; se laver les mains après chaque ablution et les essuyer avec un linge après la dernière. Le laveur évitera de placer le corps entre les jambes et sur son séant. Il s'abstiendra de couper les ongles du défunt et de peigner ses cheveux et sa barbe. On doit éviter de laver le corps d'un schismatique (c'est-à-dire Musulman qui refuse à l'Emam Ali le droit de succéder immédiatement au Prophète) et, si l'on est forcé de le faire, on procédera selon le rite usité dans la secte du défunt.

On peut facilement se rendre compte du rôle néfaste que joue toujours, en temps d'épidémie, ces ablutions de cadavres.

b) *De l'ensevelissement (Al Takfine)*

Art. 166. — Le corps d'un Musulman décédé doit être (c'est une obligation) enseveli avec trois pièces d'étoffe bien distinctes.

1° Almézar, c'est-à-dire : serviette qui entoure les reins et le bas-ventre ;

2° Al ghamis, c'est-à dire : chemise ;

3° Al ezar, c'est-à-dire : linceul recouvrant tout le corps.

En cas d'absolue nécessité, on peut se borner à

ne faire usage que d'une seule de ces trois pièces, lesquelles ne peuvent être en soie. On devra, obligatoirement, frictionner avec du camphre les parties du corps qui touchent la terre pendant les prosternations, à moins que le défunt ne soit décédé pendant le pèlerinage, après la prise d'habit.

On ne peut se dispenser de cette formalité qu'en cas d'absolue nécessité et il est interdit de se servir d'aromates autres que le camphre et le Zarira (plante du genre Artensia).

Les pratiques de tradition recommandées dans l'ensevelissement sont les suivantes :

Après avoir lavé le cadavre, le laveur fera lui-même, avant de procéder à l'enseveilssement, une ablution complète et une ablution partielle; la tête du défunt sera ceinte d'un turban dont les extrémités passeront sous le menton et se joindront sur la poitrine ; on frictionnera les mains du cadavre et les parties du corps avec le camphre, etc...

Toutes substances faisant partie du corps du défunt, comme les cheveux, les poils, etc., qui viennent à tomber après le décès doivent être placées dans le linceul.

c) *De l'inhumation* (*Al dafne*)

Ces réglementations comportent l'obligation :

Art. 181. — Que le corps de toute personne décédée soit déposé dans la terre chaque fois qu'il est possible de le faire.

Art. 182. — Qu'en cas de décès à bord d'un navire, le corps soit jeté à la mer s'il est impossible de le porter en terre, mais il sera préalablement alourdi d'un poids et enfermé dans une toile solide.

Conformément aux données de la tradition, la profondeur de la fosse doit être égale à la taille d'un homme de stature ordinaire ou au moins à la hauteur de la clavicule. Il est défendu de transporter d'un lieu à un autre les corps de personnes décédées, sauf aux lieux saints où reposent les martyrs, par exemple, Karbella, Nadjaf, etc...

LES PÈLERINAGES AUX LIEUX SAINTS

Nous ne possédons pas de précision sur la date des premiers pèlerinages aux lieux saints schiites.

L'oppression, les mesures de rigueur employées par les Kalifes, en empêchaient la réalisation. C'est depuis la dynastie des Safavis, sous le règne de Schah Abbas le Grand que ces pèlerinages connurent la vogue.

Les Schiites y attachent une importance considérable. Les péchés, disent-ils, seront pardonnés à quiconque effectuera les pèlerinages aux tombeaux des Saints Martyrs.

Il n'y a pas une date fixe pour la réalisation de ces pèlerinages que l'on peut effectuer à tous moments et en toutes saisons. Habituellement, c'est entre septembre et novembre qu'ils ont lieu.

Le pélerinage est une institution démocratique, toutes les classes de la société, par piété ou même par pure hypocrisie, y prennent part ; les riches comme les pauvres, avec cependant prédominance de ces derniers, contrairement au pélerinage de la Mecque où prédomine surtout la classe riche de la société musulmane.

Ce sont des petits bourgeois, des commerçants, des cultivateurs, des journaliers, surtout des femmes. Tout Persan schiite un peu aisé, quelle que soit la classe sociale à laquelle il appartient, considère comme un devoir impérieux de faire un voyage aux lieux saints, il y en a qui ont fait cinq à dix fois ces pélerinages.

Ceci dit, voici en quoi consistait l'organisation de cette institution et les modifications qu'elle a subi depuis.

C'était en automne, de préférence, que les pélerins, au nombre de plusieurs centaines, se réunissaient en caravane, et se faisaient conduire par un tchaouche (ou conducteur), qui les guidait vers les lieux saints.

Le départ était fixé pour une certaine heure de l'après-midi et toutes les caravanes, prêtes et en selle, groupées autour de leur conducteur, se mettaient en route.

A ce sujet, Henry d'Allemagne nous écrit : « Leur « sortie de ville se fait en grande cérémonie. La « procession s'ébranle au son de la musique et est « précédée de bannières flottantes. Ces caravanes « de pélerins sont organisées comme de véritables « agences Cook. Elles possèdent leur courrier attitré, qui a coutume de faire régulièrement chaque « année le voyage. Ce conducteur, nommé Tchaouche, prend la tête du cortège et déploie la bannière rouge surmontée de la main du Prophète.

« Il connaît tous les chants religieux que les pélerins doivent répéter avec lui à l'entrée ou à la « sortie des villages ainsi qu'à l'approche des tombeaux des Saints ou des mosquées vénérées. Le « Tchaouche s'occupe aussi du côté matériel et sait « où trouver des logements pour sa troupe. Il fait

« son affaire de la nourriture et de tous les acces-
« soires indispensables à ceux qui se sont enrôlés
« sous sa bannière. Il conduit exactement son
« troupeau et s'arrange de façon à le ramener au
« logis dans le temps fixé.

« Ce métier de courrier ne laisse pas, du reste,
« que d'être fort lucratif, chaque pélerin, suivant
« ses moyens, lui fait un cadeau qui peut aller jus-
« qu'à une centaine de francs pour les pélerins for-
« tunés, tandis que les pauvres ne peuvent lui offrir
« que quelques krans.

« Au retour, pour arrondir ses petits bénéfices,
« le tchaouche s'arrange de façon à devancer la
« caravane de quelques étapes pour venir annon-
« cer aux familles l'heureuse arrivée de l'expédi-
« tion, ce qui lui vaut encore quelques dons en es-
« pèces ou en nature.

« Quand les pélerins ont accompli leur pieux
« voyage, ils prennent le titre que leur confère le
« lieu saint où ils ont prié. Les visiteurs du tom-
« beau de la Mecque s'appellent Hadji, ceux qui
« ont été à Karbella deviennent Karbellaï et enfin
« les voyageurs qui ont approché le mausolée de
« Emam Reza à Machad sont considérés comme
« Mechadi » (1).

Ces caravanes de pélerins dont nous venons de faire la description, ont singulièrement diminué à notre époque. Il est facile d'en donner l'explication. La défectuosité des routes et des moyens de locomotion, le désordre et l'insécurité, le manque de toute espèce de surveillance à l'égard des pélerins les obligeaient jadis à se réunir en caravanes pour entreprendre de pareils voyages qui n'étaient pas

(1) Henry d'Allemagne ; *Trois mois de voyage en Perse*, page 144.

exempts de dangers. Elles sont nombreuses les caravanes de pélerins qui ont été attaquées, pillées, massacrées au cours de leur voyage, par des malfaiteurs.

Aujourd'hui les choses ont changé. Un très grand nombre de route ont été faites ou élargies, les moyens de locomotion se modernisent de plus en plus; l'ordre et la sécurité règnent particulièrement en Perse, grâce à la puissante armée que nous possédons.

En ce qui concerne les moyens de locomotion dans les temps anciens, les riches et les nobles voyageaient en carrosse, les gens aisés employaient le cheval. l'âne ou le mulet; les pauvres les accompagnaient à pied. Ces moyens ne sont que rarement usités de nos jours. Actuellement, grâce à de nombreuses compagnies de transports automobiles, les pélerinages qui étaient exécutés pendant une durée de vingt à trente jours, se font dans un intervalle de deux à quatre jours. Il est évident que ce sont surtout les riches et les gens aisés qui voyagent en automobile.

Le coût du pélerinage varie beaucoup suivant la classe et l'état de fortune du pélerin. S'il est noble ou riche, il se fait accompagner d'un grand nombre de laquais et de serviteurs, les dépenses alors peuvent être considérables. Le coût varie enfin suivant le confort que le pélerin désire se procurer durant son séjour aux lieux saints. En règle générale, les pélerinages coûtent cher. Il faut compter de 50 à 200 toumans en moyenne et par personne.

Nous avons précédemment insisté sur ce point, que les pélerinages sont entrepris par la classe pauvre de la société. Pour disposer d'une pareille

somme, il faut que le pélerin travaille des années; une fois en possession de l'argent nécessaire, il entreprend immédiatement le pélerinage sans se soucier de l'avenir. Nous reviendrons plus loin sur les conséquences de cette entreprise au point de vue économique. Cependant, il y a beaucoup de personnes qui entreprennent le pélerinage avec un minimum d'économies; elles s'engagent quelquefois pour des étapes de près de 60 jours de marche, par exemple de Machad à Karbella, et ce, dans la privation et la misère, pour gagner le ciel. Souvent leurs ressources s'épuisent et elles succombent en cours de route.

Autrefois, le nombre des pélerins qui se rendaient aux lieux saints de l'Irak était de 100 à 200.000 par an. Ce nombre a varié pendant ces dernières années. Avant la guerre, on évaluait à près de 60.000 les pélerins qui traversaient la frontière persane pour se rendre en Irak. De ce nombre, 45.000 venaient de Perse, 15.000 du Caucase et de l'Afghanistan, etc... (1).

Les pélerinages ont été complètement suspendus pendant la guerre.

La statistique commerciale de la Perse donne un chiffre de 14.000 pélerins pour l'exercice de l'année 1921-1922 ; ce chiffre est nettement inférieur à la réalité car n'y sont pas compris ceux qui séjournent déjà aux lieux saints, non plus que les « Modjavers », c'est-à-dire ceux qui partent sans esprit de retour.

La statistique irakienne de 1923 donne un chiffre

---

(1) Pour plus de détails à propos de cette époque d'avant-guerre, consulter le rapport rédigé par la Commission sanitaire internationale pour les frontières turco-persanes, qui a visité l'Irak en 1913-1914.

de 10.000 pélerins persans arrivant de Khanaghine et 3.500 ayant emprunté la voie de Bassorah.

En 1924-1925, on ne compte plus que 2.500 pélerins persans qui ont passé par Khanaghine et 3.500 par Bassorah.

En 1925, année tout à fait exceptionnelle, le nombre des pélerins persans et étrangers qui ont visité l'Irak devait monter à 70.000 (1).

En ce qui concerne les lieux saints de Perse, on évalue à près de 1.500 et 2.000 le nombre des pélerins étrangers, tels que Hindous et Irakiens, etc... qui les visitent, nous ne possédons pas de statistique à ce sujet.

Les pélerins indigènes qui visitent nos lieux saints se comptent par milliers chaque année. Ce nombre double ou triple chaque fois qu'une raison quelconque, telle qu'une épidémie, etc., ferme la frontière et les empêche d'aller aux lieux saints irakiens.

On a pu constater que le nombre des pélerins qui fréquentaient nos lieux saints s'élevait quelquefois de 100 à 200.000 par an.

Les voies parcourues par les pélerins ont également suivi des modifications.

Nous avons insisté précédemment sur ce point qu'un grand nombre de nos routes ont été refaites et élargies permettant ainsi, dans une très large mesure, des transports plus faciles et surtout plus rapides.

---

(1) Consulter Akrawi : *Etude de la peste en Mésopotamie.* Thèse de Médecine, Paris 1928, p. 99.

Voici l'itinéraire des routes qui sont suivies ordinairement par les pélerins.

Du nord-est au sud-ouest, de Machad à Karbella, les routes les plus fréquentées sont les suivantes : de Machad on se rend à Charifabad, Néchabour, Sbzavar, Schahroud, Damghane, Semnane, Varamine, Téhéran, Ghom, Soltan-Abade, Hamadan, Tevisserkan, Kanghavar, Kermanchah, Kasre-Chirine, Khanaghine, de là à Bagdad et à Karbella.

De l'ouest au sud-ouest, de Tabriz à Karbella, on se rend de Tabriz à Mianadj, Siadakan, Hamadan, Tevisserkan, Kangavar, Kermanchah, Kasre-Chirine, Khanaghine, Bagdad et Karbella.

Quant aux gens du sud, venant d'Esfahan, Kerman, Yazde, Chiraz, etc., c'est par mer qu'ils se rendent aux lieux saints; d'un des ports principaux, Bandar-Abbas ou Bandar-Bouchehre, etc., ils gagnent Bassorah et de là se dirigent vers les lieux saints.

Les routes que suivaient les pélerins Schiites de la Syrie ont changé depuis. Anciennement, ils se rendaient en Egypte de Port-Saïd, gagnaient les Indes, par exemple Bombay, de là se dirigeaient vers Bassorah et les lieux saints, ou bien se rendaient par la voie du désert, à dos de chameau, en Irak. Depuis 1924, d'autres voies ont été créées qui relient la Syrie à l'Irak et qui ont le double avantage d'être plus courtes et moins chères. Deux routes sont particulièrement employées, l'une dite la route d'Alep passant par Dair-Al-Zour, l'autre, la route du désert allant directement de Damas à Bagdad.

Ces voies permettent de relier en automobile la Syrie à l'Irak en un délai de deux jours.

CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA PERSE

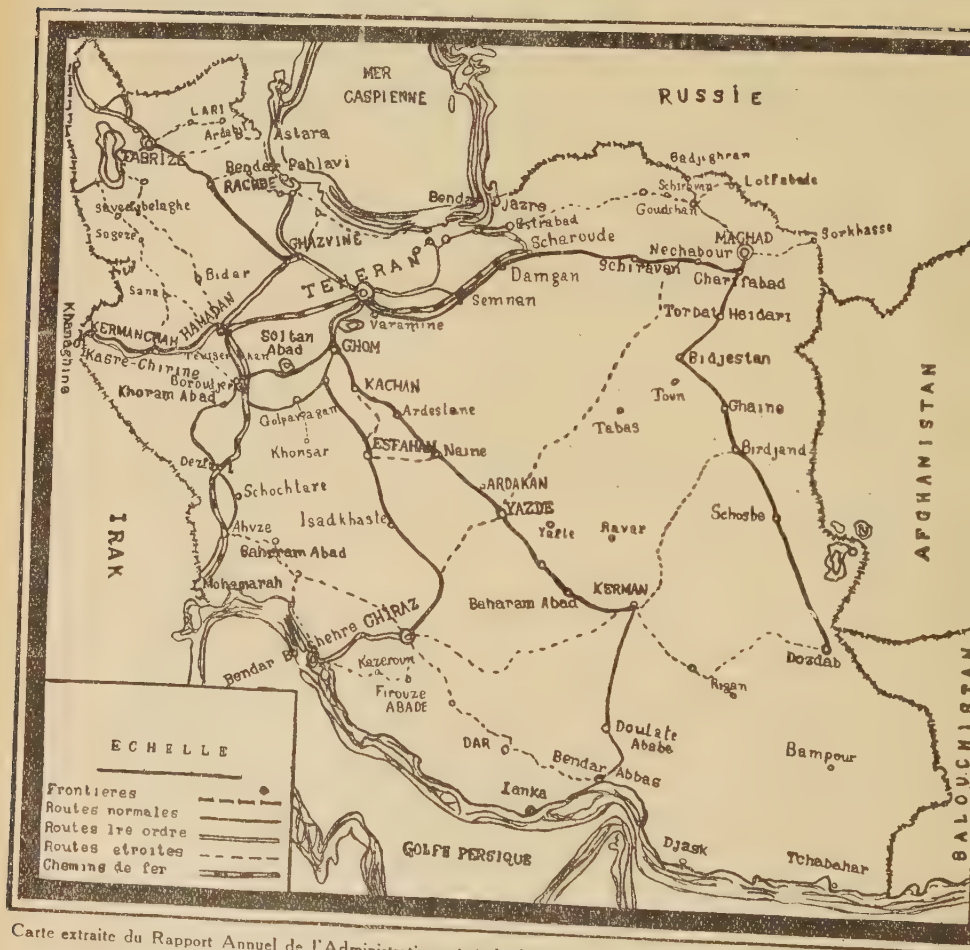

Carte extraite du Rapport Annuel de l'Administration générale des voies, chaussées et chemins de fer de l'Empire Persan

Quant aux Schiites Hindous, c'est toujours par mer qu'ils se rendent aux lieux saints irakiens, arrivant d'un des ports importants, Bombay ou Karachi, ils gagnent Bassorah et se dirigent vers les lieux saints.

Ceux qui viennent en Perse limitent leur visite à la sépulture de Emam Reza à Machad. Pour s'y rendre ils suivent deux chemins : 1° Par la voie terrestre, ils traversent l'Afghanistan en passant par Kaboul, aboutissent à la ville de Harat et ainsi se dirigent vers Machad ; 2° Ils s'embarquent d'un des ports tels que Bombay ou Karachi et débarquent dans un des ports persans situés sur le Golfe Persique, Bandar-Bouchehre, etc... Ils suivent la route de Dozbad, traversent ainsi Schosbe, Birdjande, Ghaïne, Bidjestan, Torbat-Heidari, Charifabade et gagnent la ville sainte.

Les pélerins du Caucase, d'Afghanistan et d'Asie Centrale se rendant en Irak suivent les mêmes routes que les Persans ; ils vont tous à Kermanchah qui se trouve située à la jonction de toutes les routes terrestres qui communiquent avec les lieux saints irakiens. Les cartes ci-incluses renseigneront le lecteur plus clairement.

Arrivés aux lieux saints, les pélerins y séjournent pendant un temps qui varie d'un mois à plusieurs années. Il y en a même qui y vont rester et y mourir. Ce sont les « Modjavers ».

L'hygiène de ces pélerins est très variable et dépend surtout de la fortune de ceux-ci. Les personnes riches habitent des appartements qu'elles louent pour la durée de leur séjour aux lieux saints. Elles sont accompagnées de leurs domestiques qui préparent leur nourriture. Les gens de condition

CARTE GÉOGRAPHIQUE DE L'IRAK

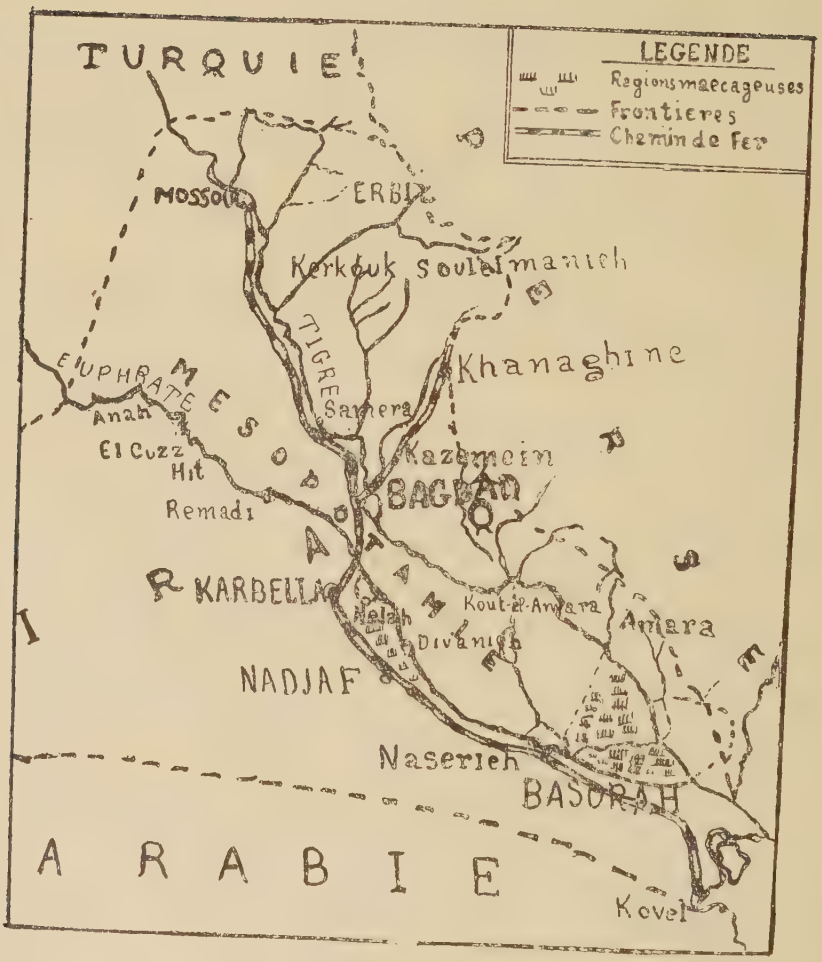

moyenne habitent des maisons particulières qui abondent dans ces lieux.

Il suffit de mettre pied à terre dans un des lieux saints irakiens pour se voir aussitôt entouré de nombreux guides vous proposant leurs services et l'hospitalité. En véritables serviteurs, ces guides s'occupent des pélerins durant leur séjour aux lieux saints. Ils s'engagent à leur faire visiter les tombeaux, à leur faire réciter les oraisons et les prières à la rentrée et à la sortie des mosquées sacrées. Ils s'occupent non seulement de leur logement et de leur nourriture, mais encore d'unir parfois les pélerins entre eux, surtout avec les gens du pays par des mariages temporaires dont ils remplissent les formalités, nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Cependant il faut avoir une certaine expérience pour mener à bien ces pélerinages. Ces marchands de prières trouvent les moyens les plus ingénieux pour soustraire le plus possible d'argent aux fidèles. Nous en avons fait nous-même la triste expérience quand nous avons visité en 1922 les lieux saints de l'Irak. Nous pourrions raconter beaucoup d'anecdotes à ce sujet, mais cela nous entraînerait trop loin.

Tout autre est le sort du fidèle pauvre qui veut faire ce pélerinage pour gagner les faveurs d'Allah et goûter comme le riche les jouissances promises aux observateurs des lois islamiques schiites. Celui-ci doit souvent coucher entassé avec ses frères dans un caravansérail ou dans une cour de mosquée ou encore à la belle étoile. Comme nourriture il n'a bien souvent qu'un morceau de pain et quelques dattes ou un peu de fromage, etc., qu'il doit encore à la générosité des œuvres d'assistance qui existent dans les lieux saints. Ces œuvres sont

entretenues par des dons recueillis dans tous les pays schiites mais la Perse fournit la plus grande partie de cet argent.

Ceci dit, voyons en quoi consiste le mariage temporaire.

MARIAGES TEMPORAIRES

Depuis un temps immémorial, le mariage temporaire est pratiqué en Perse, la légende nous apprend que le célèbre Rostam, héros du Livre des Rois de notre poète Ferdousi, étant à une partie de chasse à la cour du roi Samarghand, contracta une union semblable avec la fille de son hôte.

Au temps de Mahomed, les unions provisoires existaient chez les Arabes, et elles ne furent défendues que sous l'autorité du Kalife Omar, c'est pourquoi les Sonnites répudient une coutume si chère aux Schiites.

Ni le Coran, ni le Hadisse, ou Livre des Traditions, ne parlent des unions provisoires, et, dans leur sagesse, les Persans en ont conclu que, puisque le Prophète n'avait pas jugé bon d'en faire mention, c'est qu'il les permettait, à l'appui de cette conclusion, ils rappellent que Mahomed laissa ses soldats contracter de pareilles unions au cours de ses campagnes.

Henry d'Allemagne écrit : « Le mariage temporaire qui est une institution particulière à la Perse n'a pas le caractère fantaisiste qu'avec les idées de notre civilisation nous nous plaisons à lui attribuer. La loi persane et la religion schiite, en effet, non seulement permettent les unions de ce genre, mais aussi les sanctionnent, prétendent qu'elles ont été établies pour éviter la plaie de la prostitution. »

Ce sont les femmes de la plus basse classe qui remplissent les fonctions de femmes provisoires.

Leurs maris provisoires sont des voyageurs, des pélerins, ceux qui craignent la monotomie d'une union prolongée, ceux dont les femmes sont malades, ceux qui sont fiancés à des jeunes filles non nubiles et qui pour cette raison doivent attendre plusieurs années avant de pouvoir se marier.

La durée de ces mariages peut être de une heure à 90 ans, quand la période est terminée, les parties contractantes peuvent la renouveler.

Il est incontestable que la polygamie et les unions provisoires ont contribué au plus haut degré à empêcher la prostitution.

Or, actuellement démodée et rejetée de partout, cette institution de l'union provisoire garde une grande vogue aux lieux saints ; nous allons donc étudier l'évolution de cette institution et sa répercussion aux lieux saints et en dehors de ces lieux.

Mr. Mocharrafod-Dovleh nous rapporte des faits particulièrement intéressants à ce sujet, il écrit :

« D'après les préjugés et les routines juxtaposés « à la religion musulmane, la femme doit sortir « voilée, elle ne peut parler avec un homme que « si cet homme est son mari ou son proche parent. « Le respect de cette tradition absurde, prive la « femme de tous les moyens de subsistance, elle « ne peut pas tenir une boutique et faire du com- « merce, elle ne peut remplir aucun des petits mé- « tiers qui s'adaptent à ses moyens physiques et « qui, en Europe, sont réservés aux femmes: ven- « deuses dans les magasins, ouvreuses de théâtres, « caissières, dactylographes, demoiselles de télé- « phone, contrôleuses de tramways, etc. Le seul

« métier possible pour la femme est celui de « femme de chambre ou servante dans les mai- « sons de riches.

« Autrefois, le chômage parmi les femmes n'avait « pas grande importance, la polygamie était prati- « quée sur une large échelle et toutes les femmes « trouvaient un mari, elles veillaient aux soins du « ménage et le mari les nourrissait ; si celui-ci « était pauvre, elles se mettaient au service d'un « homme riche. Il y avait ainsi dans chaque mai- « son de riche un grand nombre de femmes qui « menaient une existence oisive et inutile. Lors- « que des difficultés économiques assaillirent la « Perse, deux conséquences apparurent: 1° La « diminution de la polygamie et même l'apparition « du malthusianisme dans le sens que l'entendait « Malthus lui-même; 2° la diminution de la de- « mande de servantes, les femmes ne trouvaient « plus ni mari ni emploi, elles n'avaient aucun mé- « tier à leur disposition, elles n'avaient qu'un « moyen d'échapper à la faim et à la misère, elles « se jetèrent dans la prostitution » (1).

Nous allons voir comment les choses se passent aux lieux saints.

Le mariage temporaire règne dans ces lieux. Tout le monde, pélerins, étudiants en théologie, contracte ces unions provisoires.

« Cette institution, écrit Henry d'Allemagne, a pour but de procurer sur terre aux fidèles un avant-goût des joies qu'ils rencontreront dans le paradis de Mahomed. » Les femmes abondent dans ces lieux. Ce commerce rapporte à celles qui le prati-

(1) Mocharrafod-Dovleh : *L'Impôt et la vie économique et sociale en Perse.* Thèse de droit. Paris 1924, p. 64.

quent. Bien que la loi exige un célibat d'environ un mois, après l'expiration d'une alliance, il n'est pas rare de voir la plupart de ces femmes contracter plusieurs fois cette union provisoire dans la journée.

Quelle différence y a-t-il entre la prostitution et le mariage temporaire des lieux saints ? C'est que si les prostituées en général subissent un contrôle sanitaire, ici les femmes jouissent d'une liberté absolue et sans fin. Elles se donnent à libre cœur et à bras ouverts à ce métier et bien entendu aucune force n'est susceptible de leur imposer un contrôle sanitaire.

Il serait intéressant d'étudier le pourcentage des maladies vénériennes chez ces femmes mais malheureusement il n'y a aucun moyen de se renseigner.

On voit très bien que cette institution a évolué contrairement à nos souhaits. Revêtues d'une forme légale, ces unions provisoires pratiquées aux lieux saints menacent à leur tour notre génération et il est fort difficile de modifier ces mœurs. A titre documentaire, nous avons jugé utile d'en faire mention dans ce travail.

TRANSPORT DES CADAVRES

La suprême ambition, pour un Schiite, est de dormir son dernier sommeil à l'ombre d'un tombeau vénéré, aussi les riches comme les gens aisés ne manquent-ils pas de rappeler dans leurs dernières volontés l'obligation pour leurs héritiers de les faire enterrer en lieu saint.

Pour les Schiites, le cimetière le plus recherché

est celui de Karbella, ils prétendent que leurs péchés leur seront pardonnés et qu'ils trouveront le libre accès au paradis du fait d'être enterrés en cette terre sacrée.

Ce sont les nobles, les riches, la haute bourgeoisie, qui ont de telles ambitions, les autres classes ne sauraient y prétendre, vu les dépenses considérables auxquelles montent les frais d'une pareille entreprise : frais de transport, achat du terrain, entretien du tombeau, etc.

« Il est certain que les habitants et le clergé des « villes sacrées s'enrichissent du désir qu'ont les « fidèles d'être enterrés en terre sainte. Le coût « d'une tombe dépend de la proximité de la mos- « quée, et varie entre cinq et mille roupies (ce qui « fait environ quatre cents dollars) » (1).

Aux lieux saints persans on enterre surtout des cadavres qui arrivent de tous les côtés de la Perse. Les cadavres étrangers transportés en Perse sont infiniment rares.

Au contraire, les lieux saints de l'Irak reçoivent les cadavres de tout l'Islam schiite, Indes, Perse, Syrie, etc...

On a vu des cadavres de Schiites arriver de pays lointains : Autriche, Allemagne, Siam, Etats-Unis, etc... Mais la plupart des cadavres sont de provenance indigène.

En Perse les cadavres qui sont destinés à être transportés aux lieux saints sont déposés dans des tombes spéciales (appelées amanates) où ils restent pendant trois ans. On ne remplit pas ces tombes de sable mais on élève au-dessus un édicule

(1) Herman Norden : *Sous le ciel de la Perse*. Paris 1929, p. 17.

en briques, muni d'ouvertures où l'on fait sécher le cadavre ! « Etant donné l'atmosphère du pays, nous dit Gilmour, le corps se dessèche vite. Lorsqu'on désire l'exhumer et accomplir le pélerinage, le médecin municipal doit attester que le corps est desséché et en état d'être transporté, il en informe la section médicale qui délivre le certificat nécessaire » (1).

En ce qui concerne le mode de transport des cadavres, Henry d'Allemagne écrivait : « Le mode de déplacement des morts n'est pas toujours des plus respectueux et les Katerjis (muletiers) qui se chargent du convoi transportent les corps comme des marchandises, les empilant quand arrive la « nuit dans les cours des caravansérails pour faire « reposer leurs montures. La plupart du temps au- « cun parent ni ami n'accompagne la dépouille « mortelle et il n'est pas rare de voir quatre de ces « funèbres voyageurs placés sur la même monture. « A certaines époques de l'année on rencontre de « véritables caravanes mortuaires composées de « quelques douzaines de mulets chargés de leur « lugubre fardeau.

« M. et M^me^ Dieulafoy qui ont si longtemps voyagé « dans ces régions nous ont raconté à ce sujet de « singulières anecdotes montrant l'ingéniosité du « Persan pour éviter l'impôt sur l'expédition des « morts. Il paraît qu'il est d'usage courant de divi- « ser le squelette du parent défunt ; chacun des « enfants ou petits-enfants cache sous son vête- « ment qui un tibia, qui un bras ou un crâne et « échappe ainsi à l'œil vigilant des douaniers.

---

(1) J. Gilmour : *Rapport sur la situation sanitaire de Perse.* Genève, 1924.

« La plus singulière aventure peut-être est celle « de ce fidèle disciple de Mahomed qui avait ima- « giné de pulvériser les ossements de son grand- « père et de mêler intimement cette poudre à de « la farine; son avarice ne lui porta pas bonheur « du reste car il fut dénoncé par ses coreligion- « naires et puni sévèrement d'abord pour avoir « voulu frauder le fisc et ensuite pour avoir traité « véritablement avec désinvolture les restes de son « ascendant » (1).

Un de nos compatriotes a eu l'obligeance de nous communiquer les renseignements intéressants qu'il a recueillis sur le trafic du transport des cadavres à la ville de Ghom. Cette ville, comme nous l'avons dit précédemment, est très réputée pour cette entreprise. Ces renseignements ne se rapportent pas, bien entendu, à l'état actuel du trafic des cadavres mais à l'état dans lequel se trouvait cette entreprise il y a plusieurs années. Nous étudierons les modifications survenues dans le chapitre où nous traiterons de l'état de l'hygiène aux lieux saints persans.

Voilà ce que notre compatriote nous apprend : « Au sujet des renseignements que vous me demandez concernant l'état hygiénique de Ghom et le transport des cadavres, je tiens particulièrement à vous signaler quel était l'état de ce trafic il y a une dizaine d'années.

En ce qui concerne les lieux de sépulture et le transport des cadavres, nous savons que chaque année les Persans envoient leurs morts pour les faire enterrer aux lieux saints.

---

(1) Henry d'Allemagne : *Trois mois de voyage en Perse.* Tome 1, p. 226.

Les cadavres envoyés sont de deux catégories :

1° Les cadavres réduits à l'état squelettique après plusieurs années de séjour dans la terre et ne formant plus qu'un amas d'ossements et 2° les cadavres récents, transportés peu de temps après le décès, aux lieux saints.

On a pour habitude d'enfermer les ossements des cadavres réduits à l'état squelettique dans des petits sacs de toile et pour envoyer ces ossements aux lieux saints on les assemble par groupes de 40 ou 50 sacs.

Il se trouve toujours une personne qui veut bien se charger du transport des cadavres pour les faire enterrer aux lieux saints moyennant un salaire journalier de quelques krans et il arrive souvent que pour gagner davantage d'argent le convoyeur prolonge volontairement son voyage.

Arrivé à la ville sainte avec son mulet chargé de tous les sacs, il est immédiatement entouré de nombreux employés des pompes funèbres. Ces personnages, d'une ingéniosité remarquable, essayent, par les moyens les plus extraordinaires, de séduire le transporteur. Ils flattent sa gourmandise, l'invitent à prendre des sorbets et des glaces, lui assurent qu'ils enterreront le cadavre dans un endroit très bien situé, le plus près possible du mausolée saint. Quelques-uns d'entre eux poussent l'audace jusqu'à se faire passer pour un parent ou un ami d'un défunt. Ils conduisent alors le transporteur dans un établissement de bains, le persuadent ensuite qu'il a besoin de se reposer, lui demandent de leur confier sa mission qui sera, disent-ils, sacrée pour eux étant donné qu'ils sont ou parents ou amis des défunts.

Voilà par quels moyens ils arrivent souvent à

entrer en possession des ossements et d'une somme considérable versée par les familles.

Voyons donc quelle est, ensuite, la destinée de ces défunts :

Notre informateur nous dit qu'il a vu de ses propres yeux, ces scélérats creuser une fosse de un mètre environ et y verser les 50 sacs d'ossements sans plus de précaution.

Leur ayant fait cette remarque qu'au jour suprême où chacun devra comparaître devant Dieu et sortira de son tombeau on verra des êtres tout à fait bizarres, ayant des membres disproportionnés entre eux par suite du mélange des os, il lui fut répondu : « Fidèle, ne pense pas à cela, mais chante plutôt les louanges du Seigneur, clément et miséricordieux ».

Il rapporte, en outre, qu'en enlevant la vase du bassin de Dar-el-Schafa, on a retrouvé des ossements humains qui y avaient été jetés par les employés des pompes funèbres afin de s'éviter de plus grandes difficultés pour les faire disparaître. Ils poussent le sacrilège jusqu'à en jeter parfois dans les latrines.

Voilà donc de quelle façon beaucoup de cadavres étaient enterrés aux lieux saints.

Quant aux cadavres récents, étant donné les grandes difficultés que ces employés rencontraient pour les faire disparaître, ils les enterrent, mais dans une fosse assez profonde pour qu'une quinzaine de cadavres y soient enterrés. Ces cadavres revêtus de flanelle et entourés de cordes sont enfermés dans des cercueils, mais l'odeur qui se dégage de ces matières en décomposition est telle qu'à 80 mètres on en est incommodé. Ils sont con-

duits aux lieux saints par groupes de 3 ou 4 placés sur le même mulet. Etant donné le nombre considérable de cadavres envoyés chaque année de tous les coins de la Perse pour être inhumés dans un cimetière qui n'a pas plus de 800 mètres de longueur sur 500 mètres de largeur il résulte que la composition du terrain est absolument différente de celle des terres avoisinantes par suite de la grande proportion de matières grasses qui y sont incorporées. Cette différence est très facilement remarquable à première vue par un jour de soleil.

Herman Norden qui a fait en 1929 un voyage aux lieux saints de l'Irak nous rapporte à son tour des renseignements fort utiles sur le mode de transport des cadavres dans ce pays. En raison de leur importance, nous tenons à en faire mention ici. Il écrit : « Il y avait des Ford transportant des cer-
« cueils, il y avait des chameaux, des chevaux et
« des ânes; il y avait des hommes trébuchant dans
« le désert sur le sable de la route avec un paquet
« oblong posé comme un fusil en travers des épau-
« les. Aussi variés que les moyens de transport
« étaient les cercueils. Certains étaient faits en sé-
« rie, la plupart entourés d'une corde étaient en
« planches mal équarries, jointes d'une main peu
« experte. Certains étaient en osier. Et, d'un colis
« porté à dos d'homme, j'aperçus des os qui sor-
« taient.

Il ajoute ensuite: « Dans la foule qui se groupa
« autour de l'auto pour me regarder manger, se
« trouvait un pélerin, et la puanteur qui s'échap-
« pait du colis qu'il portait sur le dos disait, aussi
« clairement que la forme de ce colis, son contenu.
« C'était sans doute un cadavre humide... Chose
« curieuse, les porteurs ne semblent ressentir, ni
« répugnance ni crainte dans cette étroite proxi-

« mité de restes humains pourrissants. Ils sont si « zélés pour accomplir leur sainte mission, ou s'ac- « quitter scrupuleusement de la tâche pour la- « quelle on les a payés, que beaucoup prennent la « précaution de mettre des pommes dans le cer- « cueil, espérant qu'elles atténueront l'odeur et « empêcheront la découverte du corps. On m'a dit « que quelquefois ces pommes se trouvaient plus « tard aux étalages des marchés ; authentique ou « non, cette histoire m'a empêché d'acheter des « fruits en apparence exquis.

« En tout cas, s'il y avait des pommes dans ce « cercueil à Hilla, elles ne servaient pas à grand « chose. Le défunt était un Persan qui vivait à « Bagdad et était mort depuis trois mois. Son ami « s'était mis en route pour Nadjaf avec le corps « dès qu'il avait pu réunir les cinq roupies, prix « d'une bénédiction et d'un enterrement de der- « nière classe » (1).

Chose lamentable que nous publions sous toutes réserves. Le Gouvernement aurait appris que dans une ville sainte très renommée pour son entreprise de pompes funèbres, les cercueils étaient vendus à très bon marché aux menuisiers qui se servaient de ce bois tout préparé, scié et rabotté pour fabriquer de jolis coffrets destinés à être remplis de friandises puis vendus dans le pays (2). Les pélerins ont l'habitude de se munir de friandises, soit pour leur usage personnel en cours de route, soit pour en faire des cadeaux à leurs parents au retour.

Quant au nombre de cadavres transportés aux

---

(1) Herman Norden : *Sous le ciel de la Perse.* Paris 1929, p. 16.

(2) Il paraît que des mesures de rigueur auraient été prises contre ces commerçants et le Gouvernement aurait édicté que dorénavant aucun comestible ni aucune friandise ne puisse être expédié de la dite ville sans contrôle et sans être enfermé dans des boîtes en fer blanc.

lieux saints, il est très difficile d'en avoir la statistique exacte. Un grand nombre de ces corps y sont transportés par contrebande. En outre, la plupart des transporteurs de cadavres, pour se dispenser de payer l'impôt et les frais de l'enterrement, se contentent simplement d'inhumer le fidèle défunt dans un cimetière quelconque au cours de leur trajet. D'autres se contentent de les jeter dans une rivière et à ce sujet Herman Norden nous dit : « Tous ceux qui, dans leur testament, prennent « soigneusement leurs dispositions pour régler « leur dernier voyage à Nadjaf ou à Karbella « n'atteignent pas l'objet de leur désir. Un ex-fonc- « tionnaire au service du Gouvernement britan- « nique m'a dit avoir vu un bateau chargé de ca- « davres remonter la rivière à destination de Kar- « bella via Hella. Le bateau était revenu en moins « de temps qu'il n'en fallait pour faire le voyage. « On fit une enquête, le batelier avoua qu'il avait « jeté les cadavres à l'eau, mais il exhiba un pa- « pier, signé par un Mollah, certifiant que les corps « avaient été bénis et enterrés à Karbella. Ils ne « sauront jamais la différence, voyez-vous, allé- « gua-t-il pour atténuer sa malhonnêteté et celle « du prêtre. Evidemment, il est préférable d'avoir « affaire à un ami » (1).

On évalue à plusieurs milliers le nombre des cadavres que l'on enterre aux lieux saints persans, nous reviendrons plus loin sur le mode de ces inhumations. Le nombre de cadavres étrangers transportés aux lieux saints de l'Irak était évalué à près de 3.500 en moyenne avant la guerre. En 1922, écrit J. Gilmour, 4.200 corps ont été transportés de Perse en Mésopotamie. En 1923, ce nombre est

(1) Herman Norden : *Sous le ciel de la Perse.* Paris 1929, p. 61.

tombé à 574, en raison d'une épidémie de choléra en Mésopotamie à la suite de laquelle le Gouvernement persan a cessé de délivrer des passeports à destination de ce pays (1).

La statistique irakienne donne un chiffre de 1.005 cadavres étrangers qui ont été transportés dans ce pays en 1923 et un total de 675 cadavres pour l'année 1924. En réalité un très grand nombre de cadavres étaient transportés en Irak par contrebande. Cela, paraît-il, a été le motif principal de la promulgation d'une loi par le Gouvernement irakien, appelée « Loi sur le transport des cadavres ». Il semble que dès la mise en vigueur de cette loi, le nombre des cadavres ait subi une recrudescence énorme, on a compté près de 4.124 cadavres étrangers qui ont été transportés en Irak en 1924-1925 (2).

Ceci dit, en quoi consiste la loi irakienne de 1924 sur le transport des cadavres ? Cette loi, paraît-il, vise les cadavres étrangers ainsi que les cadavres qui arrivent de toutes les parties de l'Irak pour être inhumé aux lieux saints (3).

Pour ce qui regarde les cadavres arrivant de l'étranger, la loi prescrit :

1° Tout cadavre est soumis à une inspection de la part de l'autorité sanitaire aux frontières ; en cas d'avis favorable, le permis de transport est accordé.

2° Tous les cadavres secs sont admis à condi-

---

(1) J. Gilmour : Rapport sur la situation sanitaire de la Perse, Genève, 1924, p. 61.

(2) Akrawi : Etude de la peste en Mésopotamie. Paris, 1928, p. 100.

(3) Habibollah Suleyman : Etude du choléra en Mésopotamie. Paris, 1929, p. 59. C'est dans ces deux dernières thèses que nous avons puisé les détails législatifs concernant le transport des cadavres en Irak.

tion qu'ils soient bien enveloppés ou enfermés dans des cercueils de façon qu'aucune partie ne soit visible.

3° L'admissibilité des cadavres frais est soumise aux conditions suivantes. Il faut :

a) Que le cadavre soit enfermé dans un cercueil bordé de fer, de plomb ou de zinc et d'une façon qui satisfasse le médecin inspecteur.

b) Qu'il soit accompagné par un certificat délivré par l'agent consulaire irakien ou son représentant dans le pays d'origine attestant que le gouvernement irakien permet l'entrée sur son territoire du cadavre de la personne décédée, et un second certificat émis par l'Autorité étrangère ou l'agent consulaire irakien notifiant que la personne n'est pas décédée d'une maladie infectieuse, mention doit être faite sur ce certificat de la cause présumée de la mort.

c) Ces cadavres frais ne peuvent être admis aux frontières que dans la période qui s'étend entre le premier novembre et le 31 mars de l'année suivante.

d) Dans tous les cas où ces conditions ne sont pas satisfaites, il sera procédé au renvoi du cadavre au-delà des frontières à moins qu'il ne soit jugé possible et convenable de l'inhumer dans les cimetières des quarantaines ou postes sanitaires.

En ce qui concerne les cadavres locaux, la loi est bien entendu très indulgente ! Elle prescrit que tous les cadavres destinés à être transportés aux lieux saints doivent être soumis à l'inspection médicale à moins que la personne soit décédée dans le Liwa, où son cadavre doit être transporté pour l'inhumation. Dans ce cas, il n'y a qu'une formalité administrative à remplir.

De même la loi est assez indulgente pour le transport des cadavres frais qui doivent dans tous les cas être déclarés dans les 36 heures qui ont suivi la mort. A moins que le lieu de décès soit près de l'endroit où le cadavre doit être transporté, celui-ci doit être enfermé dans un cercueil de fer ou de zinc.

Puis la loi donne une définition des cadavres frais et des cadavres secs. « On appelle cadavres frais ceux qui sont récents et dans lesquels le processus de putréfaction continue. On appelle cadavres secs ceux qui sont à l'état de dessication complète et dans lesquels tout processus de putréfaction doit avoir cessé pour qu'ils soient considérés comme parfaitement inoffensifs. »

Il serait intéressant de savoir comment nos voisins interprètent ces définitions. Notre Maître Balthazard nous a bien enseigné que tout processus de putréfaction une fois commencé dans un cadavre se continue jusqu'à la destruction complète de celui-ci. Sauf dans le cas où l'on procéderait artificiellement à l'embaumement qui permet alors de conserver le cadavre, ou bien si ce dernier avait subi la momification par l'action d'agents physiques tels que l'air et la lumière, ou la transformation en adipocire comme le séjour prolongé du cadavre dans un égoût peut la produire, etc...

En outre, que signifie le terme « inoffensif » qui est employé dans la définition des cadavres secs ? Sur ce point nous pensons avec notre confrère irakien qu'il faut chercher une autre classification des cadavres. Il serait peut être mieux de les classer d'après la date de la mort.

En réalité, la loi que nous venons d'étudier est-elle mise en pratique en Irak ? Certains l'affirment

et en font l'apologie. « Elle a déjà fait ses preuves en 1925, la première année de son application, en empêchant la contrebande sur les frontières et en faisant passer sous le contrôle médical la majorité, sinon la totalité, des cadavres qui furent transportés aux lieux saints cette année-là » (1).

Le principe de la loi demeure juste, mais son application est défectueuse, Herman Norden en fait une juste critique. « Le transport d'un cada-
« vre humide, c'est-à-dire d'un corps insuffisam-
« ment embaumé et mort depuis moins d'un an,
« est défendu par la loi parce que son état de dé-
« composition en fait un danger, mais ici pas plus
« qu'ailleurs aucune interdiction n'est strictement
« respectée.

« Par Bassorah, port sur le Golfe Persique, et
« par les villes de l'intérieur, se faufile plus d'un
« cadavre humide en route pour les villes
« saintes » (2).

Nous ne reviendrons pas sur la description qu'a faite du transport des cadavres Herman Norden, et dont nous avons fait mention plus haut. En outre, nous nous abstiendrons de rapporter ici l'histoire du transport des cadavres à Karbella que racontait Ossendowsky dans un récent numéro du journal *L'Intransigeant* et qui nous paraît peu honorable pour ce petit pays voisin. Souhaitons que cette lacune soit bientôt comblée par nos voisins dans un avenir prochain, car il faut attacher de l'importance à une question qui règle en partie la santé publique en Irak.

---

(1) Akrawi : *Etude de la Peste en Mésopotamie*, pp. 102 et 103.
(2) Herman Norden : *Sous le ciel de la Perse*, p. 101.

QUATRIÈME PARTIE

ÉTAT DE L'HYGIÈNE DANS LES VILLES SAINTES SCHIITES

HYGIÈNE DES LIEUX SAINTS IRAKIENS

Nous avons divisé, dans les chapitres précédents. les lieux saints en deux parties : ceux de l'Irak et ceux de Perse. Nous aborderons premièrement l'étude de l'hygiène dans les lieux saints de l'Irak.

Les demandes que nous avons faites auprès du ministère de l'Hygiène, à Bagdad, ne nous ayant apporté aucun renseignement, peut-être en raison du développement insuffisant des mesures sanitaires dans ce pays, nous ne sommes pas bien documentés à ce sujet. Cet état de choses ne doit pas nous surprendre car nous connaissons le peu d'intérêt accordé en Irak à l'hygiène spéciale des lieux saints. Un de nos confrères irakiens qui a fait sa thèse sur l'état actuel de l'hygiène publique en Irak, thèse dans laquelle nous avons abondamment puisé, nous dit : « Malgré l'effort considérable du « bureau de l'hygiène à Bagdad, cette organisa- « tion est encore très sommaire. Il est même diffi- « cile d'en faire un tableau d'ensemble tant ses élé- « ments sont disparates et sans cohésion logique « apparente. En effet, ce qui existe n'est presque « rien par rapport à ce qui devrait exister » (1).

Quelle est la cause de cet état précaire de l'hygiène en Irak et, en particulier, aux lieux saints ?

A ce sujet notre confrère nous donne encore d'autres renseignements: « Vous parlerai-je encore,

(1) Patchedji Hadi : *L'État actuel de l'hygiène publique en Irak* Thèse de Paris, 1928.

« parmi les causes de l'état déficient de l'hygiène « en Irak de la question des guérisseurs et autres « charlatans qui exploitent la crédulité populaire, « car la question se pose particulièrement en Irak. « Ne voyait-on pas, dernièrement, le Gouverne- « ment recevoir une demande signée de presque « toute la population d'une ville, disons célèbre par « ses lieux saints de pélerinages pour ne pas la « nommer, exigeant l'octroi, à ces charlatans, des « mêmes droits reconnus aux médecins et l'auto- « risation, pour eux, d'exercer leur art pour le plus « grand bien de la population. Ils prétendaient que « ces guérisseurs étaient des dépositaires de la « vieille médecine grecque et disaient, sans am- « bages et en toutes lettres leur peu de confiance « en la médecine moderne » (2).

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Hygiène précisait une autre face du problème dans son rapport de 1925 : « On rencontre toujours, disait-il, les plus « grandes difficultés pour remplir les cadres du « service de l'hygiène et ceci pour deux raisons « principales : 1° La plupart des médecins ira- « kiens ne veulent guère servir en dehors des trois « grandes villes de la Mésopotamie; 2° Les méde- « cins non-irakiens refusent aussi généralement de « prendre du service dans les localités autres que « Bagdad, Bassorah ou Moussoul, sous prétexte « qu'ils n'y trouvent point une pratique privée suf- « fisante. » Il est évident que les quelques progrès d'hygiène qui ont été réalisés en Irak ont prodigué leurs bienfaits dans ces dernières grandes villes seulement. Nous reviendrons un peu plus loin sur ce sujet, dans un tableau d'ensemble.

Nous allons étudier l'état de l'hygiène des villes

(2) Il est bien entendu que cette requête fut rejetée par le Gouvernement irakien, ce dont nous le félicitons.

saintes en abordant la question de l'eau et nous nous bornerons à envisager son importance dans les deux villes saintes : Karbella et Nadjaf.

Le problème de l'eau a toujours préoccupé les habitants de ces villes ; cela s'explique d'autant mieux qu'elles sont situées en plein désert. A ce sujet nous avons été documentés par les renseignements qu'un de nos compatriotes a bien voulu nous communiquer.

Il n'existe, paraît-il, à Karbella, aucune source ni fontaine susceptible d'assurer le ravitaillement d'eau pour les habitants. C'est dans le canal Al-Hosseinia qui aboutit à l'Euphrate que les habitants puisent l'eau nécessaire à la boisson. Les saghas, c'est-à-dire les distributeurs d'eau, ont le monopole de ce commerce ; ils vendent l'eau par outre et chaque habitant achète la quantité qui lui est indispensable. Ces eaux sont généralement troubles et tiennent en suspension de la vase, des débris végétaux, des larves, des vers, etc. Elles sont conservées dans de grands tonneaux en terre cuite et utilisées dès qu'elles ont déposé leur vase et se sont éclaircies.

L'eau employée pour la toilette et le lessivage est recueillie dans des puits. Il en existe à peu près un dans chaque maison. Ils sont généralement profonds de 40 à 50 mètres, ce qui oblige les habitants à recourir aux puiseurs d'eau pour remplir leurs bassins. Très pittoresque est ce travail primitif, accompli en gestes lents et mesurés, rythmés par des chants mélancoliques évoquant tout le charme et la beauté de la poésie arabe. Ces bassins, artificiellement remplis, sont d'un style bizarre. Une cloison les divise en deux parties. L'une sert aux besoins du ménage, l'autre est unique-

ment réservée aux ablutions rituelles. Les eaux de ces bassins, comme celles des mares stagnantes, croupissent des mois et des mois et il s'en dégage, en été, des odeurs fort désagréables. A ce moment-là, on se décide à les changer.

A Nadjaf, la question de l'eau est encore plus inquiétante. Les saghas doivent se rendre à Kouffa, petite localité située non loin de Nadjaf, pour y puiser de l'eau potable de l'Euphrate. En été, et surtout au mois de Ramazan, la population souffre beaucoup du manque d'eau. Les bassins et les bains publics de Nadjaf sont analogues à ceux de Karbella.

En ce qui concerne la propagation des maladies infectieuses dans les lieux saints, l'eau joue donc un rôle de premier ordre. En ces lieux, les fruits et les légumes, malgré la privation d'eau, sont d'une fraîcheur exquise. La viande y est, par contre, très mauvaise. Notre ami nous dit qu'elle est recouverte par des milliers de mouches et que cette multitude répugnante se précipite sur les yeux, la bouche, etc., de celui qui s'en approche.

A Karbella comme à Nadjaf, toute habitation, riche ou pauvre, constitue un milieu très propice au développement des puces et, en général, de toutes sortes d'insectes, souvent en telle quantité qu'ils sont un obstacle au sommeil. Il s'agit là d'une autre source de contamination importante jouant un très grand rôle dans la propagation de nombreuses maladies, telles que la peste, le choléra, le bouton d'Orient, etc...

L'hygiène des mosquées sacrées n'est pas plus satisfaisante que partout ailleurs, surtout au moment des pélerinages. Les nombreux nomades arabes qui viennent visiter les tombeaux se réfugient

dans les cours avec leurs femmes et leurs enfants, ignorants des plus élémentaires principes de l'hygiène. En outre, les pélerins ont l'habitude d'embrasser, après chaque prière, les portiques et les grilles des mausolées. Dans la même journée, ce geste est accompli par plusieurs centaines de personnes, sur les mêmes endroits qu'elles humectent de leur salive, constituant ainsi, par les germes répandus, une autre source de contamination.

Les mesures nécessaires pour l'assainissement des villes saintes ont-elles été prises par le Gouvernement irakien ? A-t-on établi un service municipal de désinfection des lieux publics, bains, mosquées, hôtelleries, caravansérails, etc. ? A-t-on étudié les conditions de salubrité dans lesquelles se trouvent les visiteurs au moment des pélerinages ? La déclaration des maladies infectieuses qui est obligatoire, est-elle pratiquée ? L'assainissement des eaux et leur canalisation ont-ils été réalisés ? A-t-on créé un système d'égoûts ? A-t-on envisagé le moyen d'éloigner les immondices et déchets de toutes sortes dont la présence constitue un grand danger pour la santé publique ? S'est-on préoccupé des conditions précaires dans lesquelles ont lieu les ablutions et inhumations des cadavres qui sont, en temps d'épidémie surtout, un foyer de propagation des plus redoutables ?

Dans la thèse d'un de nos confrères, nous trouvons la réponse à certaines de ces questions : « Il faut avouer que dans les principales villes de l'Irak « les égoûts, les moyens employés pour se débar- « rasser des immondices ainsi que le nettoiement « des rues et des voies publiques, dont certaines « constituent de véritables latrines, sont absolu « ment primitifs. Le tableau suivant renseignera « le lecteur au sujet de l'état sanitaire de ces villes :

Villes	Bagdad	Bassorah	Moussoul	Karbella	Nadjaf	Hella	Samerra
Habitants	250.000	50.000	80.000	50.000	50.000	250.000	?
Nombre de Médecins	50	10	11	1	1	2	1
Nombre d'Hôpitaux	2 1° 250 lits 2° 150 lits	2 1° 155 lits 2° 100 lits	1 157 lits	1 20 lits	1 10 lits	1 30 lits	1 1-12 lits
Centres de puériculture	3 avec 3 médecins	?	?	0	0	0	0
Institut de Radiologie	1	2	2	0	0	0	0
Institut vaccinal	1	1	1	?	?	?	?
Directeurs généraux de l'hygiène	1	1	1	0	0	0	0
Dispensaire des maladies vénériennes	1	0	0	0	0	0	0
Médecins de la Municipalité	1	1	1	0	?	?	?
Services d'Hygiène	1	1	1	0	?	?	?

Le tableau précédent frappe par la disproportion des ressources hospitalières et autres qui existe entre Bassorah et Karbella.

Si l'on prend pour organisation-type celle de Bassorah prévue pour 50.000 habitants, on serait en droit d'attendre, pour Karbella, un tout autre total de lits que celui dont elle dispose.

Non seulement on lui refuse le nombre de lits auquel elle a droit pour sa population sédentaire, mais encore (et ceci est plus grave), on ne tient aucun compte de sa situation vraiment spéciale de ville caravansérail où viennent se mêler, se confondre, des peuples divers et où règne, de tous temps, une promiscuité redoutable.

POSTES QUARANTENAIRES IRAKIENS

Nous allons étudier les différents moyens dont dispose le Gouvernement irakien en vue de surveiller le trafic des cadavres et l'organisation des pélerinages.

On lit, dans les rapports du Directeur de l'Hygiène à Bagdad : « Il n'a pas été possible, jusqu'à « présent, au service de la santé publique, en Irak, « d'établir les organisations administratives et « techniques en ce qui concerne les postes sani- « taires sur les frontières et celles pour combattre « les maladies contagieuses qui envahissent le « pays. En dehors des deux postes qu'il a établis « pour le contrôle sanitaire de nos frontières (celui « de Khanaghine et celui de Bassorah) il a laissé, « pour le moment, les soins de ce contrôle à tous « ses fonctionnaires dans les diverses localités in- « téressées, dans l'espoir qu'il lui sera possible,

« dans un avenir proche, de perfectionner l'organi-
« sation de cette branche de l'hygiène publique. »

Il est à noter que ce n'est qu'en 1926 que le Gouvernement irakien créa un poste de contrôle sanitaire à Ramadi, petite localité irakienne d'où divergent deux routes d'automobiles allant vers la Syrie.

Il est malheureusement évident que, pour assurer l'organisation sanitaire des frontières d'un pays comme l'Irak qui a de nombreuses relations avec les pays voisins : Perse, Syrie, Turquie, Inde, etc., l'existence de trois postes est absolument insuffisante.

Afin de pouvoir arriver à un résultat rapide et efficace, il est à souhaiter que l'Irak et la Perse se mettent d'accord sur un plan commun d'action sanitaire en ce qui concerne la surveillance de la frontière qui leur est commune, étant donné le tra fic intense qu'il y a sur cette frontière. Sur ce point de surveillance des frontières, l'Irak ne doit pas s'entendre uniquement avec la Perse mais bien avec tous ses autres voisins.

Pourquoi l'Irak qui profite actuellement des millions dépensés chaque année chez lui par les pélerins étrangers, n'utilise-t-il pas cette source pour organiser ses services sanitaires ?

Nous conservons l'espoir que dans un avenir très proche, notre voisin, comprenant l'importance de cette question de prophylaxie, tant nationale qu'internationale, prendra les mesures qui s'imposent pour créer une organisation sanitaire suffisante, imitant en cela l'exemple de ses voisins qui ne cessent de perfectionner cette branche de l'hygiène publique.

HYGIÈNE DES LIEUX SAINTS PERSANS

Le mouvement de modernisation et de progrès qui s'est dessiné depuis l'avènement au trône de son Auguste Majesté, l'Empereur Reza Schah Pahlavi, a contribué considérablement à l'amélioration de l'état de l'hygiène en Perse.

On ne s'est pas borné à développer les cadres des bureaux d'hygiène et à augmenter le nombre des médecins inspecteurs, mais on a réalisé nombre de réformes importantes dans le but de rapprocher autant que possible cette organisation de celles qui existent dans les états européens. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine, la réorganisation complète de l'hygiène n'étant pas l'œuvre d'un jour. On se heurte, en outre, à maints obstacles d'ordre moral, religieux et pécuniaire. De plus, les conditions dans lesquelles sont construites les maisons, le système primitif des canalisations d'eau et des égoûts sont encore causes de bien des difficultés.

En 1927, un conseiller d'hygiène fut demandé à l'étranger et notre éminent Maître, M. le Professeur agrégé Neveu-Lemaire, de la Faculté de Médecine de Paris, fut désigné pour représenter la science médicale française en Perse. C'est un grand pas en avant et nous espérons que les conseils éclairés de ce maître porteront tôt ou tard leurs fruits.

Etudions donc l'état de l'hygiène particulière aux lieux saints persans, en commençant par la ville de Machad.

MACHAD

Bien que la province de Machad ait souffert de nombreux tremblements de terre, elle reste encore

une des rares provinces de Perse dont l'organisation sanitaire se soit améliorée. En 1924, Gilmour écrivait : « C'est la seule province de Perse où l'on « a fait une tentative quelconque en vue de créer « un service médical. »

C'est à Machad que se trouve le siège principal de la direction sanitaire des provinces du Nord. La Direction de l'hygiène de Machad dépend de l'Administration générale d'hygiène publique en Perse. Elle est responsable de la santé publique de ses provinces. Vingt à vingt-cinq médecins sont attachés à cette organisation et chacun d'eux est responsable de la santé publique de la région qui lui est confiée.

Chaque médecin-inspecteur a, sous ses ordres, des vaccinateurs (fixes et ambulants) dont le nombre est proportionnel à celui des habitants. Les médecins privés exerçant leur profession sont au nombre de 20 à 25.

Il existe, à Machad, 4 hôpitaux, dont deux sont dus à des fondations privées. L'un est l'hôpital américain qui, en 1924, possédait 50 lits, nombre augmenté depuis ; l'autre est un hôpital anglais de 12 lits (6 pour les hommes, 6 pour les femmes). Quant aux deux derniers, ils sont pourvus respectivement de 70 et de 20 lits.

Ceci dit, étudions maintenant le problème de l'eau à Machad.

Il semble que près d'un quart de la population de cette ville est ravitaillé en eau claire filtrée et assainie ; le reste de la population s'approvisionne au moyen des ghanats (sources souterraines) et des puits.

Comment sont faits ces ghanats qui ne sont d'ail-

leurs pas particuliers à Machad, mais que l'on rencontre dans toute la Perse ?

Pour se procurer l'eau nécessaire, on capte dans les montagnes les sources d'un débit important. On creuse trois ou quatre petits puits qui atteignent la nappe d'eau souterraine ; vers leur base, on les élargit pour qu'une grande quantité d'eau s'y amasse. On creuse ensuite une série d'autres puits de moins en moins profonds, destinés à ramener l'eau à la surface. « A voir le sol profondément « fouillé, nous dit d'Allemagne, par les puits de « kanats (1) qu'on rencontre à chaque pas, on « pense instinctivement à la fable de l'astrologue « qui tombe dans un puits. En effet, si les modernes « voyageurs veulent éviter ce sort fâcheux, ils « doivent apporter une attention soutenue aux em- « bûches dont la route est parsemée. » Il ajoute encore : « Etant donné les moyens primitifs dont « on dispose dans ce pays, on ne pouvait songer « à créer des tuyaux analogues à ceux qui sont « employés en France pour la captation des sour- « ces. Ainsi, pour maintenir l'étanchéité de la ga- « lerie, on a recours à des anneaux de terre cuite « dont la forme elliptique rappelle assez le galbe « de nos petits égoûts parisiens. Ces anneaux sont « juxtaposés et les intervalles sont buttés avec de « la terre glaise pour éviter que le précieux liquide « ne soit absorbé par le sol sur le parcours, sou- « vent très long, qu'il doit accomplir » (2).

Une fois à la surface, cette eau s'écoule en ruisseaux dont le lit est perméable pendant quelquefois plusieurs kilomètres ; elle se trouve ainsi

(1) Kanats ou ghanats.

(2) Henry-René d'Allemagne : *Trois mois de voyage en Perse,* Paris 1911, pp. 76-77, tome III.

exposée à des souillures, passent à travers les champs, à proximité des engrais et des immondices.

Voici quelle était, concernant notre eau potable, l'opinion du Professeur Proust en 1881, au retour de sa mission scientifique en Perse : « En Perse, « l'eau potable est prise dans des conduits à ciel « ouvert ; ces mêmes conduits servent à laver tou- « tes sortes de linges. C'est ainsi que peut se mon- « trer, dans ce pays, ce mode de transmission « cholérique qui n'est que plus rarement obser- « vable chez nous. »

Ailleurs, on lit ceci :

« Les eaux ont, en Perse, une double origine : « les unes sont le résultat des pluies équinoxales, « les autres proviennent des montagnes. Elles « circulent à grande distance dans des conduits « à ciel ouvert. Il n'existe guère d'eau potable dis- « tincte de cette eau et c'est dans ces mêmes ca- « naux que les habitants viennent laver leur linge, « leurs hardes, etc... Une boue noire composée « d'argile et de matières en décomposition, se ren- « contre au fond des rares réservoirs d'eau pota- « ble. Il existe bien, en Perse, un certain nombre « de bassins dont les bordures de marbre offrent « une grande élégance, dont l'eau d'une transpa- « rence limpide se renouvelle sans cesse, mais « ces réservoirs, placés au milieu de jardins déli- « cieux, sont le privilège exclusif des palais du « Schah (1). »

Ce qui était exact en 1881 l'est encore malheureusement de nos jours. En effet, les chances de contamination augmentent dès que l'eau arrive en

(1) Proust : *Choléra, Etiologie et Prophylaxie*, 1881.

ville, étant donné qu'elle continue à couler dans des ruisseaux découverts où la plupart des habitants vont laver leur linge, leurs tapis, leurs couvertures. Dans certains villages, les paysans ignorants y lavent leurs cadavres.

Dans un rapport présenté à la Société des Nations en 1924 sur la situation sanitaire de la Perse, J. Gilmour nous apporte d'autres renseignements à ce sujet : Lorsque les ghanats ou kanats parviennent dans la ville, ils se ramifient dans les rues importantes où ils sont encore souterrains, mais proches de la surface ; des ouvertures distantes de quelques mètres seulement les unes des autres permettent de puiser l'eau. Ces ouvertures sont fermées : par une trappe de bois si le kanat passe sous le trottoir, par une dalle si le kanat se trouve au-dessous de la chaussée. Il arrive fréquemment que rien ne ferme ces ouvertures. Il en résulte que les rues mal éclairées ou non éclairées sont dangereuses la nuit pour le passant imprudent.

« L'eau est, dans certains cas, amenée dans les maisons au moyen du kanat, souterrain lui-même. Il arrive plus souvent, surtout dans les quartiers pauvres de la ville, que l'eau atteigne la surface et s'écoule dans des rigoles des deux côtés de la rue ou dans une seule rigole au milieu de la chaussée » (1).

Il n'est pas douteux que ces eaux, souillées à leur origine par leur situation à l'air libre, sous forme de ruisseaux passant le plus souvent à travers les champs et à proximité d'engrais, tenant de plus en

---

(1) J. Gilmour : *Rapport sur la situation sanitaire de la Perse.* Genève, 1924, page 54.

suspension toutes les immondices que l'on y jette lors des passages successifs dans les maisons, contituent non seulement à Machad mais dans toute la Perse, la source de propagation la plus dangereuse des maladies infectieuses et parasitaires.

Partout en Perse, il existe malheureusement ce même système de canalisation. Il y a dans chaque maison une citerne où l'on fait la provision d'eau potable ; il y a aussi un bassin dont les eaux servent aux besoins du ménage. Ces eaux, dont nous avons étudié plus haut la provenance et le parcours sont utilisées telles quelles par les habitants et ne subissent aucune épuration ni stérilisation. Les eaux des réservoirs et des bassins sont rarement changées ; si leur niveau baisse, on remplace la quantité manquante. On les nettoie une fois par an, très rarement plusieurs. « La seule précaution, « dit Ali Khan, que prennent quelques habitants « privilégiés pour avoir de l'eau potable plus pure, « c'est de faire remplir leurs citernes pendant la « nuit. Il n'est pas besoin de dire que c'est là une « précaution tout à fait insuffisante. Il n'est pas « rare de rencontrer des animalcules, même visi- « bles à l'œil nu, dans ces citernes » (2).

En outre, la religion enseigne que toute eau courante, exposée à l'air libre, peut être bue sans danger. Cette idée est enracinée dans l'esprit populaire qui l'applique scrupuleusement à n'importe quelle eau présentant cette caractéristique sans se soucier de ses origines et de ses dangers.

Quant aux puits, profonds de 5 à 10 mètres, ils sont également à ciel ouvert et ont leurs parois poreuses, complètement perméables.

---

(2) Ali Khan : *Choléra en Perse,* thèse de Paris, 1907-1908, p. 52.

On voit également à Machad et dans toutes les villes de Perse, des fontaines publiques. La plupart d'entre elles ne sont pas munies de robinet et, pour s'abreuver, le passant doit tremper le gobelet suspendu à la fontaine dans le réservoir même. Ce geste est répété au cours d'une journée plusieurs centaines de fois par des personnes parfois malades et l'eau du réservoir, ainsi souillée, contribue à la propagation des maladies contagieuses.

Pour les fosses d'aisances, elles sont construites d'une façon tout à fait rudimentaire. A ce sujet, Ali Khan nous fournit des renseignements tout à fait intéressants : « Voici, en quelques mots, nous dit-« il, comment nos architectes les font construire : « on creuse tout simplement un puits de 20 à 30 « mètres de profondeur et 2 à 3 mètres de circon-« férence ; on couvre sans aucun autre soin ce « puits et on y installe un appareil à soupape. Cette « façon d'agir cause la contamination de la nappe « d'eau souterraine. En outre, chaque citerne se « trouve creusée à peu de distance de la fosse d'ai-« sances; il est donc possible aux déjections fraîche-« ment émises de trouver une voie pour arriver à « la fosse d'aisances, à la citerne ou au puits d'eau. « Il est vrai que l'intérieur de la citerne est cimenté « mais il ne faut pas croire que les parois sont, de « ce fait, complètement imperméables ; il existe « presque toujours, en effet, le long des parois, « quelques fentes ou crevasses. Les déjections des « cholériques peuvent donc y pénétrer ».

Une fois cette fosse pleine, après plusieurs années d'usage, on la vide d'une façon très rudimentaire qui peut occasionner de multiples contaminations. Les cultivateurs emploient cet engrais humain pour leurs terres et l'usage des salades et autres crudités

est la source de bien des contaminations. Parfois, la fosse d'aisances est fermée et une nouvelle est creusée à proximité.

Il n'existe aucun urinoir ni latrines publics à Machad, ainsi d'ailleurs que dans la plupart des grandes villes persanes. Les installations de ce genre se trouvent dans les annexes des mosquées et des caravansérails. Ces endroits, quelquefois éloignés, obligent le passant à satisfaire ses besoins dans un endroit isolé quelconque. On sait le rôle important et néfaste que ces matières émises sur le sol jouent dans la propagation des germes typhoïdiques ou autres.

Pourquoi ne s'est-on pas préoccupé de remédier à cet état précaire ? Il y a de nombreuses causes à énumérer. Une des plus importantes consiste dans le fait que les municipalités de notre pays n'ont pas de crédits pour réaliser de pareilles transformations qui exigent des dépenses considérables.

Pour ce qui est de l'hygiène de la mosquée sacrée de Emam Reza, la sécurité, au point de vue sanitaire, est loin d'y être atteinte. L'habitude dont nous avons parlé pour les lieux saints de l'Irak d'embrasser les portiques, existe également ici, constituant une cause importante de propagation des maladies infectieuses. Jusqu'à ce jour, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on a procédé à la désinfection de ces lieux que viennent visiter des milliers de pèlerins.

En ce qui concerne les denrées alimentaires en général, c'est le service du ravitaillement qui surveille l'approvisionnement et empêche l'accaparement; le médecin municipal en surveille la qualité; le lait et la viande sont particulièrement soumis à cette inspection ainsi que les sucreries. Ils doivent toujours être recouverts afin d'éviter la contamina-

tion par les mouches. Cette surveillance est-elle réalisée consciencieusement ?

Les bouchers n'ont pas le droit de tuer leurs animaux en dehors de l'abattoir. Un vétérinaire assiste d'ailleurs à l'abatage et les animaux qui ne sont pas acceptés par lui doivent être enfouis. Des voitures spéciales transportent la viande en ville.

Quant aux bains publics, ils sont généralement construits de telle sorte qu'ils se trouvent situés au-dessous du niveau des rues, ceci afin d'éviter le pompage de l'eau. Une première salle où l'on se déshabille donne accès dans la salle principale dont l'atmosphère est surchauffée et saturée de vapeur d'eau. A l'extrémité de cette salle se trouve un bassin contenant de l'eau chaude ; c'est là que se font les ablutions préliminaires. Sur cette pièce s'ouvrent plusieurs petites salles toutes pourvues d'un jet fournissant de l'eau chaude. C'est dans ces dernières salles que les clients sont savonnés et frictionnés par le gardien du bain qui les masse et les rase également.

Sur le toit de l'établissement de bains se trouvent entassés les combustibles destinés à l'appareil de chauffage. Ils sont, en majeure partie, constitués par la litière des écuries, les débris de toutes sortes recueillis dans les rues et aussi par de vieux linges. « La sécheresse extrême de l'atmosphère empêche que les litières deviennent un foyer d'éclosion pour les moustiques, nous dit Gilmour » (1).

Le service médical de la municipalité a établi des règlements relatifs aux bains, à leur personnel, à l'eau qui y est employée. Les garçons de bains

(1) J. Gilmour : *Rapport sur la situation sanitaire de la Perse,* Genève, 1924, page 62.

doivent être examinés par un médecin municipal pour pouvoir se livrer à leur métier. Ils ne doivent pas être atteints d'une maladie contagieuse ou cutanée. Les gants et les serviettes sont également soumis à une réglementation.

J. Gilmour nous donne d'autres renseignements fort utiles concernant les bains publics en Perse : « L'on attribue aux bains la propagation des ma- « ladies contagieuses, soit par l'intermédiaire des « garçons de bains, soit par les gants et les ser- « viettes dont ils se servent pour frictionner les bai- « gneurs. Lorsque j'ai cherché à savoir si la syphi- « lis pouvait être transmise par l'intermédiaire des « bains publics, aucun médecin n'a pu me citer un « cas de chancre parvenu à sa connaissance et qu'il « soit possible de faire remonter avec certitude à « l'infection aux bains ». Il ajoute ensuite : « Peut « prendre un bain qui le désire. Si le baigneur souf- « fre de syphilis, de gale ou est convalescent d'une « fièvre typhoïde, nul ne s'oppose à son entrée. »

Les barbiers n'échappent pas non plus à la surveillance sanitaire. Les fonctionnaires de la santé sont tenus de veiller à l'application des règlements les concernant. Les barbiers reçoivent une feuille imprimée leur donnant les instructions relatives à la stérilisation des instruments, tels que les rasoirs et les peignes. Ils peuvent recevoir un certificat médical leur permettant de pratiquer la saignée et la scarification sur les clients qui le leur demandent !

L'assainissement des endroits publics, mosquées, écoles, bains, hôtels, caravansérails, est assuré par le médecin de la municipalité à Machad.

Au sujet des maladies contagieuses, de la déclaration obligatoire et de la désinfection des locaux

en Perse, J. Gilmour nous apprend : « Le méde-
« cin municipal est tenu de fournir des instruc-
« tions aux propriétaires des habitations où un
« cas de maladie infectieuse s'est déclaré, afin
« d'empêcher la propagation de l'infection, mais
« aucune loi ne l'oblige à se conformer à ces ins-
« tructions. Les médecins privés ne sont pas forcés
« de notifier aux médecins municipaux l'appari-
« tion d'un cas de maladie infectieuse parmi leurs
« malades et le médecin municipal n'est pas non
« plus informé par le service médical de la muni-
« cipalité des cas où une maladie infectieuse est
« indiquée sur un permis d'inhumer comme la
« cause du décès. Le médecin municipal est tenu
« de désinfecter un fiacre s'il a été utilisé pour
« transporter une personne atteinte de maladie
« infectieuse mais le cocher de fiacre n'est pas
« obligé de conduire sa voiture à la désinfection
« et la méthode à employer n'est pas indiquée (1) ».

Il est à remarquer qu'à l'heure actuelle, la déclaration des maladies infectieuses est rendue obligatoire en Perse. On doit la faire chaque fois qu'un cas de maladies telles que le choléra, la peste, la variole, la fièvre jaune, le typhus exanthématique, la rougeole, la scarlatine, la fièvre typhoïde et les groupes typhiques, la diphtérie, la dysenterie et la coqueluche fait son apparition. Exception faite pour les maladies pestilentielles, la déclaration obligatoire n'est pratiquée sérieusement qu'à Téhéran. Il serait à souhaiter que cet état de choses s'améliore car il n'est pas permis de négliger une question aussi importante pour la prophylaxie des maladies transmissibles.

---

(1) J. Gilmour : *Rapport sur l'état sanitaire de la Perse.* Genève, 1924, page 59.

La surveillance à exercer sur le lavage et l'inhumation des cadavres à Machad, ainsi que dans la plupart des grandes villes persanes, mérite d'attirer toute l'attention.

Lorsqu'un décès survient, il est interdit de procéder au lavage du corps si l'on n'a pas produit le permis d'inhumer.

« Dans un pays musulman comme la Perse, dit « Gilmour, les morts ne sont jamais inhumés sans « avoir été préalablement lavés. Le permis d'in- « humer est délivré par le médecin qui a soigné le « défunt. Si aucun médecin n'a donné ses soins à « la personne décédée ou si elle a été trouvée « morte dans la rue, le fonctionnaire médical mu- « nicipal du quartier du défunt peut délivrer un « permis d'inhumer après avoir vu le corps. Le « contrôleur de l'établissement où l'on lave les « corps dresse une liste quotidienne des corps « lavés et l'envoie à la municipalité. »

Lorsque le permis d'inhumer est obtenu, on demande à un établissement où l'on lave les corps d'envoyer un cercueil à la maison du décédé. Le cercueil est une caisse rectangulaire doublée de fer-blanc. Il est muni de poignées latérales et est transporté sur les épaules des porteurs.

L'employé qui est chargé de laver les corps est obligé de porter une blouse blanche dans l'exercice de sa profession. Une fois son travail achevé, il doit se laver les mains au savon et les tremper ensuite dans une solution de sublimé corrosif pendant deux minutes. Lorsque le travail de la journée est terminé, on répand de la chaux sur le plancher de l'établissement. On procède également à la désinfection du cercueil qui a servi au transport du cadavre avec une solution de chlorure de chaux.

L'eau sale qui provient du lavage des corps s'écoule dans une fosse profonde et s'infiltre ensuite dans le sol. Il est interdit aux hommes qui procèdent aux ablutions des cadavres d'entrer dans la ville pendant la journée. Il faut ajouter que les établissements où se font ces ablutions sont situés en dehors de la cité.

Le cadavre ayant subi l'ablution, on procède à l'inhumation. La profondeur de la fosse ne doit pas être inférieure à 1 m. 75. Le fond de la tombe est recouvert de briques et les côtés en sont garnis sur une hauteur de deux pieds environ. Lorsque le corps est déposé, on le recouvre de briques puis on comble la tombe.

Voyons maintenant quel est l'état sanitaire de la ville de Ghom. A ce sujet, nous avons été documenté par les renseignements qu'un de nos confrères a eu l'obligeance de nous communiquer.

GHOM

Ghom, il y a quelques années, ne possédait qu'un seul médecin diplômé. Par la suite, il en vint plusieurs pour tenter d'améliorer cet état précaire et actuellement le nombre des médecins attachés au service de l'hygiène s'élève à cinq. Un hôpital a été construit avec les fonds dont un de nos grands modjtaheds (prêtres musulmans) a fait don à la ville. Il existe à Ghom une organisation similaire à la Croix-Rouge française et qui s'appelle Lion et Soleil rouges. Cette organisation s'est attachée particulièrement à l'amélioration de l'état sanitaire de la ville et ses louables efforts produiront, sans aucun doute, de beaux résultats.

Nous devons faire mention d'une des mesures

excellentes qui ont été prises à Ghom. C'est la suppression totale du cimetière qui entourait la mosquée de Fatema et la construction, sur son emplacement, de magasins luxueux. Le cimetière a été établi loin de la ville. Nous espérons que la même mesure sera appliquée à Machad.

A Ghom, le problème de l'eau et des égouts est presque identique à celui que nous avons traité pour Machad. Une seule différence, c'est que dans cette seconde ville la surveillance est moins active. En effet, les maladies infectieuses et contagieuses, telles que la fièvre typhoïde, la dysenterie, la rougeole, la scarlatine, etc., font des ravages inouïs dans cette ville. Le trachome, à son tour, y constitue un des fléaux les plus redoutables.

Il existe en outre une rivière appelée Roudkhanaschour qui traverse la ville d'une extrémité à l'autre. En été, du fait de la chaleur ardente qui règne dans la cité, cette rivière est complètement à sec et la vase de son lit devient un foyer propice à l'éclosion des moustiques. Le paludisme vient donc s'ajouter aux autres maladies et contribuer à l'augmentation du chiffre de la mortalité qui devient inquiétante.

La situation particulière de Ghom, placée au carrefour des routes qui mènent aux quatre côtés de la Perse, fait qu'elle reçoit un grand nombre de pèlerins, de voyageurs et de commerçants.

Ainsi toutes sortes de maladies y sont apportées et propagées avec la plus grande facilité. En cas d'épidémie, le danger n'existe pas seulement pour Ghom, mais il y a menace de propagation pour tout le reste du pays.

D'après l'étude que nous avons faite sur l'hy-

giène de Machad, il apparaît clairement que, tout en appréciant les derniers progrès faits en vue de l'amélioration de son état sanitaire, il reste cependant beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, notamment en ce qui concerne la question de l'eau et des égouts, laquelle, tant qu'elle ne sera pas résolue, demeurera une des grandes causes d'insalubrité. Il y aurait lieu d'apporter un peu plus d'attention à l'organisation sanitaire de la ville de Ghom, organisation insuffisante et cela d'autant plus qu'il s'agit d'une ville caravansérail.

POSTES QUARANTENAIRES PERSANS

Nous avons déjà étudié précédemment les différents moyens dont dispose le gouvernement irakien en vue de surveiller le trafic des cadavres et l'organisation des pèlerinages. Nous allons nous occuper maintenant des organisations de ce genre qui existent en Perse.

En 1882, le Professeur Proust faisait déjà ressortir la nécessité d'organiser un service sanitaire sur les frontières de la Perse en vue de la surveillance des pèlerinages et du transport des cadavres. Il disait ceci : « Les mauvaises conditions d'hy-
« giène qui règnent dans l'Iran, les pèlerinages
« avec transport de cadavres, les sépultures tem-
« poraires et superficielles sont autant de causes
« de transmission des maladies et doivent, à ce
« titre, intéresser les gouvernements européens ».
Il ajoutait : « En résumé, la Perse doit être défen-
« due : à l'Est, du côté de Hérat et de Machad et,
« au Sud, du côté du golfe Persique. Il serait utile
« d'instituer sur le littoral de ce golfe, notamment
« à Bendar-Abbas, en s'entendant avec l'Imam de

« Maskat, à Bender-Bouchir et à Mohammerad,
« un service sanitaire.

« Les points à défendre sont surtout Machad,
« Kermanchah et Tauris. Machad, lieu de pèleri
« nage si dangereux, dont l'invasion compromet la
« Perse entière. Kermanchah, point où conver-
« gent les caravanes qui se rendent à Karbella.
« Tauris, enfin, centre commercial si considérable
« d'où partent deux grandes voies qui se dirigent :
« l'une vers les provinces russes transcaucasien-
« nes, l'autre vers Trébizonde (1) ».

La nécessité d'organiser ce service sanitaire apparaissait au Professeur Proust tellement urgente qu'il suggérait l'idée suivante : « Si l'état de dénue-
« ment du Trésor persan ne permettait pas l'éta-
« blissement de ces offices sanitaires, l'Europe, en
« instituant dans ces postes des médecins de cha-
« que pays rendrait un service immense à l'hy-
« giène internationale. La Perse, si admirablement
« située sur le plateau de l'Iran, deviendrait,
« grâce à cette organisation sanitaire, aussi salu-
« bre qu'elle l'était à son origine (2) ».

Voyons donc si les vœux émis par le Professeur Proust en 1882 se sont réalisés depuis. Nous pouvons assurer qu'à l'heure actuelle la majeure partie de ces vœux s'est réalisée d'une façon satisfaisante pour le plus grand bien du pays et qu'il y a lieu de s'en féliciter.

En effet, il existe de nombreux postes quarantenaires sur les frontières de la Perse. Nous n'étudierons pas en détail l'organisation de ces postes,

---

(1 et 2) Professeur Proust, 1881 : *Choléra, Etiologie et Prophylaxie*, page 152.

sujet qui nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de les signaler (1).

Les postes sanitaires du nord-ouest de la Perse, sur la mer Caspienne, sont ceux d'Astara et de Bendar-Pahlavi. Au sud-ouest, à Kermanchah, il existe un médecin officier de la santé, chargé de la surveillance du trafic des cadavres. Il y a, en outre, le poste sanitaire de Kasre-Chirine dont l'installation était, il y a quelques années, tout à fait insuffisante et qui, à l'heure actuelle, est bien organisé.

Au sud, à Bouchir, il existe une direction générales des postes quarantenaires des ports et des îles du Golfe persique (services quarantenaires de Mohamarah, d'Abadan, de Lingah, de Djask, de Bendar-Abbas, de l'île de Hengam, de Tchabehar).

Au sud-est, le service quarantenaire de Dozdab.

A ces services sont attachés des médecins hygiénistes et un nombreux personnel compétent qui dispose d'un matériel de désinfection moderne.

En outre, Kut-Abdellah dispose d'un hôpital d'isolement de 80 lits, ainsi d'ailleurs que Bavarda, port de l'île d'Abadan. Il existe un port quarantenaire pour les navires, sur le fleuve de Karoun.

Ces hôpitaux sont munis des derniers perfectionnements de la science médicale moderne, tels que salles d'opération, installations de rayons X, laboratoires, etc. Les fonds nécessaires à l'entretien de ces hôpitaux sont fournis par la Compagnie anglaise qui exploite les raffineries de pétrole de

---

(1) Pour avoir plus de renseignements à ce sujet, consulter I Gilmour : *Rapport sur la situation sanitaire de la Perse*, Genève, 1924.

ces régions. Une somme de 40.000 livres anglaises leur est réservée chaque année.

On prépare actuellement un projet de loi pour la création de nombreux autres postes, sur terre et sur mer (surtout dans le sud et le sud-ouest) pour compléter les cadres des services existants.

L'administration générale de la santé publique se propose aussi de réaliser les réformes suivantes:

1° Création d'hôpitaux dans toutes les villes de Perse, quelle que soit leur importance ;

2° Augmentation du nombre de voitures destinées au transport des malades ;

3° Création d'hôpitaux d'isolement pour maladies contagieuses ;

4° Achat de matériel nécessaire à toutes sortes de désinfection ;

5° Augmentation du budget sanitaire du pays.

Nous remarquons, avec regret, que parmi les réformes qui doivent être entreprises, il n'est pas question de la création de canalisations d'eau et de systèmes d'égouts. Nous le déplorons vivement, étant donné l'importance capitale de l'eau et des égouts, importance dont nous avons parlé précédemment.

Il serait intéressant de connaître exactement le chiffre de la morbidité et de la mortalité générales dans les lieux saints, en temps normal, afin de pouvoir constater la recrudescence du nombre des épidémies au moment des pèlerinages.

Malheureusement, nous n'avons pu obtenir à ce sujet que des statistiques partielles dont la valeur est, par conséquent, relative. Nous les reproduisons cependant dans le tableau suivant car elles nous donnent un aperçu sur l'état sanitaire des lieux saints irakiens.

Tableau de la Mortalité Générale à Karbella et à Hella en 1923-1924

	Méningite cérébro-spinale	Varicelle	Choléra	Dysenterie	Grippe	Rougeole	Peste	Fièvre récurrente	Scarlatine	Typhus	Charbon	Entérite	Lèpre	Oreillons	Fièvre puerpérale	Tétanos	Tuberculose	Variole
1923																		
Hella	1	2	19	0	0	8	5	0	0	0	0	0	1	2	0	1	48	20
Karbella	0	1	163	0	0	10	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	8	209
1924																		
Hella	0	1	0	0	0	13	82	0	0	1	1	12	0	48	8	0	108	6
Karbella	0	0	0	0	0	12	1	0	3	0	0	1	0	2	0	0	95	2

Épidémie de Choléra aux Lieux Saints de 1923

	Morbidité	Mortalité
Karbella	173	115
Hella	19	11

HISTOIRE DES RÉCENTES ÉPIDÉMIES DE MALADIES PESTILENTIELLES EN IRAK ET EN PERSE

Efficacité des mesures prises

Il est intéressant de connaître l'histoire des plus récentes épidémies de maladies pestilentielles qui ont éclaté en Irak et en Perse au cours de ces dernières années et d'apprécier la valeur de la prophylaxie moderne.

L'expérience acquise a montré qu'avec une organisation judicieuse des services d'hygiène aucune des épidémies qui décimaient autrefois les populations ne pouvait pas ne pas être jugulée. Combien d'épidémies n'a-t-on pas vues encore ces dernières années, qui ont été étouffées à leur naissance par la mise en pratique des mesures sanitaires suivantes : déclaration de la maladie dès son apparition, possibilité d'isoler le malade dans un hôpital convenable, généralisation des vaccinations appropriées, etc. On peut ainsi se rendre compte que la salubrité d'un pays et l'existence dans ce pays d'un service sanitaire bien outillé sont les conditions nécessaires et suffisantes pour arrêter toute épidémie. On a vu éclater des cas de maladies pestilentielles exotiques dans la plupart des ports du monde et le foyer a été limité à quelques cas, puisque le premier a été rapidement connu.

Même en Irak et en Perse où, comme nous l'avons vu précédemment, les services de défense sanitaire ne sont pas encore parfaitement organisés, nous avons pu nous rendre compte, par l'histoire épidémiologique de ces dernières années, de l'importance d'un bon état sanitaire et de l'organisation d'un outillage de lutte contre les épidémies.

LE CHOLÉRA EN IRAK ET EN PERSE

En 1922-1923, le choléra fit son apparition en Mésopotamie et prit la forme épidémique ; malgré les précautions prises à Bassorah, on comptait bientôt 911 décès à Abadan. Le gouvernement persan intervint alors énergiquement. On retira les passeports des pèlerins et des personnes qui désiraient pénétrer en Irak. On interdit le transport des cadavres. On exigea un certificat de vaccination de tous ceux qui faisaient un trafic commercial quelconque entre les deux pays. On injecta des milliers de dose de vaccin anticholérique.

Quelques cas de choléra éclatèrent à Kasre-Chirine ainsi qu'à Soléimania et à Mesjid. Ces deux dernières villes sont situées près de l'embouchure du Chat-el-Arabe. Il s'agissait de personnes qui avaient pénétré en Perse par une route de montagne. Dans notre pays, cette épidémie n'a donc pas été grave grâce aux précautions prises aux frontières pour empêcher qu'elle ne se répande.

Le gouvernement irakien, à son tour, édicta les mesures suivantes : arrêt du trafic des pèlerins arrivant des Indes, suspension du trafic des voyageurs de troisième classe entre Bassorah et toute autre région de la Mésopotamie, vaccination de milliers de personnes.

Cette épidémie qui régnait en Irak coïncidait avec l'époque des pèlerinages et elle ne tarda pas à sévir dans les lieux saints. La morbidité fut de 1.640 et la mortalité de 1.100 personnes soit environ 70 %.

A partir de cette époque et jusqu'en 1927, on ne

signale plus d'épidémies. Mais, en 1927, plusieurs cas de choléra éclatèrent à Bagdad. La Perse intervint avec énergie. La frontière fut fermée. Des médecins et des vaccinateurs compétents furent envoyés en grand nombre dans le sud et le sud-ouest. La population fut vaccinée en masse. La quantité de vaccin épuisée, on en importa de l'étranger. Cette entreprise coûta fort cher au gouvernement, mais il put se féliciter des résultats obtenus.

Le gouvernement irakien prit également des mesures de ce genre.

Le Docteur Thomson qui avait voyagé en ce moment en Perse et en Irak relatait dans le *Bulletin de l'Office International* les faits suivants : « Cette fois-ci l'épidémie a été contenue par l'in- « tervention énergique des mesures essentielles de « défense sanitaire aussi bien dans la Perse que « dans l'Irak et ailleurs. Les services sanitaires de « la Perse méritent évidemment des félicitations « pour les résultats qu'ils ont obtenus pour lutter « contre l'épidémie et la vaincre ; on s'est adressé « surtout à la vaccination, mais on n'a pas man- « qué, en outre, d'empêcher le mouvement des « populations non vaccinées sur les principales « voies de communication. Lors de ma randon- « née dans le pays, j'ai eu l'occasion de constater « que cette mesure a été appliquée rigoureuse- « ment ».

LA PESTE EN IRAK

Quant aux épidémies de peste qui ont sévi dans ces pays au cours de ces dernières années, les mesures prophylactiques ont donné de bons résultats.

Nous avons précédemment insisté sur ce point que l'Irak constitue à l'heure actuelle un foyer secondaire où la peste existe à l'état endémique. Il est rare qu'il n'apparaisse pas chaque année des cas de peste dans différentes localités de l'Irak. Parmi les régions où la peste vit à l'état endémique, on compte les lieux saints de Karbella et de Nadjaf. Nous avons signalé auparavant notre manque de documentation au sujet de ces villes, fait dû à ce que les enquêtes épidémiologiques sont inexistantes ou incomplètes. Nous ne pouvons donc pas avoir de documents précis à ce sujet mais nous n'ignorons pas que les moyens sanitaires de défense que possèdent ces localités sont d'une insuffisance flagrante.

En effet, en 1919, on signale une épidémie de peste en Irak ; la mortalité s'élève à 678 cas bien que 82.000 personnes aient été vaccinées.

En 1920, on donne un pourcentage de 69,2 % de décès sur 130 malades atteints de la peste. On compte, en 1921, une mortalité de 85 % sur les 56 cas déclarés à Bagdad et 76,6 % sur les 44 cas signalés à Bassorah.

En 1922, on a déclaré 341 décès, or, la même année, on a pratiqué 96.000 vaccinations contre la peste. Les personnes vaccinées ayant contracté la maladie sont seulement au nombre de 19. Sur trois cas de peste ayant éclaté parmi les vaccinés depuis moins de un an, on ne signale aucun décès. Huit cas ont été déclarés parmi les vaccinés depuis plus de un an, quatre décès. Huit cas également ont éclaté parmi les vaccinés depuis plus de deux ans, cinq guérisons. En somme, une morbidité de 5 % parmi les vaccinés. Cela prouve les résultats excellents produits par la vaccination contre cette maladie.

L'épidémie de 1923 donne une morbidité de 787 cas et une mortalité de 434 cas, soit environ 61 %.

Pendant l'année 1924, le nombre de personnes atteintes de la peste s'élevait à 523 et, sur ce nombre, on comptait 309 décès, c'est-à-dire un pourcentage de 60,1 %.

En l'année 1925, les ravages sont très réduits. On compte 18 cas de peste à Bagdad, un cas à Bassorah et un à Al-Momtifie.

On a, depuis, signalé l'existence de quelques cas isolés qui ont été dûment traités.

En 1928, on signale 12 cas de peste à Bagdad, 8 décès, 2 cas à Muadham, un décès.

Différentes mesures de désinfection, de vaccination, de dératisation ont été prises à cette époque en Irak et nous espérons que ce fléau, dont la Perse très proche est constamment menacée, disparaîtra ou sera rapidement contenu.

LA PESTE EN PERSE

Nous avons vu la marche des épidémies de peste en Irak, pendant ces dernières années, et la mortalité qui en est résultée. Voyons quel a été le sort de la Perse et la lutte qu'il lui a fallu entreprendre pour empêcher la propagation de ce fléau dans son pays.

Tholozan a écrit que la peste n'a jamais sévi en Perse à l'état endémique.

En 1924, J. Gilmour écrivait : « Lorsque l'on « étudie l'histoire des épidémies en Perse, on

« constate, ce qui est digne de remarque, que la « Perse a très peu souffert de la peste ».

Toutes les épidémies qui ont ravagé la Perse ont été d'origine exotique. Les seules régions de Perse qui ont le plus souffert de cette maladie sont les villes qui se trouvent situées sur le pourtour de la mer Caspienne et sur le littoral du Golfe Persique.

J. Gilmour nous en donne cette explication :

« On ne trouve pas de rats sur le plateau cen-
« tral persan ; deux espèces de souris seulement
« s'y rencontrent, l'une qui habite les champs,
« l'autre qui vit dans les habitations. Ce fait expli-
« que, sans aucun doute, l'immunité dont a joui
« la Perse dans le passé à l'égard de la peste. »

Depuis 1917, des cas de peste ont été importés de l'étranger dans nos ports, surtout à Mohammarah; en 1923, cette ville fut la proie d'une épidémie d'origine étrangère qui a causé 43 décès sur une morbidité de 79 cas.

Les épidémies qui ravagèrent l'Irak en 1923-1924 n'ont pas épargné la Perse. A Abaden, petite île où se trouve notre raffinerie de pétrole, la peste éclata d'une façon foudroyante et la mortalité fut de 409 cas pour une morbidité de 481 cas. A cette époque, on recourut à des mesures prophylactiques très énergiques pour empêcher la propagation de l'épidémie dans le reste du pays. Le premier cas de peste humaine ayant été reconnu fin janvier 1924, on pratique alors 4.534 vaccinations antipesteuses. Dès qu'un nouveau cas éclatait, les parents du malade, de même d'ailleurs que les habitants de la maison, devaient subir une quarantaine de dix jours.

Dans les maisons appartenant à la société qui exploite les raffineries de pétrole, on fit des fumi-

gations de soufre puis les murs furent lavés à la chaux et désinfectés à l'aide de l'acide sulfureux. Ces mesures furent appliquées à toutes les maisons des habitants qui en firent la demande. On signale que la plupart des cas de peste éclatèrent parmi les habitants des cabanes de roseaux. Dès qu'un cas de peste était signalé dans l'une de ces habitations, les mesures suivantes étaient prises : isolement de la famille et du mobilier dans un camp spécial, destruction de la cabane après aspersion d'huile brute pour la destruction des puces, désinfection des vêtements avant et après l'isolement, interdiction de reconstruire les cabanes sur le même emplacement.

On ne put enterrer aucun cadavre sans avoir produit, au préalable, un certificat sanitaire. Des gardes furent postés dans les cimetières pour veiller à l'application de cette mesure. Des inspectrices furent nommées pour examiner les corps des femmes décédées.

La destruction des rats, qui fut entreprise dans le courant des mois de janvier et de février de cette même année, ne donna pas de grands résultats. En trois mois, l'on tua 198 rats, nombre tout à fait insignifiant. En avril, un attrapeur de rats expérimenté, accompagné de quatre aides munis de 500 pièges et de 550 kilogs de carbonate de baryum arriva des Indes. Du 16 avril au 9 juillet de la même année, 12.158 rats furent exterminés. L'épidémie s'arrêta à ce moment.

Voici quelle a été la marche de l'épidémie dans les concessions de la société exploitant les raffineries de pétrole.

Janvier 1924 : 4 cas.

Février 1924 : 18 cas.

Mars 1924 : 78 cas.

Avril 1924 : 121 cas (arrivée de l'attrapeur de rats).

Mai, première semaine : 1 cas.

Mai, deuxième semaine : 1 cas.

A cette époque, d'autres cas de peste furent signalés à Mohamarah, Bender-Abbas, Bendar-Bouchehre, mais les mesures énergiques prises en temps utile empêchèrent la propagation de l'épidémie qui fut jugulée.

En 1928, en raison de l'apparition de cas de peste en Irak, les autorités persanes exigèrent l'application des mesures sanitaires à toutes les personnes provenant de ce pays et la production du certificat de vaccination antipesteuse fut obligatoire. La maladie étant restée circonscrite à Bagdad, les autorités limitèrent l'application de ces mesures aux seuls voyageurs venant de cette ville.

Voilà, en résumé, les mesures de défense sanitaire qui ont été prises en Irak et en Perse au cours de ces dernières années contre les épidémies de choléra et de peste.

Il serait intéressant de savoir si, depuis cette époque, des mesures ont été prises dans le but de remédier aux conséquences résultant de cette coutume des pèlerinages.

Nous avons lu, dans un journal quotidien persan, daté du 12 décembre 1929, les faits suivants relatés par le reporter de ce journal qui écrit de Nadjaf : « A la suite des dernières ordonnances « ministérielles parues dans les différentes préfec- « tures de police et exigeant que, pendant le cou- « rant de l'hiver, l'on porte secours, aide et assis-

« tance aux mendiants, il m'a paru intéressant de « mettre l'autorité au courant de l'état des men- « diants persans en Irak. Depuis le début du « mois dernier, le froid ayant fait son apparition « en Irak, on a pu assister, à Karbella et à Nadjaf, « à l'arrivée d'une foule de pèlerins sans cesse « grossissante. Ce fut une véritable ruée dont une « des conséquences fut de provoquer un accrois- « sement considérable du mouvement commer- « cial des bazars. Malheureusement la plupart des « pèlerins appartiennent à la classe pauvre et « nombre d'entre eux ont réussi à pénétrer par « contrebande. Infailliblement, une augmentation « considérable du nombre des mendiants devait « se produire, créant une situation inquiétante qui « porte grandement atteinte au prestige de la « Perse à l'étranger. Craignant l'intervention du « consulat de Perse, dans les villes, les mendiants « se sont dispersés dans les villages environnants « et ont trouvé asile dans les petites localités tel- « les que Kouffa, Hamidia, Faissalia, etc.. où, bien « entendu, il n'existe aucun représentant accré- « dité de la Perse. Ils pourvoient à leur subsis- « tance soit en mendiant, soit comme derviches. « Un de mes amis m'a signalé qu'un derviche qui « implorait avec une insistance irritante la cha- « rité dans l'un de ces villages a été violemment « maltraité par les habitants, qui, se servant de la « hache qu'il portait sur l'épaule, lui tranchèrent « la main pour le rendre infirme.

« Nous faisons appel aux autorités pour que ces « mendiants capables de travailler pour la plupart « et qui portent le plus grand préjudice au bon « renom de la Perse soient rassemblés par les « soins d'agents délégués à cet effet et reconduits « en Perse où ils pourraient, par exemple, venir

« grossir les rangs de l'armée. Les mendiants de « Téhéran sont une plaie pour les visiteurs étran- « gers mais les mendiants persans à l'étranger « sont cause d'une humiliation cuisante pour « toute la population persane (1) ».

Nous constatons qu'à cette époque aucun effort n'avait été fait pour supprimer les pèlerinages, cause de tant de maux, maladies, misère, honte, etc. C'est donc avec une vive satisfaction que nous relatons l'article que nous venons de lire dans un quotidien persan du 8 avril 1930 (2) : « Etant « donné qu'une commission d'inspection des « taxes sur les titres et lettres de change vient « d'être constituée, un grand nombre de person- « nes de classes diverses et désirant aller en pèle- « rinage aux lieux saints de l'Irak et de l'Arabie, « ont adressé des demandes à cette organisation « pour obtenir l'autorisation d'acheter des livres « anglaises. Devant cet afflux de demandes, la « commission, visant l'intérêt public, a refusé de « les satisfaire. Un grand nombre de pèlerins, déjà « en route pour les lieux saints, se sont arrêtés à « Kermanchah et dans d'autres localités du sud « et ont adressé de nombreuses plaintes à la « commission. Ces plaintes ont été examinées et « on a constaté que pendant les derniers mois « écoulés, 300.000 livres anglaises ont été vendues « à des pèlerins persans. Devant ce fait, la com- « mission a décidé que satisfaction serait donnée « jusqu'à un certain point et pour ce faire elle a « fixé le chiffre maximum d'achat de livres an- « glaises à 5.000 par mois. Il a été, en outre, décidé « que le passeport ne serait délivré qu'aux pèle-

(1) Journal *Chafagh Sorkh* du jeudi 12 décembre 1927, n° 1377.
(2) Journal *Koucheche* du mardi 8 avril 1930, n° 1247.

« rins pouvant produire une autorisation d'ache-
« ter des monnaies étrangères ».

Ces mesures sont de nature à encourager notre point de vue et nous conservons l'espoir que tôt ou tard on arrivera à la suppression totale de cette coutume des pèlerinages, néfaste à tous points de vue.

CONSÉQUENCES DES PÉLERINAGES

Conséquences hygiéniques

Connaissant maintenant les milieux dans lesquels évoluent les pèlerinages, il y a lieu de rechercher quelles sont leurs conséquences au point de vue sanitaire. Nous étudierons, en outre, le rôle néfaste des pèlerinages aux points de vue social et économique, plus particulièrement en ce qui concerne la Perse.

Les migrations humaines ont été dans le passé et sont encore dans le présent la cause de nombreuses épidémies. L'homme, porteur de germes, est le principal agent de transmission des maladies contagieuses. L'encombrement, la misère et toutes les déficiences des organisations sanitaires favorisent aussi, singulièrement l'éclosion des épidémies et leur développement. « L'agglomération « des individus, disait Proust, l'encombrement « (armées, pèlerinages, foires, etc.) jouent dans la « propagation et le développement des épidémies « un rôle considérable. »

Le danger est d'autant plus grand que les hommes qui voyagent viennent de régions où règnent ces endémies ou s'y rendent. Le brassage provoqué par ces déplacements va donc permettre un

échange facile de toutes les infections. Rappelons-nous qu'une partie des pèlerins qui visitent les lieux saints schiites vient des Indes, c'est-à-dire du pays de la peste et du choléra. On sait encore qu'il existe en ce moment un foyer secondaire de peste en Irak ; en outre, les conditions climatiques de ce pays favorisent singulièrement le développement du choléra.

Dans les lieux saints où existent ces endémo-épidémies, les pèlerins sont donc menacés de contagion ; tel est le mécanisme par lequel le choléra et la peste ont pu être propagés dans le monde. De ce fait aussi et à maintes reprises, l'Irak et la Perse ont été ravagés par des épidémies.

A défaut d'enquêtes épidémiologiques exactes, il est difficile de savoir quelle a été, dans la genèse de ces épidémies de l'Irak et de la Perse, l'influence directe des pèlerinages. Avec la connaissance que nous avons des moyens de transmission de ces maladies et sachant que les pèlerinages schiites remplissent précisément la plupart des conditions nécessaires à cette transmission, il est permis de penser que ces pèlerinages furent à l'origine d'une partie des épidémies qui ont fait de grands ravages en Irak et en Perse.

Nous n'oublierons pas, d'autre part, que certaines de ces épidémies eurent pour origine le pèlerinage de la Mecque qui a pu être, parfois, l'unique cause de transmission. Dans d'autres cas, les épidémies provenant de la Mecque ont trouvé dans leur passage aux lieux saints schiites, des conditions propices à leur rajeunissement et à leur réchauffement et leur pouvoir extensif s'en est trouvé singulièrement fortifié.

Il n'est pas nécessaire de répéter ici ce que le

Professeur Proust disait précédemment au sujet des pèlerinages schiites et des inconvénients qui en découlent. Effectivement, l'ardeur mystique des Schiites entraîne chaque année plusieurs milliers d'entre eux vers une même région où ils doivent vivre dans les conditions hygiéniques les plus déplorables. Chaleur, encombrement, hygiène lamentable des lieux saints, surtout en Irak, défectuosités des logements et de la nourriture, manque d'eau, misère enfin agissent fatalement sur la santé de ces hommes pieux qui deviennent des proies faciles pour les épidémies.

En 1881, Proust disait : « Une mauvaise hygiène, une tare organique (affection antérieure du tube « digestif, etc.), la fatigue, le refroidissement, des « impressions morales dépressives sont autant de « facteurs favorables à l'éclosion du choléra ».

D'une thèse récente, nous extrayons ceci : « Nous n'insisterons pas sur le rôle prépondérant « qu'a joué jusqu'ici cette pratique des pèlerinages « et du transport des cadavres aux lieux saints « dans l'histoire et l'épidémiologie du choléra en « Mésopotamie et en Perse. Rappelons toutefois « que les épidémies qui ont dévasté d'un bout à « l'autre ce dernier pays ont eu dans l'Irak leur « premier foyer ».

Par ailleurs, nous lisons :

« Sorti des Indes, son berceau, le choléra a par- « couru la Mésopotamie sous forme d'épidémies « à grand fracas. Pour s'y introduire, trois voies « lui étaient ouvertes :

« 1° La voie de Bassorah par le Golfe Persique;

« 2° La voie de Khanaghine par la Perse ;

« 3° La voie de Syrie descendant l'Euphrate.

« Le choléra n'est pas encore installé définiti-
« vement dans le pays mais il existe, en Irak, des
« conditions qui favorisent le développement du
« fléau. Il est aussi très probable qu'il se soit con-
« servé, en Irak, des foyers cachés d'infection
« pouvant donner naissance à de nouvelles explo-
« sions cholériques.

« Malgré les efforts du directeur de l'hygiène,
« les mesures prises, tant au point de vue national
« qu'international, sont défectueuses et cela est
« dû principalement à l'insuffisance des crédits
« accordés pour l'accomplissement de cette triple
« prophylaxie (1). »

D'autres renseignements utiles sur l'état actuel de la peste en Irak sont donnés par un de nos confrères irakiens qui écrit :

« La peste sévissait autrefois en Mésopota-
« mie sous forme d'épidémies qui provenaient
« presque toujours de la Perse. Plus tard, avec
« l'ouverture de la navigation dans le Golfe Per-
« sique, elle fut importée des Indes. Plus lente-
« ment et après de longues années, elle s'y installa
« définitivement et actuellement elle sévit sous
« forme endémo-épidémique. On peut donc dire
« que la Mésopotamie est devenue un pays de
« peste. C'est un vrai foyer secondaire d'où cette
« maladie peut être diffusée aux pays voisins et
« même lointains si les mesures appropriées ne
« sont pas prises à l'intérieur du pays et sur les
« frontières (2). »

La Perse et ses voisins sont donc sous la menace

---

(1) Habibollah Sulayman : *Étude du choléra en Mésopotamie.* Thèse de Paris, 1928.

(2) Akrawi : *Etude de la peste en Mésopotamie.* Thèse de Paris, 1928.

permanente du danger d'épidémies qui peuvent leur arriver des Indes, de l'Irak, etc.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets et le danger existe de nos jours plus redoutable que par le passé, étant donné l'amélioration notable des moyens de communication.

En parlant du choléra et de sa rapidité de propagation, Chantemesse disait : « Le choléra est « propage par l'homme avec une vitesse d'autant « plus grande que les migrations humaines se « sont activées et sont devenues plus rapides. La « transmission du choléra asiatique est une vérité « incontestable prouvée par des faits qui n'admet- « tent aucune autre interprétation. Une loi sans « exception se dégage, que jamais une épidémie « de choléra ne s'est propagée d'un point à un « autre dans un temps plus court que le temps « nécessaire à l'homme pour s'y transporter lui- « même. » Ailleurs, il disait encore : « Les épidé- « mies de choléra suivent les grands courants « humains, par conséquent plus fréquemment par « voie de terre que par voie de mer (1) »

Ces arguments viennent donc confirmer ce que nous disions plus haut et démontrent clairement que les risques de propagation des maladies se sont considérablement accrus de nos jours en raison de la plus grande rapidité des moyens de communication. Il existe dans l'Inde et en Irak de multiples foyers d'où peuvent se propager des maladies pestilentielles. Le moindre relâchement dans la surveillance sanitaire des frontières vis-à-vis des provenances de ces pays peut être le point de

(1) Chantemesse et F. Borel : *Hygiène internationale : frontières et prophylaxie.* Paris, 1907, pp. 44 et 47.

départ de l'un de ces fléaux redoutables dans les pays voisins ou même lointains.

On se rend donc bien compte du rôle important que peut jouer le pèlerinage dans l'importation et l'exportation des épidémies et l'intérêt que nécessite la réglementation et la surveillance de cette institution.

Conséquences économiques

M. Mocharrafod-Dovleh nous indique à son tour, dans un tableau d'ensemble, les méfaits qu'occasionne la pratique des pèlerinages en Perse, tant au point de vue économique que social.

Il écrit à ce sujet : « Un pèlerinage coûte « cher : deux cents toumans en moyenne. Pour « amasser un capital aussi important, les pèlerins « doivent travailler et épargner des années entières, puis, une fois en possession de ce capital, ils « entreprennent immédiatement leur voyage et « épuisent toutes leurs économies.

« Un pèlerin, pour faire son voyage, a souvent « donné congé à son patron, vendu ses meubles « et ses hardes, et quand il revient chez lui, il « tombe dans la gêne et dans la misère. Un chô- « mage un peu prolongé, les premiers froids de « l'hiver ou une épidémie quelconque suffisent à « le réduire à la mendicité et le faire bientôt mou- « rir. Souvent même, ses ressources s'épuisent au « cours du voyage et il succombe avant de revoir « son pays natal. Que de personnes qui menaient « une existence paisible ont vu leur foyer détruit « pour avoir entrepris un pèlerinage !

« Même si le pèlerin échappe aux conséquences « immédiates de son imprudence, il n'est pas à « l'abri de tout danger car, avant la disparition de

« ses économies, il connaîtra l'adversité ; quand « la vieillesse et la maladie lui auront enlevé sa « force de travail il devra mendier la charité de « ses semblables jusqu'au jour où une triste mort « viendra mettre fin à son existence misérable.

« Le pèlerinage est donc une source de misère « et de mortalité dans les classes pauvres, mais il « est encore nuisible en privant la Perse du mer- « veilleux instrument de crédit qu'est la petite « épargne.

« En France, et dans bien d'autres pays, ce sont « les petits épargnants qui contribuent en grande « partie au succès et au développement des gran- « des sociétés par actions : chemins de fer, ban- « ques, etc., ce sont eux qui assurent le succès des « emprunts de l'Etat.

« Or, tant que le pèlerinage absorbera l'épar- « gne, jamais la Perse ne pourra constituer de « sociétés de ce genre et il n'y aura pour elle au- « cune perspective d'enrichissement.

« C'est donc un devoir pour le gouvernement « de la Perse d'essayer, par tous les moyens pos- « sibles, de décourager le pèlerinage et de s'oppo- « ser même au besoin à la sortie de toute personne « dont la situation de fortune ne permettrait pas « un tel voyage ».

M. Mocharrafod-Dovleh nous donne le chiffre de 50 millions de francs comme montant approximatif des dépenses de nos pèlerins pendant leur séjour aux lieux saints de l'Arabie. Il évalue également à 50 millions de francs le revenu des biens de main-morte que nous envoyons chaque année en Irak.

« Plaçons aussi dans cette catégorie les fonds « importants que la Perse envoie en Mésopotamie

« pour l'entretien des tombeaux des saints mar-
« tyrs de la religion et pour d'autres dépenses
« pieuses. Les revenus de presque toutes les pro-
« priétés de main-morte (ou vaghfs) qui forment
« en Perse le cinquième de toute la propriété fon-
« cière sont affectés à ces usages pieux. C'est un
« tribut que la Perse paie à la Mésopotamie...
« Nous donnons à tout hasard le chiffre de 50 mil-
« lions, mais nous croyons rester au-dessous de
« la réalité (1). »

Une question de toute évidence se pose. N'existe-t-il pas en Perse des lieux saints où nos compatriotes pourraient porter leurs prières et leurs dévotions ?

Notre Prophète Mahomed, quand il prescrivit le pèlerinage de la Mecque le réglementa. Pourquoi ne réglementerions-nous pas nos pèlerinages en Irak, pèlerinages que la religion schiite n'a pas rendu obligatoires et que nous pratiquons uniquement par piété.

Cette pratique religieuse dont nos pères favorisèrent la vogue comme symbole du patriotisme, de la foi, ne devrait-elle pas être considérée par le public persan d'aujourd'hui comme le plus grand obstacle à tout progrès en matière d'hygiène et aussi au développement économique du pays.

Devant cet état de choses, on est obligé d'évoquer le vieux proverbe persan qui se traduit ainsi : « Saper sa propre racine » (2).

Une amélioration fort sensible pourrait être constatée tant au point de vue économique qu'au

---

(1) Mr. Mocharrafod-Dovleh : *L'impôt et la vie sociale et économique en Perse.* Thèse de droit, Paris, 1924.

(2) L'homme est ici comparé à un arbre qui aurait le pouvoir de s'armer d'une hache et de se couper son propre tronc.

point de vue hygiénique si nos compatriotes visitaient leurs propres lieux saints. Les résultats immédiats en seraient une grande réduction de dépenses qui sont, disons-le, inutiles, et une forte diminution des risques de propagation d'épidémies ayant leur foyer à l'étranger.

Envisageons un instant, tout au moins pour la classe pauvre, la suppression absolue des pèlerinages à l'étranger et pensons au nombre de réformes de première nécessité qui pourraient être réalisées avec cet argent que nous portons à l'extérieur du pays.

Une ère de prospérité s'ouvrirait alors qui permettrait au peuple de connaître un plus grand bien-être, facteur principal de l'évolution d'un pays.

Nous devons donc attacher une importance capitale à la question de réglementation des pèlerinages pour permettre au peuple de ne plus connaître le fléau des épidémies qu'il introduit parfois et pour lui donner la possibilité d'améliorer ses conditions de vie par son labeur et son épargne, tout en contribuant à l'accroissement de la richesse nationale de la Perse.

CINQUIÈME PARTIE

PROPHYLAXIE DES PÈLERINAGES

L'étude que nous avons faite des pélerinages aux lieux saints schiites montre clairement combien leurs inconvénients sont multiples et combien les moyens de défense sanitaire sont insuffisants dans ces lieux.

Si nous devons souhaiter de ne plus voir apparaître des épidémies meurtrières dans nos pays, c'est à des mesures prophylaxiques, facteurs essentiels de la salubrité nationale autant qu'internationale, que nous devons avoir recours.

En parlant de la prophylaxie des maladies pestilentielles, notre maître, M. le Professeur Tanon, insistait sur les points suivants :

« La prophylaxie nationale des maladies pesti-
« lentilles, nous dit-il, se confond avec la prophy-
« laxie internationale, car le choléra est de tous
« les pays, de toutes les saisons, de toutes les races
« et de tous les lieux et, par conséquent, l'intérêt
« de chaque peuple est de faire cadrer les obliga-
« tions nationales avec les obligations internatio-
« nales, étant donné que les mesures sont les mê-
« mes pour toutes les nations. »

Ailleurs, il disait : « Nous ne devons pas négliger
« la prophylaxie des maladies pestilentielles dans
« les autres continents sous prétexte que ces
« fléaux ont disparu de l'Europe.

« De même que l'on exerce une surveillance « stricte sur les pélerinages de la Mecque, il faut « surveiller de la même façon les pélerinages des « lieux saints schiites, en Perse et en Irak. »

On voit quelle importance notre éminent maître attachait à cette double prophylaxie, mais nous, peuple insouciant, nous laissons se dérouler sous nos yeux les pélerinages sans nous occuper de leurs inconvénients et de leurs dangers !

Proust disait :

« Ce sont les mesures hygiéniques appliquées « aux pélerinages qui ont été suivies des effets les « plus encourageants. »

Voyons donc quelles sont les mesures sanitaires, pour ainsi dire élémentaires, que l'on doit établir dans nos pays en vue de la surveillance des pélerinages.

Une des mesures essentielles est d'instituer un passeport spécial qui permettra de suivre le pélerin pendant toute la durée de son voyage. Ceux qui désirent obtenir ce passeport doivent en faire la demande à l'autorité policière de leur localité. Les pélerins doivent alors subir un examen médical pour justifier de leur état de santé.

Il faut interdire absolument les pélerinages aux vieillards, aux malades, aux personnes atteintes d'une maladie chronique et cachectisante, par exemple les tuberculeux, les cancéreux, etc., et particulièrement aux enfants si réceptifs aux maladies.

On doit s'assurer de l'état de fortune du pélerin pour avoir la garantie qu'il pourra pourvoir aux frais de son voyage aux lieux saints et pour savoir

si les voyage qu'il entreprend n'est pas de nature à porter préjudice à son avenir, à l'avenir de sa femme et de ses enfants, de sa famille.

Il ne faut, en aucune façon, délivrer de passeport aux pauvres car nous connaissons les misérables conditions dans lesquelles ils voyagent ; la fatigue et la sous-alimentation en font des proies faciles pour les épidémies.

Une fois ce point réglé, les diverses vaccinations anticholérique, antivariolique et antipesteuse sont appliquées obligatoirement.

L'Hindou qui est immunisé contre le choléra parce qu'il a été vacciné au préalable n'emporte pas la maladie avec lui à moins qu'il ne soit porteur de germes.

De même les pélerins qui ont été déjà vaccinés contre une maladie ne risque pas de la contracter; enfin la population du pays où évoluent les pèlerinages ne risque pas d'être contaminée.

Quand le pélerin aura satisfait à ces obligations, on lui délivrera le passeport qui doit contenir son certificat de santé ainsi que le certificat attestant les diverses vaccinations qu'il a déjà subies.

Il faut exiger des pélerins qu'ils se présentent obligatoirement aux autorités sanitaires des frontières où il sera procédé à une nouvelle visite médicale.

On retirera le passeport aux pélerins qui ne remplissent pas les conditions que nous venons d'énumérer.

De même, les autorités sanitaires des frontières voisines ne devraient pas laisser pénétrer dans leur pays les pélerins qui ne remplissent pas les conditions dont nous venons de faire la description.

L'importance du rôle des médecins des frontières dans le dépistage précoce d'une maladie contagieuse est capitale pour empêcher l'éclosion des épidémies. Jadis un seul cas de choléra suffisait à constituer un foyer et à causer des milliers de morts.

On doit isoler les malades le plus rapidement possible. Le Professeur Tanon dit, en ces termes :

« Isoler le cholérique le plus tôt possible dans un hôpital, s'il n'y a pas d'hôpital, dans une chambre ; s'il n'y a pas de chambre sous une moustiquaire. C'est une règle de prophylaxie courante à observer. »

A l'arrivée du pélerin au lieu saint, l'autorité policière et sanitaire du pays doit exiger qu'il déclare son arrivée en venant faire viser son passeport pour obtenir le permis de séjour.

Là-bas également on doit procéder à une visite médicale, on isolera les pélerins si on suspecte chez eux l'existence d'une maladie contagieuse.

Au retour de leur voyage, à la frontière, les pélerins doivent être également examinés, on s'assurera de leur état de santé ; on les isolera d'urgence s'il y a suspicion de quelque maladie contagieuse et on ne les laissera continuer leur voyage que s'ils ne sont porteurs d'aucun germe, et M. le Professeur Tanon nous dit de retenir les gens atteints de diarrhée et de ne les laisser continuer leur route que lorsque l'examen bactériologique aura démontré l'absence de tout bacille virgule. Sinon le suspect sera retenu au lazaret jusqu'à ce qu'il n'en soit plus porteur.

A ce propos il est intéressant de rappeler qu'on a exagéré l'importance des porteurs de germes, et

à ce sujet le Professeur Tanon émet l'opinion suivante : « On admet qu'un convalescent ou un in-
« dividu sain qui porte du bacille typhoïdique sur
« ses doigts peut, en donnant une poignée de
« mains, ou en touchant un objet qui servira à
« quelqu'un d autre, transmettre ses bacilles. On
« admet qu'un porteur de bacilles diphtériques
« peut donner, presque à coup sûr, la diphtérie à
« son entourage, pour peu que celui-ci soit récep-
« tif. C'est aller un peu loin, et tomber dans les
« exagérations de l'hygiène, comme on le fait sou-
« vent à notre époque. Si la chose était exacte, il
« y aurait bien peu de personnes qui échappe-
« raient à ce genre de contagion, et un porteur de
« germes quelconque déterminerait toujours au-
« tour de lui une épidémie.

« A la simple notion de la transmission des ma-
« ladies par les porteurs de germes, il me paraît
« donc utile, au moins au point de vue pratique,
« d'ajouter la notion du « milieu intermédiaire »
« qui la complète pour créer la maladie ou l'épi-
« démie chez les individus sains. L'importance de
« ce milieu apparaît encore plus évidente quand
« le bacille, atténué dans sa virulence, est incapa-
« ble à lui seul de reproduire la maladie chez les
« individus bien portants. Là, le milieu intermé-
« diaire qui permettra la réviviscence de l'agent
« pathogène, sa multiplication, et la récupération
« de sa virulence, devient encore plus nécessaire
« pour permettre la réapparition de la maladie. »

Voilà, très brièvement exposées, les mesures essentielles de défense qui devraient être obligatoires en Perse, en Irak, en Syrie, dans les Indes, etc., tant pour les pélerins qui vont à la Mecque que pour ceux qui vont visiter les lieux saints schiites.

Toutes ces mesures que nous venons d'envisager ne pourront pas être réalisées s'il n'y a pas entre les divers gouvernements voisins des accords en vue de surveiller étroitement les pélerins et d'appliquer en commun les divers règlements prophylactiques internationaux basés sur les principes précédents.

En ce qui concerne le transport des cadavres, il est à retenir que la religion schiite défend de transporter d'un lieu à un autre les morts. Il existe cependant des exceptions (d'ordre traditionnel) pour les cadavres transportés aux lieux saints des martyrs.

La tradition admet que les cadavres ainsi transportés aux lieux saints ne subiront plus les châtiments du jugement dernier, mais elle admet d'autre part que, parmi ceux-ci, ceux qui ont eu une vie remplie de fautes et de pêchés seront retransportés dans d'autres lieux par les anges funéraires « Malaekein-Naghala » qui conduiront au contraire à leur place les bons esprits et les pieux fidèles.

Il est donc illogique d'admettre ces transports aux lieux saints puisque, de toute façon, justice sera faite d'une manière certaine.

En revanche, cette entreprise constitue un danger considérable quant à la propagation de nombreuses maladies contagieuses.

En parlant de nos transports de cadavres, Proust disait ceci :

« On comprend le double danger qui se produit « pendant la durée de cette sépulture et au mo« ment de la translation des corps lorsque ces cadavres, récemment exhumés, enveloppés dans des

« feutres d'où suinte la matière organique, exha-
« lant des miasmes infects au milieu des péle-
« rins; chaque fois qu'un pélerin succombe durant
« ce trajet, son corps est ajouté à ceux de ses com-
« pagnons. C'est ainsi que la caravane, en outre
« mal nourrie, se trouve dans les plus terribles con-
« ditions de réceptivité morbide.

« Le transport des cadavres qui ne peut être un
« danger sérieux dans nos pays est évidemment
« en Orient une des causes de renforcement des
« épidémies » (1).

Quelle coutume néfaste et dangereuse que le transport des cadavres dont nous ne pouvons que regretter l'existence et déplorer les méfaits !

Il faudrait, d'une façon générale, ne pas autoriser le transport des cadavres et leur mise en sépulture temporaire ou « Amanate ».

Si l'on ne réussit pas à abolir cette funeste coutume, il serait indispensable d'établir un certain nombre de règles sanitaires permettant d'effectuer un contrôle rigoureux sur les cadavres à transporter.

Les lois de ce genre qui existent en Perse et en Irak sont insuffisantes. En outre, comme nous l'avons vu pour l'Irak, les lois sur le transport des cadavres ne sont pas strictement appliquées.

« Les cadavres ne pourraient être transportés
« sans péril, disait Proust, que s'ils étaient rendus
« imputrescibles par les procédés modernes et
« renfermés dans des cylindres de terre cuite, vi-
« trifiés à l'intérieur et scellés hermétiquement. »

---

(1) Proust : *Choléra, Etiologie et Prophylaxie*, page 151.

Chantemesse disait ceci : « Pour éviter la con-
« tagion par les cadavres, il faut remplir les cer-
« cueils de chaux vive. »

Nous conseillons de procéder à l'embaumement s'il s'agit d'un cadavre récent et de l'enfermer ensuite dans un cercueil métallique hermétiquement soudé. Même si le cadavre est réduit à l'état squelettique, il faut qu'il soit enfermé dans une caisse métallique soudée.

Il serait bon de faire comprendre aux fidèles ignorants que de même qu'ils se procurent avant leur mort leurs linceuls de toile de Yaman, qu'ils paient des prix exorbitants, ils devraient acquérir également un cercueil métallique pour leur dernier voyage aux lieux saints.

Dautre part, il faut surtout exiger que les exhumations de cadavres soient faites en présence d'un médecin (ce qui existe d'ailleurs en Perse) et que tout cadavre dont le transport est autorisé, soit enfermé dans un cercueil métallique hermétiquement fermé.

Quant à l'assainissement des villes, si nous devions écrire ici tout ce qui le concerne, il nous faudrait entrer dans trop de détails, ce qui constituerait un véritable traité d'hygiène.

Nous ne faisons que rappeler ici ce que disait Chantemesse : « Si les Musulmans sont décimés
« par le choléra, c'est parce qu'ils ne connaissent
« pas l'hygiène urbaine. »

Rappelons que dans une ville qui veut être saine, l'eau doit être potable et distribuée en abondance, et que la ville et les habitations doivent être pourvues d'un système satisfaisant d'évacuation des eaux et des matières usées.

Une réglementation administrative doit y avoir prévu la déclaration des maladies contagieuses, déclanchant tout le système de défense et de protection approprié à chaque maladie, notamment l'isolement, la désinfection, les vaccinations protectrices, etc...

Lorsque, dans une telle ville, éclate un cas de maladie pestilentielle et qu'il est immédiatement connu des autorités sanitaires par la déclaration des médecins traitants, on imagine facilement que ce cas isolé restera sporadique ou au moins qu'il n'allumera qu'un petit foyer localisé et aussitôt éteint par la vigilance et l'action combinée des médecins et des administrateurs pourvus de tout l'outillage nécessaire de prophylaxie et appliquant le traitement indiqué.

Maintes preuves de cette efficacité d'une bonne organisation médico-sanitaire ont été données dans ces dernières années.

Ainsi se conjuguent à la fois pour la meilleure prophylaxie possible les mesures sanitaires de prévention telles que nous les avons proposées contre l'apport possible des éléments contagieux, et l'établissement de bonnes conditions médicales et sanitaires permanentes dans un pays.

Nous ne voulons pas achever ce travail avant de dire quelques mots sur l'instruction de la population dans nos pays.

Il faut instruire la population des villes et des campagnes des choses élémentaires de l'hygiène sinon pour qu'elle prenne l'initiative de sa propre défense contre les infections, du moins pour ne pas gêner les services sanitaires dans l'application des mesures d'hygiène indispensables, car la

question se pose tout particulièrement dans nos pays.

Nous ne pouvons que rapporter ici les paroles de M. Mirza Ali Khan Foroughi, notre honorable représentant à la Société des Nations, au cours d'une récente conférence qu'il a faite à notre légation impériale à Paris :

« A mon avis, le service le plus important que « l'on pourrait rendre à notre patrie touche l'ins- « truction publique. L'importance de tout autre « service, quel qu'il soit, et son opportunité pour- « raient toujours être discutées, mais celle du dé- « veloppement de l'instruction publique ne saurait « l'être.

« La gloire, l'honneur et la prospérité n'existent « pas pour un peuple qui n'en est pas digne. N'est « pas digne le peuple qui n'a pas produit les grands « esprits qui en feraient sa valeur et son prestige.

« A lui seul, l'argent ne saurait constituer la « richesse d'un pays qui est fait de l'intelligence, « de la valeur individuelle de chacun de ses su- « jets.

« Celui qui, dans la limite de ses moyens, con- « tribuera à défendre cette belle cause (du déve- « loppement de l'instruction publique) et à en assu- « rer sa vitalité peut se considérer heureux. »

Les paroles de notre grand homme d'Etat montrent clairement qu'il place au-dessus de toutes les réformes en Perse le développement de l'instruction publique.

En effet, c'est une vérité qui n'admet aucune discussion.

Si tout le monde connaissait les dangers des pélerinages, du transport des cadavres, des ma-

riages temporaires, de la néfaste habitude qui règne aux lieux saints d'embrasser les portiques des mausolées et de boire n'importe quelle eau sans se soucier de son origine et de sa pureté, etc., il n'est pas douteux que l'état sanitaire de tout le pays serait rapidement transformé.

On pourrait assister à la disparition de la plupart des maladies contagieuses qui y sont actuellement si nombreuses.

CONCLUSIONS

Nos conclusions sont relatives à l'hygiène des pélerinages et des villes saintes, irakiens et persans.

En dehors des mesures déjà prises par les gouvernements irakien et persan, il nous paraît désirable de prendre les mesures suivantes pour assurer la prophylaxie des pélerinages schiites et protéger la santé publique dans les lieux saints.

A) *En ce qui concerne les individus* et par analogie avec les mesures imposées aux pélerins de la Mecque, conformément aux stipulations de la Convention sanitaire internationale de 1926.

1° Le départ pour le pélerinage est subordonné à l'autorisation administrative qui doit s'informer si le pélerin a l'argent nécessaire pour accomplir le pélerinage et assurer, en son absence, la subsistance de sa famille.

2° Le pélerin doit subir une visite médicale qui interdira le pélerinage aux malades infectieux, aux grands malades chroniques et aux vieillards.

3° Les pélerins devront subir des immunisations appropriées à l'état endémo-épidémique régnant à la fois dans les régions de provenance des pélerins et dans les lieux saints où ils doivent se rendre, telles que vaccinations contre le choléra, la variole, la peste, la dysenterie, la fièvre typhoïde.

B) *En ce qui concerne les cadavres :*

1° Interdire tout transport du cadavre d'un mort qui était atteint de maladie infectieuse

2° Exiger que les cadavres ne puissent être transportés qu'à l'état d'ossements et dans des cercueils plombés.

C) *En ce qui concerne l'hygiène des villes saintes :*

1° Veiller à l'approvisionnement en eau potable et à l'épuration de l'eau distribuée si elle est suspecte.

2° Veiller à l'évacuation des eaux usées et des matières fécales.

3° Pourvoir les villes de dispensaires de consultation et d'hôpitaux destinés à l'isolement et au traitement des malades contagieux et ordinaires.

4° Créer des services de désinfection et de vaccinations diverses.

5° Instruire le peuple des choses élémentaires de l'hygiène par l'instruction primaire obligatoire. Compléter cet enseignement par une propagande éducative intensive : conférences, films, publications, etc... Ainsi on réalisera la défense individuelle contre la propagation des maladies ou, tout au moins, et ce serait déjà un résultat magnifique, on obtiendra la docilité nécessaire à l'application des mesures d'hygiène préconisées ou prises par les autorités sanitaires compétentes et averties.

Vu : Le Président de Thèse :

L. TANON.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages historiques, géographiques, littéraires. Essais, études et voyages relatifs à la Perse et à l'Irak.

Allemagne (Henry-René). — « Du Khorassan au Pays de Bakhtiaris », Paris, 1911.

Annet (P.-C.). — « La Perse en automobile », Paris, 1907.

Anonyme. — « Voyage en Perse », 2 volumes, Paris, 1919.

Aubin. — « La Perse d'aujourd'hui, Iran, Mésopotamie », Paris, 1908.

Barbier de Meynard. — « Dictionnaire géopgraphique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes », Paris, 1861.

Barbier de Meynard. — « Journal Asiatique », Paris, 1886.

Bérard (V.). — « Révolution en Perse », Paris, 1910.

Berburgger (A.). — « La polygamie musulmane », 1858.

Blochet. — « Liste géographique des villes de l'Iran », 1895.

Bibesco (Princesse G.-V.). — « Les huits Paradis », Paris, 1908.

Bricteux. — « Voyage en Perse ».

Castonnet des Fosses. — « A travers la Perse », Lille, 1891.

Chodzko (A.). — « Le Khorassan et son héros populaire », Paris, 1852.

Coste (P.). — « Manuel de monuments modernes en Perse ».

Darmesteter (J.). — « Coup d'œil sur l'histoire de la Perse », Paris, 1885.

Darmesteter (J.). — « Etudes iraniennes », Paris, 1883.

Dieulafoy (Mme J.). — « La Perse, la Chaldée et la Suisiane », Paris, 1887.

Doncourt (A.-S. de). — « La Perse, Géographie, Religion », Paris, 1841.

Flandrin (E.). — « Voyage en Perse », 2 volumes, Paris, 1854.

Frede Pum. — « Voyage en Arménie et en Perse ».

Garnier. — « Voyage en Perse », 1875.

Gobineau (comte de). — « Histoire de Perse », Paris, 1869.

Gobineau (comte de). — « Trois ans en Asie », Paris, 1861.

Herman Norden. — « Sous le ciel de la Perse », Paris, 1929.

Huart (Cl.). — « La Perse antique et la civilisation iranienne ».

Lacoste (Bouillane de). — « Autour de l'Afghanistan », Paris, 1908.

Legrand (Marcel). — « La Perse actuelle », Fécamp, 1845.

Malcolm (Sir J.). — « Histoire des Perses », Paris, 1821.

Malte-Brun. — « La Perse géographique ».

Mocharrafod-Dovleh Hassan Naficy. — (Thèse de droit) « L'impôt et la vie économique et sociale en Perse », Paris, 1924.

Morgan. — « Mission scientifique en Perse », tomes I et II, géographie.

Poidebard (A). — « Au carrefour des routes de Perse », Paris, 1923.

Reclus-Elysée. — « La Perse », Neufchâtel, 1899.

Soubeiran (J.-Léon). — « Les routes commerciales de la Perse », Montpellier, 1884.

Sykes. — « A travers la Perse orientale ».

Toncoigne (J.-M.). — « Lettre sur la Perse et la Turquie d'Asie », Paris, 1819.

Ouvrages théologiques et religieux.

Abdoul-Beha. — « Les leçons de Saint-Jean-d'Acre recueillies par L.-G. Barney », Paris, 1909.

Blochet. — « Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane », Paris.

Bachir (Ali). — « L'amour, le mariage, la justice selon le Coran », 1914.

Brictoux. — « L'immobilité de l'Islam ».

Burnouf (E.). — « La science des religions ».

Bunsen (Cl. de). — « Dieu dans l'histoire », Paris, 1868.

Casartelli. — « La philosophie religieuse du Mazdéisme sous les Sassanides ».

Chantepie de la Saussaye. — « Manuel d'histoire des religions », Paris, 1904.

Corencez (L.-A.-O.). — « Les Vahabis ».

Dupuis. — « Origine de tous les cultes ».

Gobineau (comte de). — « Les religions et les philosophies de l'Asie centrale », Paris, 1906.

Grandmaison (Léonce de). — « Histoire des religions », 1920.

Haug. — « Origine de la religion de la Perse », Bombay, 1862.

Houdas. — « L'Islamisme », Paris, 1908.

Huart (Cl.). — « La religion de Bab », Paris, 1929.

Kamal Mohamed ben Mostafa. — « La médecine et les quarantenaires dans leurs rapports avec la loi islamique ». Traduit, Alger, 1896.

Kamal Mohamed ben Mostafa. — « La tolérance religieuse dans l'islamisme ». Traduit par A. Bigard, Alger, 1902.

Kimon. — « La pathologie de l'Islam », 1897.

Lebreton. — « Histoire des Dogmes ».

Lenormand (F.). — « Les sciences occultes en Asie », Paris, 1874.

Menant (J.). — « Essai sur la politique religieuse de la Perse », Paris, 1857.

Nicolas. — « Sayyed Ali Mohamed Bab ».

Quinet. — « Origine de tous les cultes », Paris, 1822.

Querry. — « Droit musulman relatif à l'Islam Schiite ».

Reinach (S. Orpheus). — « Histoire générale des religions ».

Renan. — « Histoire religieuse ».

Soderhleu (N.). — « Manuel de l'histoire des religions », Paris, 1926.

G. Van Wolten. — « Le Schiisme », Amsterdam.

Ouvrages médicaux et scientifiques.

Abbas Khan Mirza Alamol-Molk. — « Taoun Peste ». — « Etude sur la peste en Perse ». Thèse de Paris, 1908.

Ali Khan. — « Choléra en Perse, phophylaxie et traitement », Paris, 1908.

Akrawi. — « Etude de la peste en Mésopotamie ». Thèse de Paris, 1928.

Beck. — « La peste à Bagdad » (*Gaz. méd. d'Orient*), Constantinople, 1875.

Borel. — « Choléra et peste dans le pélerinage musulman », 1869-1903.

Blanc (J.). — « Sur l'évolution de la prophylaxie maritime internationale des maladies pestilentielles », Thèse de Paris, 1927.

Bulard. — « De la peste orientale ».

Bussière. — « Traité de pathologie exotique ».

Cadot (J.). — « La lutte contre les grandes endémies dans les colonies », Thèse de Paris, 1928.

Chantemesse et Borel. — « Mouches et choléra, 1906. Frontières et prophylaxie ».

Cantacuzène. — « Pathogénie du choléra et vaccination anticholérique ». *Ann. Inst. Pasteur,* 1910. Vaccin anticholérique. *Ann. Inst. Pasteur,* 1919.

Carde. — « Décret du 27 septembre 1927 sur la protection de la santé publique. (Off. Int. Hyg. pub., novembre 1927, tome XIX).

David. — « La peste à Angers ». Thèse de Paris, 1908. — « Epidémie de l'Orient ». (*Gaz. méd. d'Orient*), Constantinople, 1881.

Fauvel. — « Epidémie de peste dans l'Irak en 1881 ». (Recueils des travaux du Comité Consult. d'hyg. pub. de France), Paris, 1882, XI, 227-241).

Haffkine. — « Les vaccinations anticholériques aux Indes ». *Bull. de l'Institut Pasteur,* 1906.

Joyeux. — « Précis de médecine coloniale ».

Khayat Rechid. — « Prophylaxie de la peste par la destruction des rongeurs ».

Layet. — « Prophylaxie de la variole dans les pays chauds ». (*Journal de médecine de Bordeaux*), 1904.

Lemaire (A). — « Epidémiologie et prophylaxie du Choléra ». (*Rev. méd. de Louvain,* 1905, N.S., II, 295-303).

Lequerré. — « La défense sanitaire d'un port contre la peste ». Thèse de Paris, 1908.

Morey. — « La peste en Orient ». (*Bull. Acad. de méd. de Paris*), 1879.

Mutternilch. — « L'épidémie de choléra dans l'armée polonaise ».

Nazare Aga Ardachir Khan. —

Neveu-Lemaire. — « Les grandes endémo-épidémies intercoloniales. Le choléra ». (*Presse méd., Paris,* 1922, 1061-1067).

Parrot (L.-M.). — « De la prophylaxie de la variole aux colonies ». Thèse de Paris, 1908.

Patchedji (H.). — « L'état actuel de l'hygiène publique en Irak ». Thèse de Paris, 1928.

Proust. — « Choléra, étiologie et prophylaxie », Paris.

Proust. — « Traité d'hygiène », tome I, Paris, 1902.

Proust. — « Hygiène internationale », Paris, 1873.

Proust. — « Politique sanitaire », Paris.

Remlinger. — « Le choléra à Constantinople en janvier 1908 ». (Hyg. gén. et appliq., Paris, 1908, III, 193-199).

Salembeni et Dofter. — « L'épidémie de choléra asiatique de l'asile Saint-Pierre à Marseille en 1911 ».

Sulyman Habibollah. — « Etude sur le Choléra en Mésopotamie », Paris, 1929.

Tanon. — « Précis d'hygiène, hygiène et assistance médicale aux colonies », 21 janvier 1923, *Bull. de l'Inst. col. français*).

Tanon. — « Article choléra ». Un cours d'hygiène de L. Bernard et Debré. — Masson éditeur.

Tanon. — « Article sur la contagion par les porteurs de germes ». (Rev. *La Médecine,* juillet 1925, Paris).

Thomson. — « L'épidémie de peste en Irak en 1927 ». (Off. Inst. Hyg. Bul. 1927).

Tholason. — « Du choléra dans l'Inde ». (*Gaz. méd.,* 1868).

Trolard. — « De la prophylaxie des maladies exotiques importables et transmissibles », 1891.

Zemboulis. — « Prophylaxie du choléra indien ». Communication à la Société impériale de médecine de Constantinople, 1903.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-Propos 11

Introduction 13

1re Partie. — **Le Schiisme.**

Origine du Schiisme et son histoire 17

Le Schiisme en Perse. 21

Le Schiisme et ses sectes. 27

Relations du Schiisme avec le Mazdéisme 35

Notions sur les Wahabites 39

2me Partie. — **Les lieux saints.**

Les lieux saints de l'Irak, étude historique, géographique et économique. Description de ces lieux. 42

Les lieux saints de Perse, étude historique, géographique et économique. Description de ces lieux. 51

3me Partie. — **Les pélerinages.**

Lois religieuses Schiites relatives aux pélerinages des lieux saints et à l'inhumation. 65

Les pélerinages. Epoques des pélerinages, catégories sociales des pélerins, leur nombre. Organisations des pélerinages, les guides, le coût. Les routes suivies par les pélerins : Persans, Irakiens, Syriens, Hindous. Moyens de locomotion. 71

Mariages temporaires 82

Transport des cadavres. Conditions, statistique 85

4me Partie. — **Hygiène des lieux saints.**

L'état de l'hygiène aux lieux saints irakiens. Postes quarentenaires irakiens 98

Etat de l'hygiène aux lieux saints persans. Postes quarentenaires persans. 106

Histoires des récentes épidémies de maladies pestilentielles en Irak et en Perse. Efficacité des mesures prises . . 125

Conséquences des pélerinages : hygiéniques, économiques et sociales. 135

5me Partie. — **Prophylaxie des pélerinages.**

Règlementation des pélerinages. Passeports et visites médicales. — Immunisation. — Règlementation du transport des cadavres. — Installations sanitaires et hospitalières. — Assainissement des lieux saints. 144

Conclusion 155

Bibliographie. 157

Imp. HOUTAIN, Corbeil (S.-et-O.).